

Evaluation du Plan Régional Santé Environnement n°3 Bretagne

Rapport d'évaluation

Juillet 2022

Table des matières

I. La Bretagne, mobilisée depuis 2005 autour de la santé environnement	5
1. La démarche d'élaboration du PRSE 3	5
2. Les objectifs du PRSE 3	10
3. La gouvernance du PRSE 3	11
4. La structuration de la mise en œuvre du PRSE 3	13
5. Les moyens humains et financiers du PRSE 3	15
6. L'évaluation du plan	16
7. En synthèse	17
II. Méthodologie et démarche d'évaluation	18
1. Objectifs et enjeux de l'évaluation	18
2. Structuration du protocole d'évaluation	18
3. Les questions évaluatives	19
4. Le calendrier des travaux	22
5. Les acteurs sollicités dans le cadre de l'évaluation	24
III. Les résultats de l'évaluation par axe d'analyse	28
Axe 1 : La pertinence et la cohérence du plan avec les enjeux du territoire	28
1. Pertinence des modalités d'élaboration du PRSE avec les besoins du territoire	28
2. Cohérence et adéquation des objectifs avec les orientations nationales et les enjeux bretons	29
Axe 2 : L'effectivité du PRSE 3	32
1. L'effectivité du déploiement du PRSE 3	32
2. L'allocation des ressources du plan	35
3. La labellisation des actions santé-environnement de la région	39
Axe 3 : L'adhésion et l'appropriation du plan par le public cible	44
1. Les typologies d'actions conduites par la PRSE 3	44
2. Un plan qui a permis d'investiguer et d'objectiver des enjeux de santé-environnement	48
3. L'appropriation du plan par les différents acteurs se voit limitée du fait du manque d'opérationnalité du PRSE 3	50
4. La stratégie de communication du PRSE et son impact sur l'adhésion et l'appropriation du plan par les publics cibles	51
Axe 4 : Ancrage territorial	54
1. La mise en réseau des acteurs de la santé environnement	54
2. La déclinaison du plan par échelon territorial	55
3. L'articulation du PRSE avec les autres plans, stratégies et gouvernances sur des thématiques de santé-environnement	58
Axe 5 : Gouvernance et animation du PRSE 3	63

1. La gouvernance du PRSE 3 breton	63
2. L'animation et le pilotage du plan	70
Axe 6 : Projection sur le prochain PRSE	72
1. L'approche "Une seule santé" pour une vision intégrée de la santé	72
2. Le PRSE 4, une déclinaison régionale du cadre fixé par le PNSE 4	73
3. Les thématiques et modalités d'actions qui se dégagent pour le PRSE 4	76
4. Projection sur le PRSE 4 breton	77
IV. Synthèse des points forts et des recommandations	79
Annexes	86
1. Le protocole d'évaluation	86
2. Les acteurs sollicités dans le cadre de l'évaluation	90
3. Avis CRSA – Mai 2016	97
4. Avis Eau et Rivières de Bretagne (avril 2017)	98
5. Avis Chambre d'Agriculture Bretagne (avril 2017)	99
6. Avis du CESER (juin 2017)	101
7. Avis du CESER - Mars 2022	103
8. Tableau présentant les thématiques du PNSE 3 reprises dans le PRSE 3 breton	109
9. Relevé des conclusions du Focus Group CRSA - 25 avril 2022	111
10. Liste des actions labellisées	113

Acronymes utilisés

ARS	Agence Régionale de Santé
BP1	Bonne pratique n°1
CESER	Conseil Economique, social et environnemental régional
CRSA	Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
ETP	Équivalent Temps Plein
FIR	Fonds d'intervention régional
ORS Bretagne	Observatoire Régional de la Santé de Bretagne
PITE	Programme des interventions territoriales de l'Etat
PNSE	Plan National Santé Environnement
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
R1	Recommandation n°1
RESE	Réseau Environnement Santé
SE	Santé environnement
SPPR	Service de Prévention des pollutions et des risques

I. La Bretagne, mobilisée depuis 2005 autour de la santé environnement

“**Environnement d’aujourd’hui et santé de demain**”, telle est la formule de l’Organisation Mondiale de la Santé pour mettre en exergue le **lien direct entre la qualité de l’environnement et notre santé**.

Cette **conscience est forte en Bretagne**, où un tiers de la population craint de courir le risque de développer un cancer du fait de facteurs environnementaux¹. La population bretonne, qui fait face à des inégalités en matière de santé (accès aux soins, expositions à des facteurs environnementaux), se montre désireuse d’**agir pour sa santé**.

Cette volonté des bretons et des personnalités politiques s’est traduite dès **2005** par la constitution du **1er plan régional de santé environnement (PRSE)** en Bretagne.

Copiloté par le Préfet de Région, le Directeur de l’Agence Régionale de Santé et le Président de la Région Bretagne, la Bretagne s’était engagée, entre 2017 et 2021, dans son **troisième volet du PRSE**.

1. La démarche d’élaboration du PRSE 3

Une démarche d’élaboration qui a reposé sur un travail de co-construction entre les différentes parties prenantes...

L’élaboration du Plan Régional de Santé 3 breton s’est inscrite dans la **continuité de la dynamique initiée lors du PRSE 2**, à savoir un **travail de concertation et co-construction important** entre l’ensemble des parties prenantes du plan. Les institutions, élus, chercheurs, associations, ou encore partenaires économiques et sociaux ont travaillé en **étroite collaboration** afin d’élaborer un plan prenant en compte les priorités de chacun, les nouveaux défis de santé environnement, ainsi que les recommandations issues de l’évaluation du PRSE 2.

La définition du contenu du plan et de son mode de mise en œuvre a reposé sur le **Groupe Régional Santé Environnement (GRSE)**, rassemblant les acteurs intervenant dans le domaine de la santé-environnement :

- Des représentants des services de l’Etat ;
- Des représentants de la Région Bretagne ;
- Des représentants de l’Agence Régionale de Santé ;
- Des associations (protection de l’environnement, défense des usagers, etc.)
- Des acteurs du monde économique ;
- Des collectivités territoriales ;
- Des mutuelles ;
- Des employeurs ;
- Des salariés ;
- Des experts/scientifiques.

Présidé par le Préfet de région, le Directeur général de l’Agence Régionale de Santé et le Président de la Région Bretagne, le GRSE s’est réuni à **deux reprises**, le 22 mars et le 14 juin 2016, afin de **réfléchir et définir conjointement le contenu du PRSE 3**. Ce fonctionnement en ateliers de réflexion avait été initié lors du PRSE 2 et plébiscité par les acteurs y ayant participé.

¹ Source : Préambule PRSE 3 Région Bretagne

A chacune de ces rencontres, les participants (mentionnés ci-dessus), ont été divisés en **quatre ateliers de travail** traitant chacun d'une thématique différente à partir de laquelle traiter les enjeux de santé-environnement, à savoir :

Habiter – Accueillir

Produire – Travailler

Consommer

Bouger – Se détendre

Ces journées ont été **organisées et encadrées par le comité technique (COTECH)**, composé des référents PRSE au sein des trois structures pilotes et des Directions ou organisations partenaires (DRAAF, DIRECCTE, ORS Bretagne, etc.). Cette instance était responsable de l'animation et de la coordination de cette phase d'élaboration.

La **première journée d'atelier** a consisté, pour chacun des groupes, à identifier des enjeux de santé-environnement prioritaires pour le prochain plan. Les participants se sont appuyés pour cela sur le contenu du précédent plan et les résultats de son évaluation, ainsi que sur les données issues du baromètre santé environnement 2014 et de l'état des lieux "santé-environnement en Bretagne" de 2015, réalisé par l'ORS Bretagne. Les participants ont, à la suite de cette journée de travail, proposé des **premières idées d'actions** pour répondre à ces enjeux.

La **seconde journée d'atelier** visait, sur la base de 37 propositions d'actions (triées et regroupées par le COTECH), à **prioriser ces actions et à les compléter** pour certaines. Le travail de chacun des ateliers a ensuite fait l'objet d'une restitution devant l'ensemble du GRSE lors d'une séance plénière.

Les enjeux et les actions définis à la fin des deux journées de travail ont fait l'objet d'un **document d'orientation**, qui a été validé par le comité de pilotage (COFIL), instance décisionnaire du PRSE 3. Au cours du travail d'élaboration, les avis de différentes commissions et acteurs ont été sollicités, afin de prendre en compte leurs remarques sur le contenu du plan. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie et le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional ont ainsi validé le contenu du PRSE 3, tout en formulant des observations et propositions d'ajustements.

... et qui s'est appuyée sur les recommandations des évaluations du PRSE 1 et du PRSE 2...

Les acteurs en charge de l'élaboration du PRSE 3 breton se sont également appuyés sur les rapports d'évaluation des deux précédents plans pour la définition de la structure, des thématiques, ou encore de la gouvernance du nouveau plan.

Principales recommandations à la suite de l'évaluation du PRSE 1

- 1)** Concevoir un état des lieux plus complet en amont de la priorisation des objectifs régionaux
- 2)** Renforcer et élargir la consultation pour une meilleure implication, en particulier des collectivités territoriales et du grand public
- 3)** Déterminer les priorités régionales à partir de l'existant et d'un état des lieux étoffé
- 4)** Elargir la composition et les missions du pilotage régional, notamment aux collectivités territoriales, entreprises, associations et usagers
- 5)** Améliorer la cohérence du programme (cohérence des actions entre elles)
- 6)** Assurer une meilleure lisibilité et visibilité du PRSE II

Source : Rapport d'évaluation Plan Régional de Santé-Environnement 1 (2005-2008)

Principales recommandations à la suite de l'évaluation du PRSE 2

- 1) La prise en compte de l'environnement comme déterminant de la santé par l'ensemble des acteurs est à renforcer
- 2) L'objectif de réduction des inégalités en Santé-Environnement est à prioriser
- 3) La coordination des acteurs est à soutenir afin de faciliter le travail partenarial, par la mise en commun des référentiels utilisés par les différents partenaires, ainsi que par la mise en place de séminaires d'échanges de pratiques
- 4) La visibilité du PRSE est à accentuer auprès de l'ensemble des acteurs et du grand public
- 5) La prise en compte de l'urbanisme comme déterminant de la santé est à développer
- 6) La prise en compte des « nouvelles problématiques », telles que les champs électromagnétiques et les nanomatériaux, est à améliorer.

Source : Rapport d'évaluation Plan Régional de Santé-Environnement 2 (2011-2015)

Afin d'intégrer ces recommandations, plusieurs adaptations / recommandations ont été mises en place. A titre d'exemple :

- Le choix des thématiques et des actions-cadres lors de l'élaboration PRSE 3 breton s'est **basé sur deux outils scientifiques de l'ORS Bretagne**, le baromètre santé environnement 2014 et l'état des lieux "santé-environnement en Bretagne" réalisé en 2015. La pertinence de leur utilisation a été soulignée par les acteurs lors des entretiens menés dans le cadre de la présente évaluation. (**cf. recommandations 1 et 3 de l'évaluation du PRSE 1**)
- Par ailleurs, que cela soit pour son élaboration, son suivi ou sa mise en œuvre, **le PRSE 3 a intégré davantage d'acteurs**, notamment les collectivités territoriales, aux associations, et aux représentants des employeurs et du monde économique. Ainsi, on retrouve au sein du comité de pilotage des acteurs tels que Saint-Brieuc ou Lorient (collectivités), Eau et Rivières de Bretagne (association) ou encore l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeute (représentants de professionnels de santé). Ces trois catégories d'acteurs sont également largement impliquées comme porteur d'actions, suiveur d'actions, ou comme participant au sein des GO. (**cf. recommandation 2 et 4 de l'évaluation du PRSE 1**)
- Un effort important de communication auprès du grand public a été réalisé, avec la refonte du site internet et la mise en place de nombreuses actions de sensibilisation de la population. (**cf. recommandation 6 de l'évaluation du PRSE 1 et recommandation 4 de l'évaluation du PRSE 2**)
- La **réduction des inégalités en Santé-Environnement** a été l'objet, dans le PRSE 3, d'une action cadre dédiée (objectif 1 - Action-cadre 1-A). (**cf. recommandation 2 de l'évaluation du PRSE 2**)

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution, au cours des 3 PRSE, des principaux éléments :

	PRSE 1 2005-2008	PRSE 2 2011-2015	PRSE 3 2015-2021
Nombre d'objectifs	28 objectifs <i>Dont 5 objectifs priorité 1</i>	12 objectifs <i>Dont 4 objectifs transversaux</i>	8 objectifs
Nombre d'actions-cadres	74 actions-cadres	37 actions-cadres	25 actions-cadres
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Régional Santé Environnement • Comité de pilotage restreint 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Régional Santé Environnement • Comité de pilotage • Comité technique • 4 ateliers thématiques : "habiter, accueillir" "produire, travailler" "consommer" "bouger, se détendre" 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Régional Santé Environnement • Comité de pilotage • Comité technique • Réunion des copilotes • Commission de labellisation • Comité technique référents
Groupes de travail transversaux	/	<ul style="list-style-type: none"> • GT Construire une culture SE • GT étude-recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • GT communication • GT sur l'articulation du PRSE 3 breton avec les plans, programmes et schémas régionaux • GT sur la territorialisation des actions
Budget	Près d'1 million d'€	2 millions d'€	Près de 4 millions d'€

Source : Plan Régional de Santé-Environnement de la Bretagne 1, 2 et 3

Ainsi trois éléments notables en termes d'évolution se distinguent à la lecture de ce tableau :

- **Le resserrement du PRSE**, en termes d'objectifs et d'actions-cadres au fil du temps, ce qui améliore la lisibilité globale du plan
- **L'étoffement progressif de la gouvernance** du PRSE par l'arrivée de nouvelles instances venues renforcer le pilotage opérationnel du plan
- **La multiplication par 4 du budget alloué** au PRSE entre le 1^{er} et le 3^{ème} volet qui témoignent de l'ampleur prise par le PRSE en 15 années

...et qui s'inscrit dans les recommandations de l'instruction de 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement.

L'instruction de 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement², publiée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, visait à donner un cadre aux acteurs en région pour l'élaboration des Plans Régionaux de Santé Environnement, afin que ces derniers s'inscrivent dans la lignée du Plan National de Santé Environnement 2015-2019.

L'instruction formule des recommandations sur le plan de la mise en œuvre et du contenu des PRSE. Si ces dernières n'ont pas constitué une base de travail pour les acteurs ayant participé à l'élaboration du plan, qui se sont principalement appuyés sur les recommandations issues de l'évaluation du PRSE 2 breton, et des enjeux/besoins du territoire, la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PRSE 3 respecte, de fait, l'instruction ministérielle. Ces recommandations ont ainsi guidé le travail d'élaboration du PRSE 3 de la Bretagne.

Les recommandations en termes d'organisation du dispositif d'élaboration et de suivi des PRSE 3 étaient les suivantes :

- Mobiliser pour l'élaboration du plan le préfet de région et des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Bretagne ;
- Constituer un groupe régional santé environnement (GRSE) pour l'élaboration et le suivi du plan, dont les membres sont issus de la communauté santé-environnement régionale ;
- Réaliser des ateliers de travail pour l'élaboration du PRSE 3 ;
- Recourir à un diagnostic territorial pour identifier les enjeux de santé-environnement sur le territoire ;
- Mettre en place un comité d'animation pour assurer le secrétariat du GRSE, et être la "structure médiatrice entre les différents niveaux d'élaboration, y compris avec le niveau national".

Les recommandations en termes de contenu des PRSE 3 étaient les suivantes :

- Assurer une cohérence entre le PRSE et les autres plans, programmes et schémas régionaux (décloisonner) ;
- Décliner au niveau régional une dizaine d'actions du PNSE, selon les enjeux prioritaires de la région identifiés grâce au diagnostic territorial, et compléter par des actions visant des problématiques spécifiques aux territoires non abordés dans le PNSE ;
- Promouvoir les démarches régionales en santé environnement, notamment par la publication d'appels à projets pour encourager les initiatives locales ;

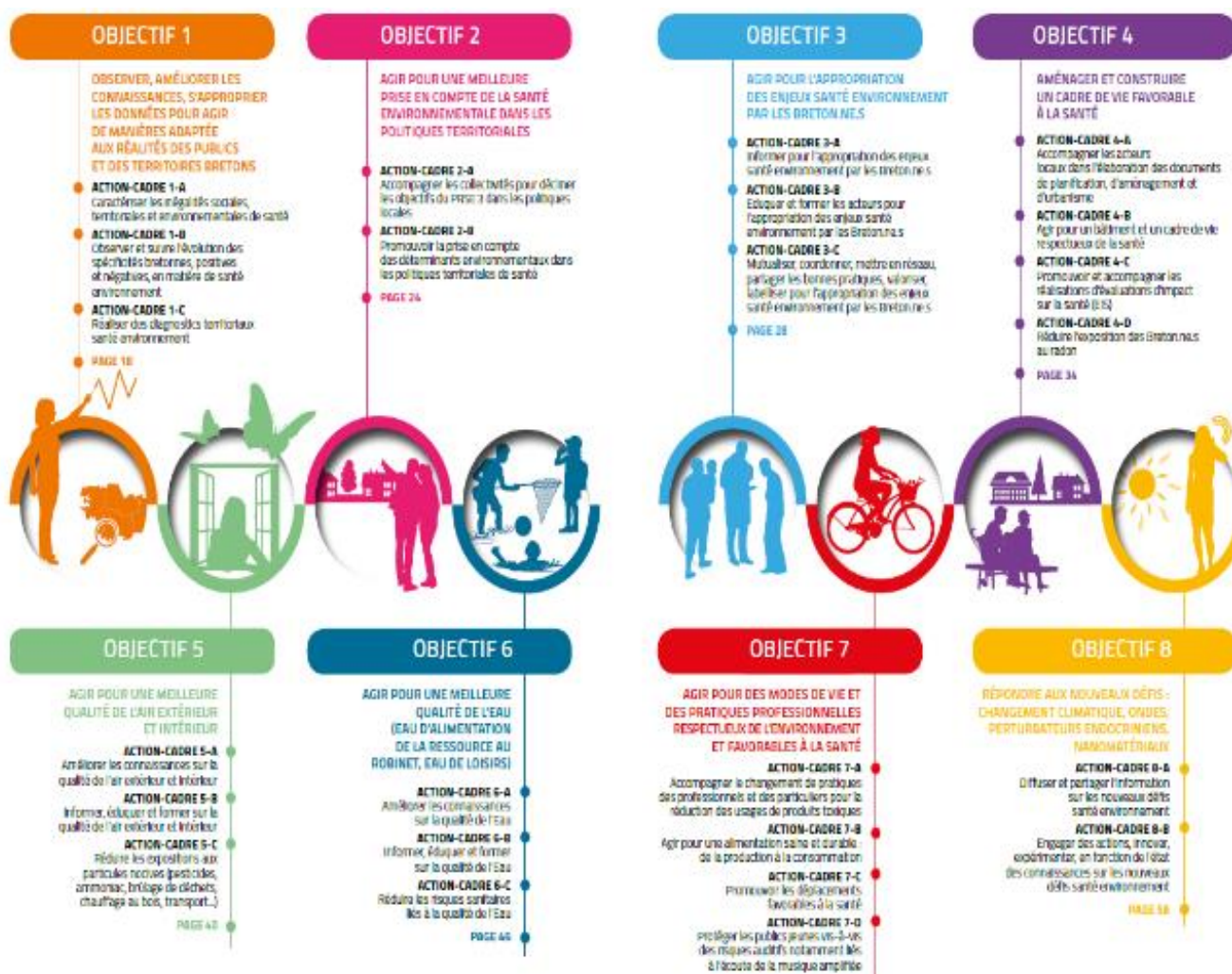
Les recommandations en termes de calendrier étaient les suivantes :

- Pour les régions constituées par regroupement de régions, les diagnostics territoriaux dans chaque région, avec mise en commun des résultats obtenus, puis élaboration du plan ;
- Pour les régions non concernées par la réforme territoriale, lancer dès 2015 les travaux d'élaboration des troisièmes PRSE.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=40167>

2. Les objectifs du PRSE 3

Les 18 enjeux retenus par le GRSE ont été regroupés en **8 objectifs de santé-environnement**. Chacun de ces objectifs a été décliné en **24 actions-cadres**, précisant différents axes de travail et a fait l'objet d'un **groupe de travail dédié**, appelé "**Groupe Objectif**".



Source : Plan Régional Santé Environnement 3 de la Bretagne (2017 - 2021)

Ces objectifs ont été complétés initialement par **trois groupes de travail** traitant de thématiques transversales à tous les GO, à savoir :

- **Un groupe de travail communication** : ce groupe était chargé de promouvoir le PRSE 3 breton auprès du grand public dans la région, et de mobiliser les acteurs pouvant y contribuer en administrant le site internet du plan, en organisant et participant à des événements en lien avec la santé-environnement, en communiquant par différents canaux, etc. Il avait également pour mission de rendre compte régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre du plan et de partager les bilans annuels. Le groupe de travail communication a été accompagné à partir de 2020 par un prestataire extérieur, le groupement PwC/Agence Verte.
- **Un groupe de travail sur l'articulation du PRSE 3 breton avec les plans, programmes et schémas régionaux** : ce groupe visait à définir le rôle du PRSE au sein de l'écosystème des plans et stratégies de SE aux niveaux national, régional et local, et la façon dont le PRSE pouvait s'articuler avec ces plans et stratégies, afin de capitaliser sur l'existant.
- **Un groupe de travail sur la territorialisation des actions** : ce groupe avait pour ambition de vérifier la cohérence entre le contenu des actions menées et les besoins identifiés sur les territoires grâce aux diagnostics locaux, afin de s'assurer que celles-ci permettent la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

NB : Les groupes de travail décrits ci-dessus sont ceux prévus dans le cadre du plan. Tous ne se sont pas tenus. L'analyse de la mise en œuvre de ces groupes de travail est présentée dans la partie du rapport dédiée à la gouvernance (axe 5 du protocole d'évaluation).

3. La gouvernance du PRSE 3

La gouvernance du PRSE 3 repose sur un **co-pilotage Etat, Agence Régionale de Santé et Région Bretagne**

Fort des enseignements du bilan de mi-parcours réalisé par le GRSE en octobre 2013, et des conclusions de l'évaluation finale du plan (2015), le comité de pilotage a ainsi défini le co-pilotage par les services de l'Etat – de l'ARS – de la Région Bretagne comme l'un des **principes socles du PRSE 3**. Ce pilotage tripartite a constitué un atout majeur du précédent plan.

Cinq instances ont composé la gouvernance du PRSE 3 :

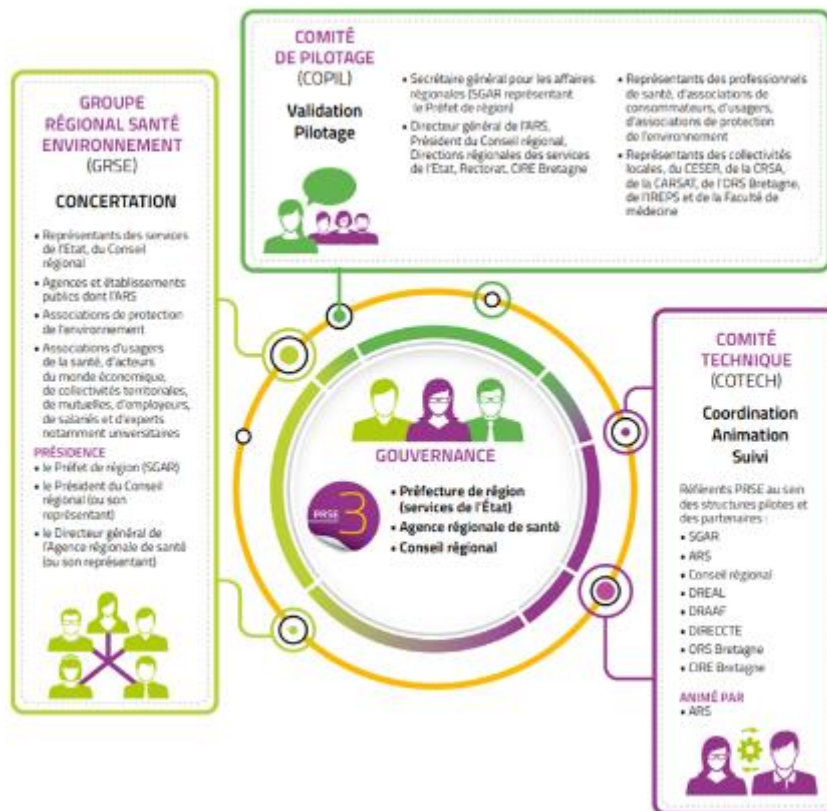
- **Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE)**, a réuni tous les acteurs de santé-environnement à l'échelle régionale. Le GRSE avait la charge de la concertation lors de la phase d'élaboration du PRSE. Il se réunit ensuite tout au long du PRSE afin d'assurer un dialogue entre l'ensemble des acteurs de la SE sur la région, dans un objectif de mise en réseau, de partage et d'essaimage de bonnes initiatives.
- Le **Comité de Pilotage**, présidé par le Préfet ou son représentant, instance décisionnaire, qui avait la charge de valider le contenu du PRSE et cadre ensuite sa mise en œuvre. Il s'est réuni deux fois par an et était chargé de :
 - Définir et valider les orientations stratégiques et priorités du PRSE3 et leurs évolutions ;
 - Suivre la mise en œuvre du plan, l'évaluer au regard des priorités partagées ;
 - Assurer la cohérence des actions et assurer leur régulation le cas échéant ;

- Décider des actions régionales de valorisation du PRSE3.
- Le **Comité Technique** était chargé de la bonne exécution du plan. Il réunit plusieurs services de l'Etat mobilisés autour du PRSE : SGAR, ARS, DREAL, Région Bretagne, DRAAF, SPF, DREETS.
 - **Dans les faits**, le COTECH a pris la forme d'un **Comité Technique restreint**, composé uniquement des référents des 4 structures (ARS, SGAR, Région Bretagne et DREAL), chargé du suivi opérationnel du plan.
 - Ce COTECH restreint était complété d'une **réunion des copilotes**, comprenant ces mêmes référents ainsi que leur hiérarchie.
- La **réunion des copilotes** (SGAR, DREAL, ARS et Région Bretagne) a eu lieu autant que de besoin afin de définir les grandes orientations du plan ainsi que les moyens humains et financiers annuels de chaque structure copilote du PRSE (cette instance a été mise en place au cours du PRSE 3).
- La **Commission de labellisation** était chargée d'instruire les demandes de labellisation d'actions concourant à l'amélioration de la santé-environnement sur territoire, issues ou non du PRSE. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation finale du PRSE 2, affirmant la nécessité d'accentuer la visibilité des actions auprès de l'ensemble des acteurs et du grand public, un système de labellisation a été mis en place afin de **valoriser et rendre plus visibles les actions respectant une charte conçue par le comité de pilotage**, que celles-ci soient financées ou non dans le cadre du PRSE 3. Cette commission s'est réunie au moins deux fois par an pour étudier les demandes de labellisation.

Par ailleurs, un **COTECH référents**, animé par les membres du COTECH, a été créé au cours du plan. Il rassemblait l'ensemble des référents des Groupes Objectifs, permettant ainsi aux responsables de GO de se rencontrer, de disposer d'une vision globale des actions mises en œuvre et de leur avancement et d'outils d'animation.

Les **huit objectifs du PRSE 3** ont donné lieu à la constitution de **8 Groupes objectifs (GO)**. Chacun d'eux était porté par deux référents, chargés d'animer les travaux des participants tout au long du plan, et de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions et de leur cohérence. Les Groupes Objectifs répondaient à **trois types d'enjeux** :

1. Information, éducation, formation, accompagnement
2. Connaissance, veille, évaluation des risques
3. Travail en réseau, coordination locale



Source : Plan Régional Santé Environnement 3 de la Bretagne (2017 - 2021)

4. La structuration de la mise en œuvre du PRSE 3

Un plan qui s'est déployé en s'appuyant sur les dispositifs de contractualisation et de financement habituels

Les **référents de chaque GO** animaient les rencontres des membres du GO et s'assuraient que les enjeux du GO étaient effectivement déclinés en actions.

Les **porteurs d'action** se sont vus financés ou attribués des subventions pour leur action selon différentes modalités :

- **La réponse aux appels à projets** : en 2017, 2018 et 2019, le PRSE a été à l'origine de la publication d'appel à projets auxquels tous les acteurs qui le souhaitaient étaient invités à répondre afin de mettre en œuvre une action et solliciter un financement.
- **La réponse aux appels à candidatures** : Destinés aux collectivités territoriales souhaitant s'engager dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé intégrant une dimension Santé Environnement. Ces appels à candidatures ont été publiés en 2020 et 2021.
- **La contractualisation pour les acteurs disposant d'un Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens**, vecteur mobilisé pour engager des acteurs à mener des actions en contrepartie de financements dédiés.

Ces modalités de mise en œuvre permettaient d'intégrer de nouvelles actions tout au long des 5 ans, donnant ainsi un caractère évolutif au PRSE 3. Les copilotes et référents des GO impulsaient conjointement les appels à projets et les CPOM.

Les financements alloués par les appels à projets et les appels à candidatures étaient annuels.

Le **lien entre les référents des GO et les porteurs** était assuré grâce aux **suiveurs d'actions**. Ces derniers étaient directement en contact avec les porteurs et assuraient ainsi un suivi des actions et des porteurs.

Le suivi de l'effectivité du plan a dû être renforcé en cours de plan

Les **copilotes supervisaient la mise en œuvre du plan au niveau global**.

Les **référents de chaque GO coordonnaient le déploiement des actions de leur périmètre**.

Le nombre important d'actions à suivre a rendu compliquée la gestion des indicateurs par le COTECH. De ce fait, à partir d'octobre 2020 les copilotes du PRSE 3 ont décidé de faire appel à un **prestataire externe**. Le **groupement PwC/Agence Verte** les a accompagnés, jusqu'à l'échéance du plan, dans la **coordination et le suivi du plan**, ainsi que pour la **communication** autour de celui-ci. Les travaux assurés par les prestataires dans le cadre du PRSE 3 étaient les suivants :

- **Suivi des actions :**
 - Recueil des données d'avancement des actions et des livrables auprès des porteurs
 - Alimentation de la feuille de route (qualitatif et quantitatif)
 - Participation aux GO sur sollicitation ponctuelle des référents
 - Rappel des obligations inscrites dans les conventions et arrêtés de subvention
 - Elaboration d'un bilan annuel accompagné d'une synthèse qualitative
- **Soutien des copilotes pour l'organisation des différentes instances du PRSE :**
 - Identification des dates
 - Préparation d'éléments de suivi et de bilan
 - Pour certaines instances, participation à la réunion et rédaction du compte-rendu
 - Autres : proposition d'actions labellissables, soutien à la valorisation d'actions, etc.
- **Appui des copilotes dans l'identification d'actions à soutenir :**
 - Priorisation des actions à soutenir
 - Actualisation des feuilles de route
 - Valorisation des actions financées (en lien avec la mission 2)
- **Appui à la communication**
 - Définition de la stratégie de communication
 - Soutien à l'organisation des groupes de travail communication
 - Mise à jour du site internet
 - Rédaction d'articles pour le site internet PRSE
 - Promotion du PRSE 3 sur la plateforme nationale « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »
 - Elaboration de supports de valorisation d'actions et de promotion du plan

5. Les moyens humains et financiers du PRSE 3

Les ressources humaines allouées par chaque pilote pour le pilotage et la mise en œuvre du PRSE

Pour l'Etat

- Le SGAR représente le Préfet de région dans les différentes instances du PRSE. Il était appuyé par des chargés de mission du SGAR et des directions régionales : DREAL, DRAAF, DIRECCTE
- Une équipe projet de la DREAL, composée d'une cheffe de projet (chargée de mission en charge du PRSE 3) et de référents d'objectifs du PRSE 3, d'animateurs de groupes thématiques et d'agents participent directement à la mise en œuvre et au suivi des actions

Pour l'Agence Régionale de Santé Bretagne

- Un pilote régional du PRSE est dédié à l'animation et au secrétariat du plan
- D'autres agents de l'agence contribuent au suivi des porteurs d'actions
- L'équipe du service communication participe au chantier dédié

Pour la Région Bretagne

- Un portage politique par un conseiller régional (qui a changé durant la période)
- Un agent assurant le suivi de la mise en œuvre du plan
- L'équipe du service communication participe au chantier dédié

En synthèse, les ressources allouées par chaque copilote pour le PRSE 3 :

COPILOTE	Nb d'ETP contribuant au PRSE
DREAL	0,4 ETP chargée de mission (pilotage et coordination) 0,5 ETP équipe projet
ARS	1,5 ETP chargé de mission (pilotage et coordination) et équipe projet
Région Bretagne	0,2 ETP chargée de mission (pilotage et coordination) 0,1 ETP animation de GO

Source : données fournies par les copilotes – mai 2022

A ces effectifs, pouvaient s'ajouter des membres de ces directions qui participent aux groupes objectifs. Les données disponibles ne permettent pas d'indiquer plus précisément le nombre d'ETP alloués par chaque copilote au PRSE.

Le budget annuel du PRSE sur la période 2017 - 2021

Sur la période 2017 – 2021, le PRSE a bénéficié de **3 918 205€ de financements**, alloués par les trois copilotes de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
DREAL						
Service de Prévention des pollutions et des risques SPPR	79 600€	84 000€	80 420 €	156 228€	74 868€	475 116€
ARS						
Fonds d'intervention régional (FIR) + Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE)	501 334€	487 032€	628 050€	715 744€	840 929€	3 173 089€
Région Bretagne	NC	NC	40 000€	110 000€	120 000€	270 000€
TOTAL	580 934€	571 032	748 470€	981 972€	1 035 797€	3 918 205€

Source : données fournies par les copilotes – mai 2022

L'intégralité du budget du PRSE a été allouée aux **trois principaux postes de dépense suivants** :

- Le financement des actions du plan ;
- Le financement des actions de communication ;
- Le financement depuis 2020 d'un prestataire pour le pilotage du plan et l'appui à la mise en œuvre de la communication pour un montant de 63 795€ HT.

6. L'évaluation du plan

Conformément aux **recommandations du Haut Conseil en Santé Publique** suite à l'évaluation du PNSE 2, et à l'objectif d'évaluation précisé dans le PNSE 3, le PRSE 3 breton s'est doté d'**indicateurs** afin de suivre et d'évaluer les actions mises en œuvre.

Ces indicateurs étaient de **deux types** :

- **Des indicateurs de réalisation/processus/moyens**, visant à évaluer l'efficacité du plan en ce qui concerne la mise en œuvre des actions par rapport aux objectifs fixés (nombres d'actions menées, nombres de réunions réalisées, moyens financiers alloués, etc.)
- **Des indicateurs de résultats/effets pour chaque orientation générale et chaque action**, visant à mesurer l'impact du plan (niveau de connaissance du grand public en SE, évolution des pratiques, etc.)

La remontée des indicateurs **de réalisation/processus/moyens** a été effectuée tout au long du plan grâce à un tableur (puis un questionnaire en ligne) complété par les porteurs d'actions. Par ailleurs, les

référents d'objectifs devaient régulièrement rendre compte auprès des copilotes de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions. Un bilan de la mise en œuvre est effectué chaque année. Ces éléments font l'objet d'une évaluation à l'issue des 5 années de mise en œuvre du plan (présent rapport).

Les indicateurs de **résultats / effets** étaient quant à eux étudiés chaque année au travers du "Tableau de bord Santé Environnement", anciennement appelé "Tableau de bord des 10 indicateurs de santé environnementale en Bretagne". Ce document est publié tous les ans depuis 2012 et permet d'appréhender l'état de la santé environnementale en Bretagne selon divers angles (perception des risques, qualité des milieux, prévalence des pathologies, etc.).

L'évaluation à mi-parcours initialement prévue lors de la rédaction du plan n'a finalement pas été conduite.

7. En synthèse

Le PRSE 3 breton	
5 ans	8 Groupes Objectifs
3 copilotes (Préfecture de Bretagne, ARS Bretagne, Région Bretagne)	180 actions distinctes menées
3 918 205 € De budget	104 actions labellisées

II. Méthodologie et démarche d'évaluation

1. Objectifs et enjeux de l'évaluation

L'évaluation a consisté à proposer, dans la perspective du futur PRSE, une **analyse détaillée des conditions de mise en œuvre du PRSE 3 de la Bretagne** (pertinence des actions, niveau de réalisation des actions, etc.), de la gouvernance du plan, de son degré d'appropriation sur le territoire ainsi que de la capacité des actions engagées à être étendues à d'autres territoires.

L'évaluation s'est attachée à mettre en exergue l'ensemble des éléments pouvant servir à l'élaboration du PRSE 4 : thématiques d'actions à reprendre, bonnes pratiques identifiées, réussites, écueils à éviter, etc.

Le rapport d'évaluation devait permettre :

- D'appréhender la pertinence et les conditions de mise en œuvre du PRSE 3 sur la région :
 - La cohérence du plan avec les enjeux nationaux et locaux ;
 - L'effectivité de la mise en œuvre des actions ;
 - L'appropriation du contenu des PRSE sur le territoire, auprès des publics cibles et le degré d'intégration des sujets de santé environnement dans les politiques publiques locales ;
 - L'adéquation de la gouvernance et du pilotage de la mise en œuvre avec les enjeux de déploiement du PRSE.
- D'objectiver les résultats obtenus au moyen d'indicateurs
- D'identifier les conditions d'une meilleure intégration des sujets de santé environnement dans les dynamiques territoriales locales
- D'étudier les conditions de transférabilité et de reproductibilité sur d'autres territoires

Le présent document présente la **méthodologie** qui a été appliquée pour mener le travail d'évaluation. Il constitue le **cadre de référence de l'analyse** qui a été réalisée.

2. Structuration du protocole d'évaluation

Le protocole d'évaluation repose sur 7 axes d'analyse, permettant d'encadrer la réflexion et de traiter toutes les dimensions d'évaluation et d'analyse du Plan Régional Santé Environnement 3 breton :

- Axe descriptif (cf. partie ci-avant)
- Axe 1 : Pertinence et cohérence
- Axe 2 : Efficacité et efficience
- Axe 3 : Adhésion et appropriation par le public cible
- Axe 4 : Ancrage territorial
- Axe 5 : Gouvernance et suivi
- Axe 6 : Scalabilité³ et projection sur le prochain PRSE

³ Capacité des actions à passer à l'échelle, à être étendues à d'autres territoires

Chacun de ces axes se décline en question évaluatives, présentées dans la partie ci-après auxquelles sont associés des indicateurs de processus ou de résultat.

Les modalités de recueil de ces indicateurs sont de natures différentes :

- Analyse documentaire, en chambre, à partir des éléments recueillis lors du cadrage et lors de la conduite de l'évaluation ;
- Entretien individuel semi-directif, en présentiel et distanciel ;
- Focus-group en présentiel, à défaut à distance selon le contexte sanitaire en vigueur ;
- Questionnaire en ligne auprès d'un plus large panel d'acteurs de la santé environnement en Bretagne.

Au fil des travaux, d'autres modalités de recueil ont pu être ajoutées : celles-ci ont systématiquement fait l'objet d'une proposition au commanditaire pour validation. Le protocole d'évaluation a alors été mis à jour en conséquence.

Le protocole d'évaluation comprend également les trames d'entretien, élaborées pour chaque catégorie d'acteurs. Au fil des échanges, certaines questions non mentionnées dans les trames d'entretien peuvent être posées si elles apportent une valeur ajoutée à l'échange.

Le protocole d'évaluation complet est présenté en annexe.

3. Les questions évaluatives

Axe descriptif :

- Quels étaient les objectifs du plan, les besoins couverts, les thématiques ciblées et les déterminants de santé concernés ainsi que la couverture territoriale prévue ?
- Comment fonctionnaient la gouvernance et le suivi ?
- Quels sont les moyens humains, financiers et matériels mis en œuvre ?

Axe 1 : Pertinence et cohérence

- Dans quelle mesure les objectifs des actions mises en place dans le cadre du PRSE3 sont-ils cohérents et en adéquation avec les grandes orientations nationales en termes de santé environnementale ?
- Dans quelle mesure les objectifs des actions mises en place dans le cadre du PRSE3 sont-ils cohérents et en adéquation avec les enjeux de santé publique/à des besoins du territoire breton ?
- Dans quelle mesure les actions menées dans le cadre du PRSE3 apportent-elles une réponse qui n'existait pas ?
- Dans quelle mesure les modalités d'élaboration du PRSE (choix des thématiques, association de l'écosystème de la SE et des potentiels porteurs d'actions) étaient-elles en adéquation avec les besoins du territoire ?
- Dans quelle mesure l'élaboration du PRSE 3 a-t-elle été influencée par l'évaluation du PRSE 2 ?
- Les actions menées effectivement correspondent-elles aux actions prévues lors des travaux préparatoires ?

- Quels axes du PRSE 3 paraissent toujours pertinents à l'aune du PRSE 4 ? L'impulsion du PRSE 4 au niveau national permet-elle de dégager de nouveaux axes pertinents pour la Bretagne ?

Axe 2 : Efficacité et efficience

- Combien d'actions sont menées ou ont été menées dans le cadre du PRSE ? Quel est le niveau de réalisation des actions ?
- Quelle est la typologie des actions en fonction des territoires et des publics cibles ?
- Combien de personnes/entités/structures ont pu bénéficier/ont été touchées par les différentes actions du PRSE ? (par typologie de bénéficiaires)
- Les dépenses sont-elles optimisées et justifiées au regard des différents coûts du projet (coûts de fonctionnement, de déploiement, etc.) ?
- Quels sont les moyens humains mobilisés pour mettre en œuvre les actions cadres (par typologie d'acteurs) ?
- Dans quelle mesure les ressources mobilisées pour le PRSE 3 et leur modalité d'attribution sont-elles pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre à venir du PRSE 4 ?
- Toutes les actions-cadres ont-elles trouvé, dans une même mesure, une traduction opérationnelle bien que les actions n'aient pas été prédéfinies à l'origine ?
- Dans quelle mesure les divers acteurs ont-ils pu s'investir de manière pérenne dans la réalisation et l'animation du PRSE ?
- Dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont-elles parvenues à leurs objectifs ? (Points forts et difficultés de mise en œuvre)

Axe 3 : Adhésion et appropriation par le public cible

- Le PRSE 3 a-t-il eu des effets adverses ? Des externalités négatives ?
- Le PRSE 3 a-t-il eu des externalités positives hors baisse des expositions aux facteurs environnementaux et baisse des pathologies associées ?
- L'appropriation des enjeux santé environnement par la population s'est-elle améliorée et traduite par des changements de pratiques ?
- Le PRSE a-t-il permis une meilleure prise en compte des enjeux santé environnement dans les politiques territoriales ?
- Le PRSE a-t-il permis d'améliorer les compétences professionnelles pour promouvoir la santé environnementale et conduire à des changements de pratiques ?
- Dans quelle mesure la labellisation des actions a-t-elle permis l'amélioration de la qualité et de la pertinence des actions, leur pérennisation et l'augmentation de leur impact ?
- Le PRSE a-t-il permis d'améliorer les connaissances des décideurs en santé environnementale et leur apporter une aide à la décision ?
- Le PRSE 3 a-t-il permis d'apporter des réponses transversales, au-delà des axes définis, là où elles étaient pertinentes ? Dans quelle mesure la transversalité peut-elle être renforcée et par quels moyens ? Parallèlement, les réponses ont-elles pu mobiliser de manière transversale les 3 acteurs du COTECH du PRSE 3 ?
- Le PRSE 3 répond-t-il aux attentes des bénéficiaires ?
- Les personnes touchées par les actions correspondent-elles aux publics cibles identifiés lors des travaux préparatoires ?

- Quel est le niveau de connaissance du plan sur le territoire breton ? Quel est le niveau de compréhension des enjeux globaux portés par les actions des bénéficiaires ?
- Quels sont les moyens mobilisés pour faire connaître le plan et ses actions cadres auprès des publics cibles ? Auprès des entités intervenant dans le domaine de la santé environnementale ?
- Quelle a été la perception de la transition du PRSE2 au PRSE 3 pour les acteurs du plan précédent ? Quels enseignements peuvent-être tirés de la période transitoire afin d'aménager au mieux la charnière entre PRSE 3 et PRSE 4 (maintien de la mobilisation des acteurs, participation aux réflexions, etc.) ?

Axe 4 : Ancrage territorial

- Quels plans sont connexes avec le PRSE 3 ? Ces autres plans ont-ils été pris en compte dans l'élaboration et la conduite du PRSE 3 ? Inversement, le PRSE 3, au cours de son élaboration et durant sa mise en œuvre, a-t-il été pris en compte par les autres plans en place sur le territoire ? Existe-t-il des instances réunissant les acteurs des différents plans ?
- Le PRSE a-t-il contribué à structurer un réseau régional d'acteurs en santé environnement ? Quelle est la typologie des partenaires contribuant à la mise en œuvre des actions et dispositifs du plan ?

Axe 5 : Gouvernance et suivi

- La gouvernance du PRSE 3 (instances (COPIL, réunion des copilotes, COTECH, GRSE, GO, GTcom) était-elle adaptée aux enjeux du PRSE 3 ? A-t-elle permis la construction de réponses transversales aux enjeux inscrits ? (ex GO3/4 et GO et GTcom)
- Les rôles et responsabilités des porteurs/suiveurs/référents d'actions sont-ils clairement définis et connus des différentes parties prenantes ?
- Le mode de gouvernance est-il suffisamment agile pour intégrer les évolutions en cours de mise en œuvre du PRSE (actualités et nouveaux enjeux des territoires) ?
- Les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre et le suivi des actions se montrent-ils satisfaits du mode de gouvernance du plan ? Quelle a été la dynamique dans le suivi et la mise en œuvre du plan et des actions, entre son initialisation et sa fin ? Y a-t-il eu un investissement continu des mêmes acteurs ?
- Des indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action et son efficacité vis-à-vis de ses objectifs fixés ont-ils été prévus, mis en place et effectivement mesurés ?

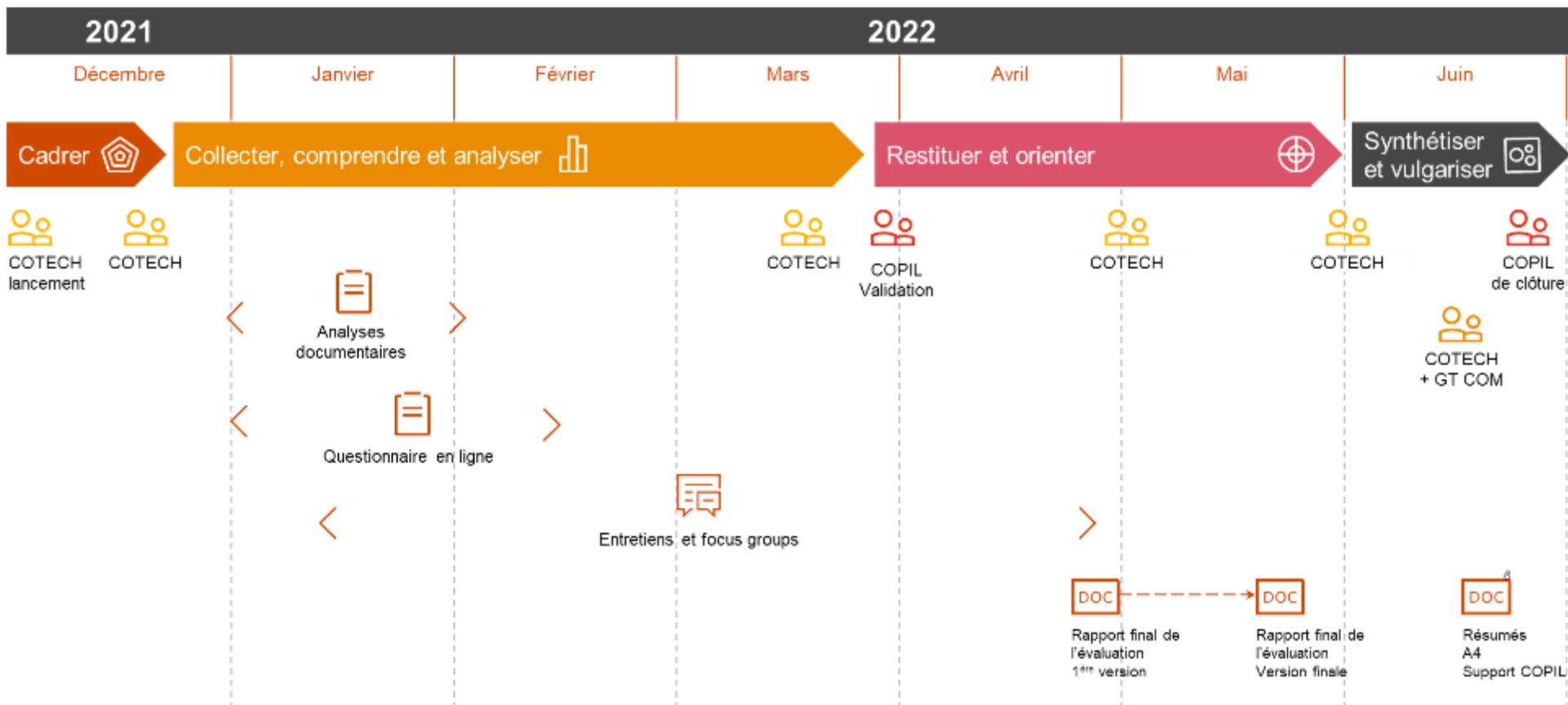
Axe 6 : Scalabilité et projection sur le prochain PRSE

- Dans quelle mesure une capitalisation et pérennisation d'actions bretonnes pourrait-elle être envisagée au niveau national ?
- Dans quelle mesure l'organisation et la gouvernance choisies doivent-elles être reproduites ?
- Quelles suites donner en vue du prochain PRSE 4 ?

4. Le calendrier des travaux

Comme présenté au sein du calendrier ci-après, les travaux ont débuté en **décembre 2021** pour se finaliser en **juin 2022**. Ils se sont déclinés en **4 étapes** :

Cadrer la démarche du projet	Cette première étape vise à valider la démarche de conduite du projet d'évaluation. A travers une réunion de lancement , elle permet à notre équipe de s'assurer de la bonne adéquation entre notre démarche et vos attentes des Copilotes.
Collecter, Comprendre et analyser	Au cours de cette étape que sont menés l'ensemble des travaux d'évaluation (analyse de la documentation disponible, diffusion de questionnaires, conduite des entretiens ...) sur la base du protocole d'évaluation construit avec les copilotes intégrant les axes d'analyse identifiés lors du cadrage (gouvernance, organisation, ressources, financement, moyens, mise en oeuvre, transversalité, effets attendus, concordance avec les autres plans...).
3. Restituer et orienter	Cette étape est importante car elle permet de de restituer et fiabiliser les analyses mais aussi de dégager des perspectives en vue du PRSE 4 . Durant cette étape les données collectées sont rassemblées pour évaluer le PRSE 3 dans son intégralité, pour mettre en exergue les points forts, axes d'améliorations et recommandations.
4. Synthétiser et vulgariser	Cette dernière étape permet de mettre en valeur l'évaluation réalisée par l'intermédiaire de documents de synthèse vulgarisés reprenant notamment l'évaluation du PRSE 3, les éléments concernant sa gouvernance ainsi que des document ciblés sur des publics cibles.



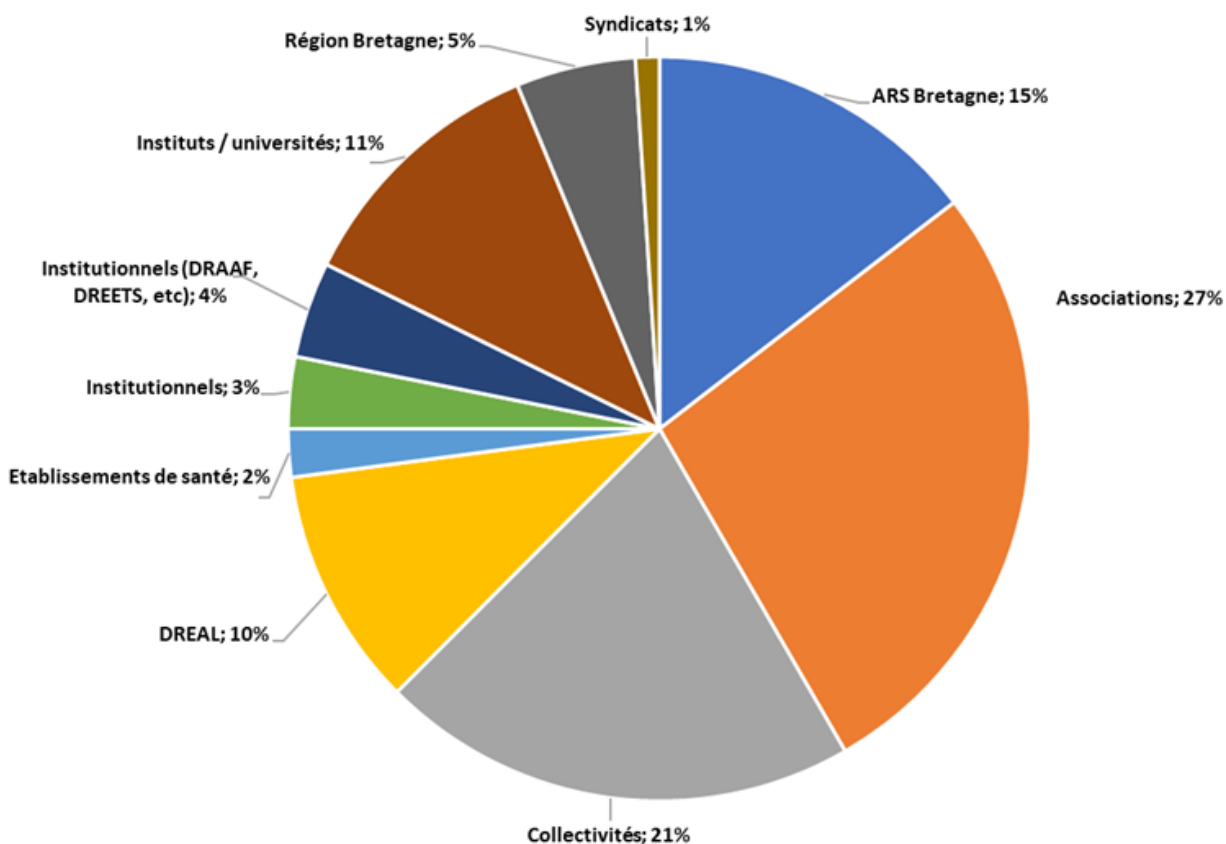
5. Les acteurs sollicités dans le cadre de l'évaluation

Les acteurs mobilisés dans le cadre des entretiens et du questionnaire en ligne

Environ 100 personnes ont été sollicitées durant la phase de collecte selon différentes modalités (certaines ont été mobilisées plusieurs fois) :

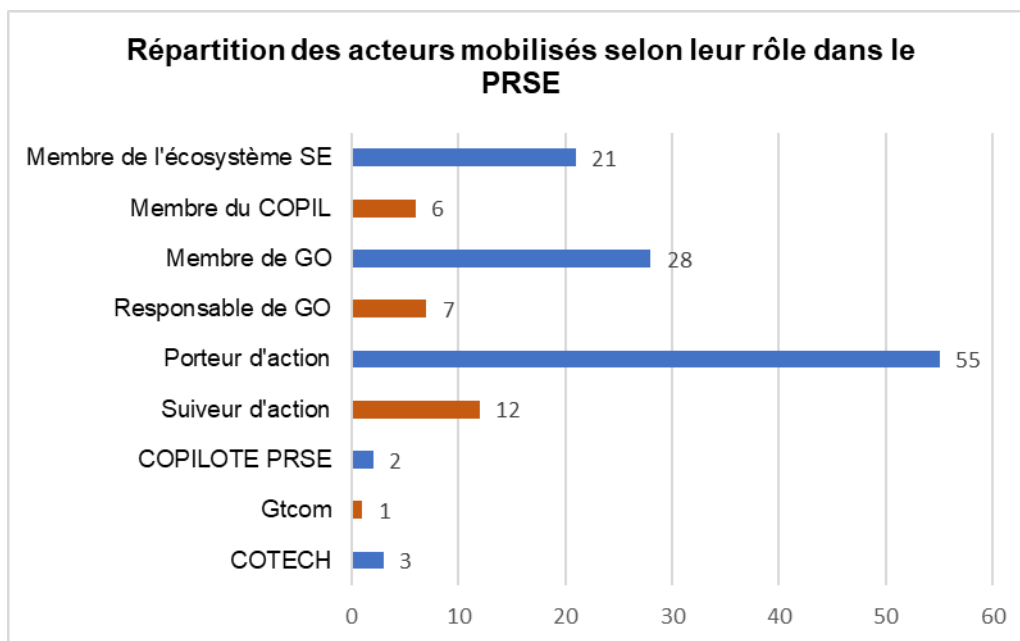
- **31 entretiens réalisés** auprès des acteurs du PRSE mais également de ceux qui pourraient intégrer le PRSE par la suite
- **52 réponses au questionnaire en ligne** adressé à 176 personnes (taux de réponse de 30%)
- La conduite de **3 ateliers thématiques réunissant 45 personnes** :
 - Intégration de la Santé Environnement dans les politiques territoriales et le cadre de vie
 - Qualité de l'eau et qualité de l'air
 - Modes de vie et nouveaux enjeux

La répartition de l'ensemble des personnes sollicitées dans le cadre de l'évaluation par typologie de structures :



Source : Liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation, précisant leur structure et leur rôle dans le PRSE 3 (copilote, suiveur d'action, porteur d'action, ...)

La répartition de l'ensemble des personnes sollicitées selon leur rôle dans le PRSE (certaines personnes ayant plusieurs rôles, peuvent être comptées plusieurs fois) :



Source : Liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation, précisant leur structure et leur rôle dans le PRSE 3 (copilote, suiveur d'action, porteur d'action, ...)

Le compte-rendu du focus-group de la commission « Santé Environnement » de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA récemment renouvelée a mis en place une commission transverse dédiée à la santé-environnement. Une réunion avec une partie des membres de la commission a été conduite le 25 avril 2022 afin de partager leurs avis et retours concernant le PRSE 3 et de projeter le positionnement de cette commission à l'aune du PRSE 4.

La commission « Santé-Environnement » de la CRSA reconnaît la capacité du PRSE 3 a apporté une vision globale des enjeux de santé-environnement sur le territoire, dont le format en facilite l'appropriation. **En revanche, la connaissance du PRSE reste insuffisante sur le territoire et notamment chez les professionnels de santé et les élus.**

L'intérêt de mobiliser plus fortement les fédérations hospitalières a également été évoqué qui sont un vecteur intéressant pour mobiliser les structures de soins et les professionnels de santé.

Concernant les financements alloués par le PRSE, la commission a mis l'accent sur la nécessité d'aller vers une dynamique de financement pluriannuel des actions et de mettre en place un suivi de long terme des actions financées.

Concernant la labellisation, la commission propose d'intégrer la notion de répliquabilité de l'action parmi les critères d'éligibilité à la labellisation et de garder un suivi de long terme des actions afin de garantir le bon respect du cadre de labellisation.

Concernant sa gouvernance, le désengagement progressif de la DRAAF dans le pilotage du plan inquiète les membres de la commission. Il met en question la légitimité du plan et pose la question de la sécurisation des ressources (humaines et financières) autour du PRSE pour garantir l'implication des acteurs institutionnels tout au long du plan.

Concernant les thématiques à traiter, la commission SE a indiqué celles prenant un critère prioritaire.

Enfin, la commission Santé Environnement de la CRSA a fait part de sa volonté d'être un membre actif au service du PRSE : participation à l'élaboration du PRSE 4, participation au COPIL, suivi du plan, promotion du plan auprès des membres de la CRSA ou encore le rendu d'avis.

L'intégralité du relevé de conclusions est jointe en annexe 9 du présent rapport.

L'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Dans le cadre de l'évaluation du PRSE 3, l'avis du CESER a été sollicité par les copilotes, tel que demandé par l'instruction du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement.

Etant donné la transversalité du PRSE, le CESER ne peut rendre un avis exhaustif sur l'ensemble des dimensions évaluées. En revanche, il précise ses attentes vis-à-vis de la démarche d'évaluation engagée :

- *« D'une manière générale, le CESER souhaite que l'évaluation en cours permette, par sa dimension participative, de mesurer les progrès réalisés depuis 2017 pour une meilleure appropriation du PRSE par toute la population, sur tous les territoires en Bretagne. »*
- *« Il est essentiel que l'évaluation en cours permette d'apprécier les réalisations concrètes de cette dynamique de coopération depuis 2017 [...] L'évaluation du PRSE 3 pourrait permettre de repérer des freins et des leviers en ce sens qui seront autant d'enseignements à tirer pour le futur PRSE 4. »*
- *« Il est essentiel que l'évaluation du PRSE 3 permette [...] de tirer des enseignements pour améliorer encore l'ancrage territorial du PRSE, la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs locaux »*
- *« l'intérêt d'évaluer, non seulement l'efficience des moyens mais également l'impact des modalités de financement des actions soutenues, notamment par le biais de l'appel à projets ou à candidatures. »*

Dans son avis, il réaffirme sa volonté de poursuivre son implication dans le futur PRSE, au sein du COPIL.

Il témoigne également de la **« forte dynamique participative du PRSE et de l'engagement très actif et volontariste de ses copilotes et des équipes qui les accompagnent. Il souhaite que cette dynamique d'action soit maintenue, voire amplifiée, lors du prochain PRSE 4 avec des moyens financiers et humains renforcés et pérennes, à la hauteur de l'importance vitale du PRSE 4 pour l'avenir de la Bretagne, la santé de sa population et son développement durable. Un axe d'amélioration pourrait être d'élargir encore la gouvernance du PRSE à de nouveaux acteurs des territoires et de la société civile, incluant l'expérimentation d'une forme de participation citoyenne, notamment d'enfants et de jeunes. Il lui paraît également très important d'approfondir**

encore la dynamique de territorialisation du PRSE en y associant notamment les instances régionales et territoriales de la démocratie en santé, ainsi que les Conseils de développement à l'échelle intercommunale. «

Pour le prochain PRSE, le CESER « **encourage la poursuite des grands objectifs et des actions-cadres du PRSE 3 dans le futur PRSE 4** » et souligne un « enjeu incontournable du PRSE 4 sera de réussir à décliner en Bretagne, les nouveaux objectifs nationaux du PNSE 4 « **Un environnement, une santé** », tout en les adaptant aux spécificités régionales, notamment l'**approche structurante One Health (« Un monde, une santé »)** ».

L'intégralité de l'avis du CESER est disponible en annexe 7.

III. Les résultats de l'évaluation par axe d'analyse

Axe 1 : La pertinence et la cohérence du plan avec les enjeux du territoire

Ce premier axe vise à évaluer l'**adéquation des modalités d'élaboration du plan** avec les **besoins et les attentes du territoire**, mais également sa **cohérence** avec les **orientations nationales** et **celles de la région**. Cette partie porte également un regard sur la capacité du PRSE à apporter une **réponse concrète** à un **besoin jusqu'ici non-couvert**.

1. Pertinence des modalités d'élaboration du PRSE avec les besoins du territoire

Comme décrit précédemment, le PRSE 3 a été coconstruit avec les acteurs de santé environnement de la région au cours de deux journées de travail dédiées.

La manière dont le PRSE 3 a été élaboré fait l'unanimité à plusieurs niveaux :

- **La réalisation préalable d'un diagnostic chiffré et objectif des besoins du territoire** a facilité l'intégration, au sein du PRSE 3, des spécificités régionales. Ce socle d'informations, complété de l'évaluation du PRSE 2, a permis aux acteurs de disposer d'une vision claire des enjeux à couvrir.
- A ces éléments s'ajoute **le baromètre Santé Environnement** de la région qui avait été actualisé en 2014. Cet outil est précieux pour la construction du PRSE puisqu'il est le porte-parole des perceptions et attentes de la population.
- **La dynamique de co-construction du plan**, avec une réelle représentativité des acteurs de la santé-environnement de la région, a donné le sentiment aux acteurs de pouvoir apporter leur contribution. Il s'agit d'un facteur clé d'engagement des acteurs. Les temps d'échange lors des journées de travail ont été particulièrement appréciés.

Un point d'attention apparaît néanmoins sur **l'intégration des professionnels de santé et des structures de soins et d'accompagnement** au sein du PRSE. Certaines fédérations représentatives des établissements sanitaires et médico-sociaux (publics, privés et non-lucratifs) ont été sollicitées au lancement des travaux pour le PRSE 3. Ces dernières ont finalement été peu mobilisées sur les cinq années du plan et ont réaffirmé leur volonté de contribuer de manière plus importante au PRSE. Elles semblent être un vecteur intéressant pour impliquer les professionnels de santé et pourraient être mobilisées de manière plus importante sur le PRSE 4.

Par ailleurs, dans sa contribution de mars 2022, le **CESER** a fait part de sa volonté de voir intégrée la société civile à la gouvernance du plan.

“la bonne idée était de croiser les résultats de l'évaluation du PRSE 2 avec les attentes des pilotes institutionnels et celles des opérateurs lors des travaux de groupe préalables”

Verbatim issu du questionnaire en ligne

	Elaboration du PRSE 3 : Les points forts
BP1	Coconstruire le PRSE 4 avec l'ensemble des acteurs concernés : détermination des objectifs, choix des thématiques, préfiguration des actions, etc.
BP2	S'appuyer sur un diagnostic chiffré et objectif des besoins du territoire, et notamment sur le baromètre santé-environnement dans les travaux d'élaboration, qui donne une bonne vision des perceptions des bretons concernant les thèmes de santé-environnement

	Elaboration du PRSE 4 : Recommandations (R)	Description
R1	Intégrer les professionnels de santé et les structures de soins et d'accompagnement dans l'élaboration du PRSE 4	- Intégrer les fédérations représentatives de ces acteurs dans les instances du PRSE : COFIL, GO, etc.
R2	Etudier la faisabilité de la proposition du CESER d'intégrer la société civile dans la gouvernance du plan	- Identifier les modalités de contribution possibles - Définir les modalités d'identification des personnes
R3	Envisager la tenue des réunions sur l'ensemble des départements pour encourager la participation en présentiel de tous les territoires au plan	x
R4	Elaborer le PRSE 4 selon le principe « Une s seule santé »	X

2. Cohérence et adéquation des objectifs avec les orientations nationales et les enjeux bretons

Le PRSE 3 breton est inscrit en cohérence avec les grandes orientations du PNSE 3

Le **Plan National de Santé-Environnement 3**, en vigueur sur la période 2015 - 2019, s'articulait autour de **4 grands enjeux** que sont :

- Des enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement
- Des enjeux de connaissance des expositions et des leviers d'action
- Des enjeux de recherche en santé-environnement
- Des enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation

Les différents acteurs chargés de l'élaboration du PRSE 3 breton se sont assurés de la cohérence de son contenu avec le PNSE 3 tout en tenant compte des **spécificités régionales**. Le tableau en annexe 8 met en évidence les thématiques / parties thématiques / parties du PNSE 3 figurant dans le PRSE 3, telles que le radon, l'eau, l'air, les nuisances sonores ou encore l'intégration de la santé-environnement dans les politiques locales

Un plan qui fait consensus dans les thématiques qu'il adresse mais dont l'ampleur du périmètre est questionnée

Le **périmètre actuel du PRSE 3 est large**. Il couvre les principales thématiques en lien avec la santé-environnement et encourage les acteurs à initier des actions. Cela **renforce la légitimité du plan**, qui fait consensus dans la mesure où il couvre un large panel de sujets. Par ailleurs, il octroie une certaine **agilité du plan** qui peut plus facilement intégrer de nouvelles actions au fil de l'eau.

Cependant, **ce périmètre questionne à plusieurs niveaux**. Le PRSE 3 couvre des thématiques faisant **déjà l'objet d'un plan régional** avec des actions et des financements dédiés (ex : plan Ecophyto, plan régional de santé au travail). Certains acteurs sollicités dans le cadre de l'évaluation interrogent la redondance **entre le PRSE et ces autres plans** en lien avec la SE. Certains interrogent également la pertinence du « **saupoudrage** » **des moyens** sur des actions locales qui ne seraient pas généralisables. Ainsi, se pose la question, pour le PRSE 4 breton, **prioriser certains champs d'actions**, sur lesquels se concentreraient les moyens, afin d'amplifier l'impact des actions menées.

“Il faudra faire un plan moins large avec des axes prioritaires et quelques actions phares prédéfinies, tout en restant souple au cours du temps pour intégrer des problématiques/initiatives émergentes.”

Verbatim issu du questionnaire en ligne

Ces interrogations font **écho aux orientations du PNSE 4**, dont le périmètre a été revu afin de **cibler ses actions thématiques sur les sujets n'étant pas déjà couverts par un plan**, afin d'éviter toute redondance tout en élaborant des recommandations à leur égard. Il s'agit également d'un **levier d'optimisation de ressources** à mobiliser dans le cadre du PRSE, pour son pilotage et sa mise en œuvre.

Ce questionnement est structurant pour le prochain plan et les ambitions qu'il se donnera.

Le PRSE 3 porte des ambitions fortes mais qui peinent à se concrétiser au travers des actions déployées

Les **actions de communication/sensibilisation, de formation**, mais également **de réalisation de diagnostics locaux** sont **largement plébiscitées** par les acteurs du plan. De fait, elles répondent à l'un des principaux enjeux de la santé-environnement qui est de **mobiliser la population au sens large** sur les sujets qu'elle recouvre. Par ailleurs, l'exercice de diagnostic territorial est une étape importante dans la **sensibilisation des acteurs** car il restitue de manière objective et contextualisée les **enjeux de la zone étudiée**. Elle aide les acteurs locaux à s'approprier les thématiques et à se décider à mener des actions.

En revanche, certains acteurs rapportent une forme d'**écart entre les ambitions portées et leur traduction opérationnelle** au travers des actions menées. La notion d'ambition est ici à comprendre sous deux aspects :

- **Ambition en termes d'impacts escomptés de l'action sur la thématique / les populations ciblées, au regard de l'urgence des enjeux** : le PRSE n'est pas un plan contraignant pour ses cibles. De fait, sa mise en œuvre est très liée à la sensibilisation et à la volonté des politiques et des acteurs de terrain de s'engager à déployer des actions.
- **Ambition en termes de couverture territoriale de l'action** : une grande partie des actions financées sont menées sur des territoires restreints bien qu'elles pourraient concerner d'autres

territoires. A ce jour, le PRSE n'exige pas un passage à l'échelle des actions qu'il finance lorsque cela est pertinent. Ce constat met en évidence l'intérêt d'étudier de manière plus systématique le caractère généralisable des actions, et pour celles qui le permettent, d'engager le passage à l'échelle auprès des porteurs.

Ce constat interroge la stratégie du PRSE 3 qui a été d'encourager via le soutien financier notamment toutes les initiatives prises par les acteurs locaux, quelle que soit l'envergure des actions menées. Le fonctionnement même du PRSE via des appels à projet annuels peut aussi expliquer cette perception d'écart entre ambitions affichées et nature des concrétisations. Ce point est détaillé plus spécifiquement par la suite.

	Cohérence et adéquation du plan : Les points forts
BP2	S'appuyer sur un diagnostic chiffré et objectif des besoins du territoire et notamment sur le baromètre santé-environnement dans les travaux d'élaboration, qui donne une bonne vision des perceptions des bretons concernant les thèmes de santé-environnement
BP3	Poursuivre et accentuer les actions de sensibilisation / formation / communication ciblées et grand public via les acteurs de la santé-environnement.

	Cohérence et adéquation du plan : Recommandations	Description
R5	Sur le modèle du PNSE 4, travailler la structuration du plan autour d'un fonctionnement matriciel selon la nature des thématiques	<p><i>Une approche par objectif concernant des thématiques très ciblées / facteurs d'expositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque groupe est constitué pour la durée du plan - Met en œuvre son plan d'actions sur les 5 années du PRSE 4 <p><i>Une approche par projet concernant les thématiques transversales / les publics :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque projet est défini pour une durée variable selon sa finalité - Des projets sont constitués par publics ou thématiques et ciblent une action précise - Au sein de ces projets peuvent intervenir des membres des GO pour de l'apport d'expertise
R6	Étudier de manière systématique le caractère généralisable des actions, et pour celles qui le permettent engager le passage à l'échelle auprès porteurs	x

A retenir

- Un PRSE élaboré sur la base d'un diagnostic objectif de la situation régionale et coconstruit de manière participative avec les acteurs concernés
- Des thématiques larges qui font consensus
- Des ambitions fortes, dans la lignée des enjeux bretons, mais qui peinent à trouver une application concrète à la hauteur de ces enjeux

Axe 2 : L'effectivité du PRSE 3

Cet axe d'analyse se concentre sur l'**appréciation de l'effectivité de la mise en œuvre du PRSE, et de la manière dont les objectifs détaillés dans le plan se sont traduits opérationnellement**. Sont étudiés les typologies d'actions menées au regard des publics cibles et des territoires, le niveau de réalisation de ces actions ou encore les moyens alloués.

1. L'effectivité du déploiement du PRSE 3

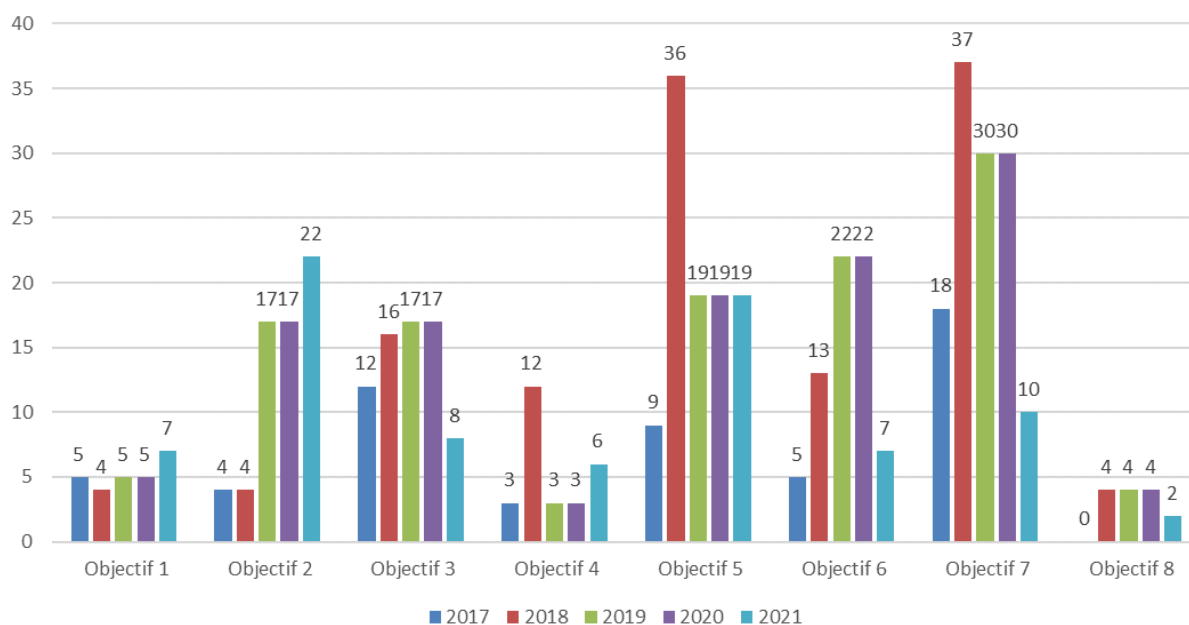
Un plan à l'origine d'un nombre important d'actions, malgré un contexte sanitaire compliqué...

Le PRSE 3 a été à l'origine de **180 actions distinctes menées entre 2017 et 2021**. Certaines actions ont été reconduites sur plusieurs années.

Le graphique ci-après indique le nombre d'actions portées par chaque groupe objectif.

Répartition du nombre d'actions par an et par Groupes Objectifs

(Certaines actions peuvent s'étendre sur deux années calendaires et ainsi être comptées deux fois)



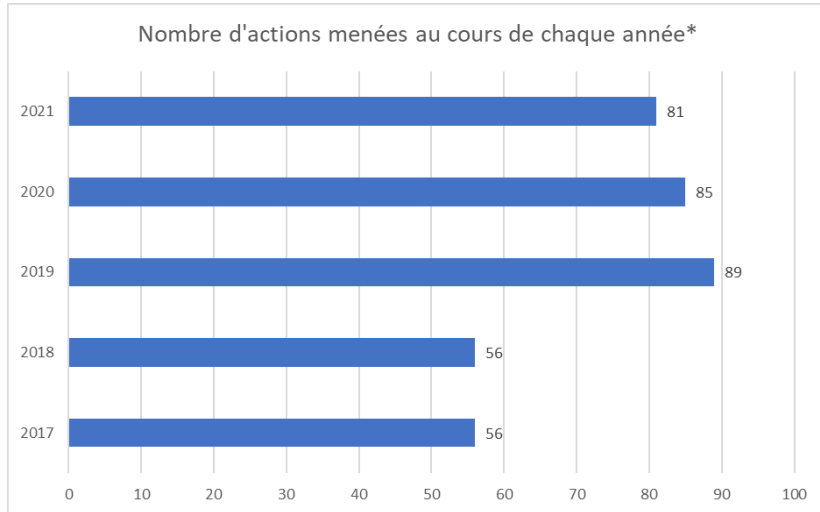
Pour rappel :

- Objectif 1 : Conserver, améliorer les connaissances, s'appropriier les données pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires bretons
- Objectif 2 : Agir pour une meilleure prise en compte de la santé environnement dans les politiques territoriales
- Objectif 3 : Agir pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les breton.ne.s
- Objectif 4 : Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé
- Objectif 5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur et intérieur
- Objectif 6 : Agir pour une meilleure qualité de l'eau (eau d'alimentation de la ressource au robinet, eau de loisirs)
- Objectif 7 : Agir pour des modes de vie et des pratiques professionnelles respectueux de l'environnement et favorables à la santé
- Objectif 8 : Répondre aux nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux

Tous les groupes ont mené des actions, ce qui traduit bien le dynamisme et la volonté d'agir des acteurs du PRSE 3 breton.

Les chiffres montrent également que certains groupes ont été plus dynamiques que d'autres notamment le GO 2. La période de pandémie n'a pas impacté tous les GO de la même manière et tous les GO ont su s'adapter puisque de nouvelles actions ont pu être menées durant cette période.

Le graphique ci-après montre le nombre d'actions en cours et par année :



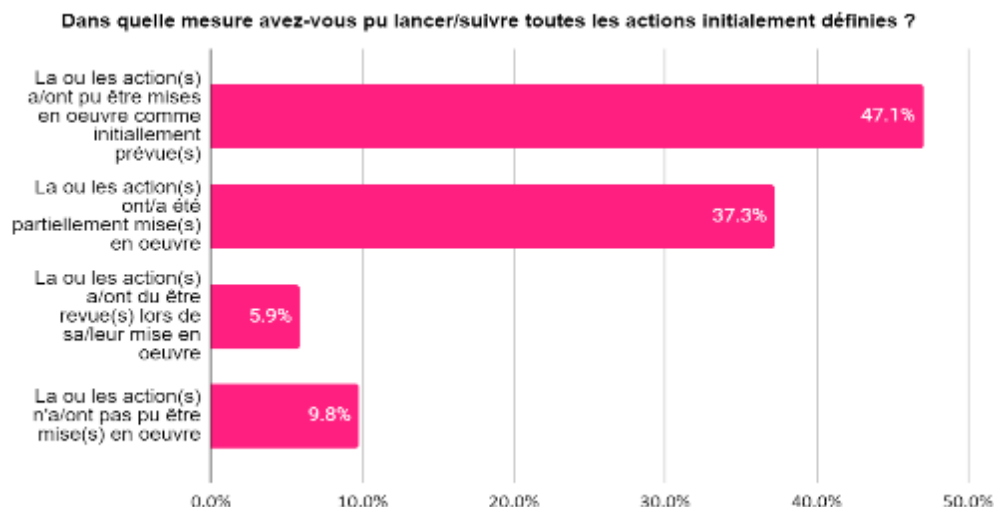
*Les actions pluriannuelles peuvent être comptées plusieurs fois.

Source : Liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation, précisant leur structure et leur rôle dans le PRSE 3 (copilote, suiveur d'action, porteur d'action, ...)

Malgré un contexte sanitaire complexe, ce graphique, conjugué au précédent, témoigne du dynamisme des porteurs durant la crise sanitaire. Il démontre aussi que le temps nécessaire aux porteurs d'actions et aux membres de GO pour enclencher des actions est d'environ 2 années.

85% des porteurs d'actions sollicités par questionnaires estiment avoir pu mener entièrement ou partiellement leurs actions prévues.

Ces données, bien qu'hétérogènes, montrent la dynamique satisfaisante dont a bénéficié le PRSE, ainsi que de la volonté d'agir des acteurs.



Il est difficile de mesurer l'efficacité du plan, du fait notamment du **manque d'évaluation systématique de l'impact des actions financées** qui contribue également à fédérer les acteurs autour du plan car elle leur permet de **mesurer les effets probants de leurs actions**.

Il est également important de préciser que l'évaluation d'impact ne peut être menée sur toutes les actions, notamment celles dont les impacts s'inscrivent dans un temps long ou encore celles dont les impacts sont difficilement quantifiables ou attribuables.

.... et des Groupes Objectifs hétérogènes dans leur fonctionnement

Le graphique ci-avant traduit l'**hétérogénéité de dynamique entre les Groupes Objectifs**. Le contexte sanitaire n'en est pas la seule explication. Les entretiens menés et l'analyse approfondie du plan ont permis de mettre en lumière les **facteurs ayant eu une influence sur l'investissement des acteurs au sein des GO** et la **dynamique du groupe** :

- **Le périmètre et fonctionnement des Groupes Objectifs** : Chaque GO réunit des personnes compétentes sur la thématique, ce qui facilite la conduite des actions. Les GO sont perçus positivement par les participants car ils structurent la mise en œuvre du plan et matérialisent l'engagement attendu de la part des participants à contribuer au plan. Ils garantissent ainsi une certaine dynamique de la part des contributeurs. L'animation pourrait être améliorée de manière à profiter des temps de réunions pour réfléchir et approfondir la / les thématique(s) et ainsi capitaliser sur les compétences en présence. A titre d'illustration, le GO 5 a souhaité au cours du plan revoir ses modalités d'animation. Il a pour cela été accompagné par les copilotes pour faire évoluer les techniques d'animation des réunions.
- **Le caractère spécifique de la thématique** : Certains groupes objectifs traitaient de thématiques spécifiques, par exemple de l'air et l'eau, quand d'autres portaient des sujets transversaux à différentes thématiques. Il apparaît plus aisé d'identifier des actions à mener par les GO traitant de thématiques spécifiques. D'une part, l'identification d'actions est simplifiée car le champ d'actions est clairement défini. Par ailleurs, tout ou partie des acteurs ont déjà une antériorité de travail (notamment sur la thématique de l'air), ce qui facilite également la conduite d'actions communes. De fait, au sein des GO ayant un spectre thématique large, les acteurs sont d'horizons très variés. Un temps de prise de connaissance est nécessaire. L'identification des actions à mener est également plus complexe, car toutes les thématiques ne disposent pas de liens entre elles.

	Effectivité du déploiement : Les points forts
BP4	Fonctionner par groupes de travail / groupes thématiques, afin d'engager les acteurs et de favoriser les synergies tout au long du plan

	Effectivité du déploiement : Recommandations	Description
R7	Pour les actions qui s'y prêtent, mettre systématiquement en place des indicateurs permettant d'apprécier l'impact des actions menées afin d'objectiver l'impact du PRSE	x
R8	Compléter la boîte à outils disponible sur le site du PRSE et renforcer son identification et son utilisation par les acteurs	Ajouter à la boîte à outils des ressources opérationnelles afin d'aider les acteurs à mettre en place des actions sur leur territoire. <i>Exemples de contenus :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Carte interactive des actions menées sur chaque territoire, et des personnes ressources associées • Annuaire des acteurs mobilisables par territoire • Démarches méthodologiques applicables et appui externes mobilisables • Kits et outils déjà réalisés

2. L'allocation des ressources du plan

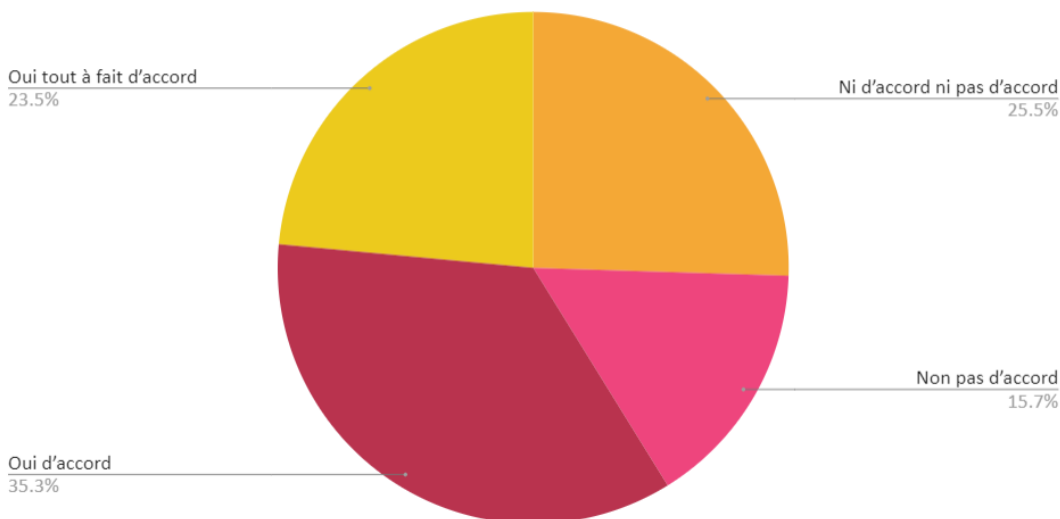
Des moyens financiers en constante augmentation sur les 5 années du plan et jugés satisfaisants par les porteurs d'actions

Sur les 5 années de mise en œuvre du plan, le **budget n'a eu de cesse d'augmenter** avec une **contribution forte de l'ARS (environ 80% du budget)**, au travers le Fond d'Intervention Régional et du Programme d'Intervention territoriale de l'Etat.

Les porteurs d'actions sollicités dans le cadre de l'évaluation, par entretien ou questionnaire, sont **globalement satisfaits du montant des financements perçus par le PRSE**. En effet, **58,8%** d'entre eux estiment avoir **bénéficié de moyens suffisants pour pouvoir mettre en œuvre leur action**.

Si ce constat est globalement partagé, la pertinence de **financer de manière annuelle des "petites" actions**, menées localement, est **régulièrement questionnée**. Cette stratégie d'allocation des moyens ne permet pas au PRSE d'engager des financements d'actions de **plus grande envergure**, qui pourraient notamment être déployées sur plusieurs années.

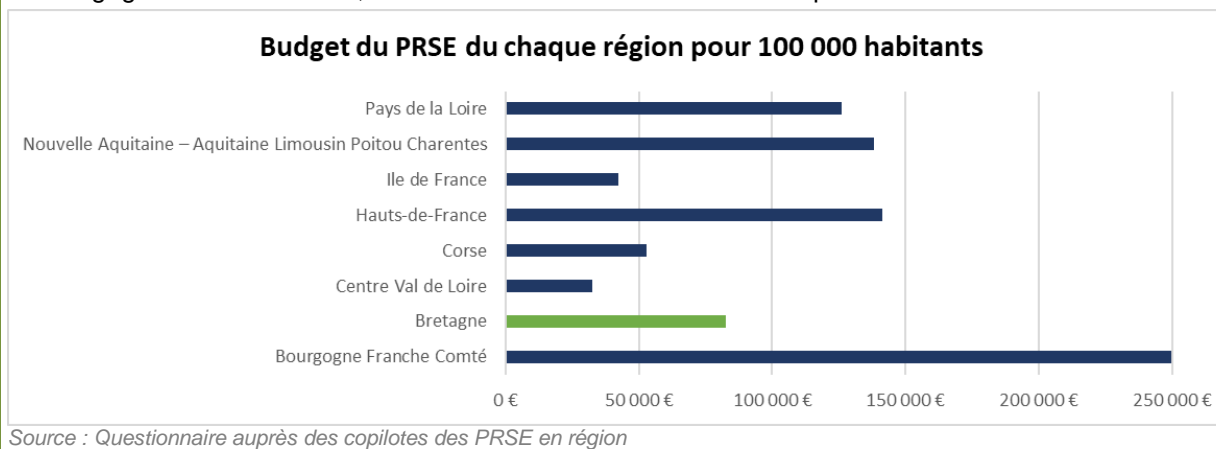
Considérez-vous que vous avez disposé, tout au long du PRSE3, de moyens (humains/financiers/matériels) suffisants et pertinents pour mettre en œuvre / suivre votre actions/vos actions ?



Source : Questionnaire en ligne à destination des parties prenantes du PRSE 3 breton

Le PRSE breton comparativement aux autres régions :

Les données budgétaires collectées sur les autres régions montrent que le plan breton bénéficie d'un budget moyen pour 100 000 habitants inférieur à ce qui est observé sur d'autres régions, notamment la Bourgogne Franche Comté, les Hauts de France et la Nouvelle Aquitaine.



Des moyens humains perçus comme insuffisants, mais difficiles à objectiver

Les entretiens menés avec les différents acteurs du PRSE font état d'un **manque de ressources humaines dédiées** à l'animation du plan. Pour rappel, les acteurs sollicités dans le cadre du PRSE interviennent selon leur fonction / provenance sur les tâches suivantes :

- Pilotage et animation du plan
- Suivi des porteurs d'actions
- Conduite des actions
- Communication et promotion du plan

- Participation aux instances du PRSE (COPIL, COTECH, etc.)

Les travaux de suivi de la mise en œuvre du plan s'ajoutent aux autres missions que des référents des GO et des suiveurs d'actions ont à réaliser.

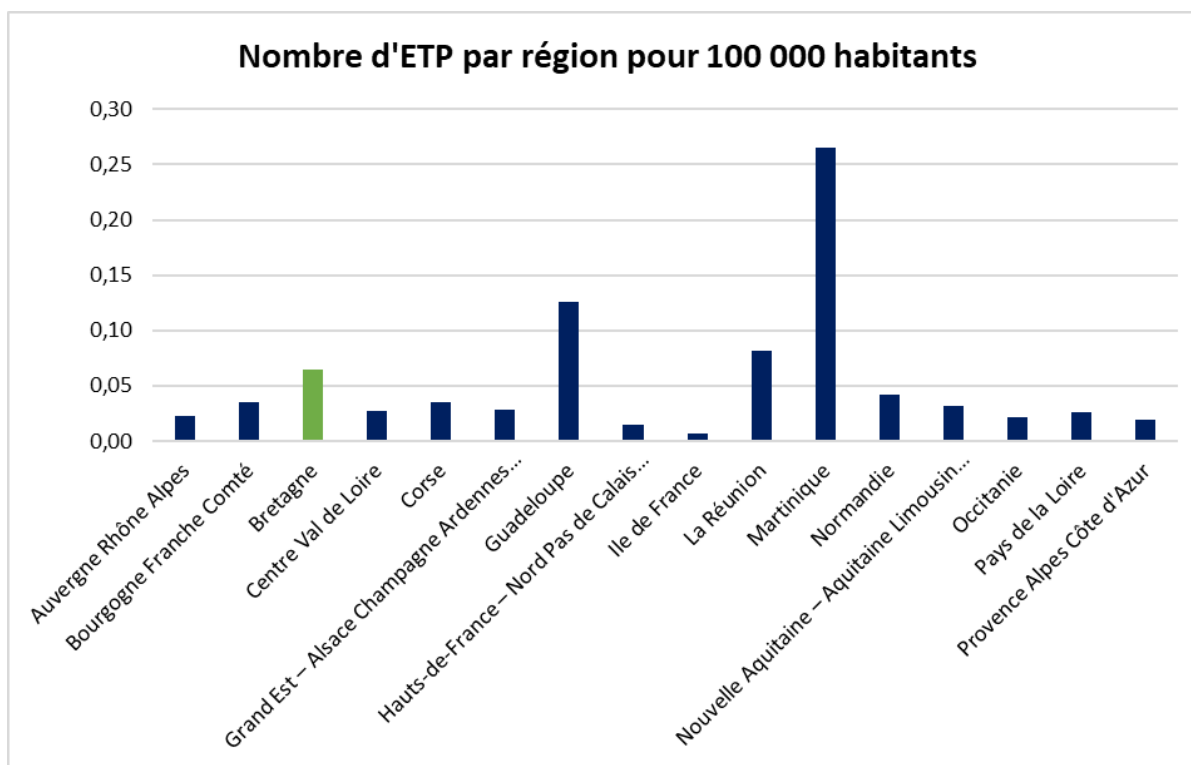
Même si le PRSE fait partie pour certains de leurs fiches de poste, les tâches qu'il implique ne sont pas nécessairement prioritaires. Cette absence de temps exclusivement dédié et pérenne limite la capacité du plan à asseoir/renforcer sa structure vis-à-vis des acteurs du PRSE mais également de l'extérieur.

Ce constat est le même sur les missions **de communication et de valorisation** des actions du plan, qui sont essentielles pour accroître l'ampleur du plan et de ses actions. Le maintien d'un niveau de communication suffisant autour du PRSE, l'organisation d'événements ou encore l'élaboration de contenus de communication **nécessitent d'avoir des temps dédiés**.

Le PRSE breton comparativement aux autres régions :

Concernant les moyens humains alloués par les copilotes de chaque région nous avons pu collecter les données de 15 régions. Ces effectifs comprennent l'animation et le pilotage du plan mais également toutes les ressources affectées au suivi des porteurs d'actions et à la mise en œuvre d'actions. La Bretagne semble correctement dotée par rapport aux régions de taille analogue.

Cette approche par ETP gagnerait à être mise au regard du nombre d'actions concrètes menées sur les territoires et du nombre d'objectifs poursuivis afin de pouvoir comparer la charge de travail associé à au pilotage et à l'animation du plan.



Source : Questionnaire auprès des copilotes des PRSE en région

La nécessité d'inscrire le plan dans une démarche pluriannuelle de mise en œuvre et de financement

Tel que décrit dans un paragraphe dédié précédemment, la mise en œuvre du PRSE repose sur **trois principaux modes de financement** : les appels à projets annuels, les appels à candidatures (contrats locaux de santé) et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

La **réponse à un appel à projets constitue le principal levier** pour avoir accès aux financements du PRSE pour les acteurs ne bénéficiant pas d'un CPOM. Ce fonctionnement est cependant jugé **chronophage** pour de nombreux acteurs, pour qui il est difficile de dégager le temps nécessaire à la constitution de la réponse à l'appel à projet, en particulier les petits acteurs.

Le **caractère annuel** des appels à projets, et par conséquent des financements alloués, est également limitant dans la mesure où ils ne **permettent pas aux acteurs de s'engager sur des actions pluriannuelles** en étant assurés d'un financement. Cet aspect **freine ainsi les ambitions des porteurs** dans les actions qu'ils vont proposer.

Ce fonctionnement annuel est directement lié à la manière dont les fonds dédiés au PRSE sont alloués par les porteurs. A ce jour, les **porteurs recensent en N-1 le montant de leur contribution pour l'année N**, ce qui **ne permet pas d'engager le plan dans une dynamique pluriannuelle** qui apporterait une plus grande visibilité aux acteurs et de la souplesse dans le déploiement.

“Le système d'appel à projets ne permet pas toujours la continuité des actions, d'autant qu'il n'y a pas eu d'appel à projet tous les ans sur la durée du plan.”

Verbatim issu du questionnaire en ligne

	L'allocation des ressources du plan : Recommandations	Description
R9	Dédier au moins une ressource interne au pilotage opérationnel du plan et à l'accompagnement des porteurs d'actions, afin de maintenir une supervision régulière de l'avancée des travaux et d'identifier un interlocuteur unique pour les porteurs d'actions.	A titre d'exemple, cette ressource pourrait porter les missions suivantes : <i>Animation, mise en œuvre du plan et pilotage :</i> - Suivi continu de l'avancée des actions - Gestion des processus d'appel à projet - Conduite de certaines actions notamment en lien avec l'outillage des acteurs <i>Appui des acteurs du PRSE, au sein des GO et des territoires</i> - Suivi de porteurs d'actions - Conseil auprès des responsables de GO, concernant la rigueur à avoir sur la traçabilité des réunions et des décisions, l'animation des réunions, etc. - Appui / orientations des porteurs d'actions - Appui des référents de GO - Alimentation de la plateforme Liamm <i>Animation des instances du PRSE</i> - Animation du Comité Technique :

		préparation des réunions, suivi des décisions - Participation à la préparation des COFIL - Préparation et suivi de la Commission de Labellisation <i>Communication et valorisation du PRSE :</i> - Conduite d'actions de communication / valorisation - Contribution aux événements en lien avec le PRSE
R10	Mettre en place un outil de suivi budgétaire pluriannuel du plan permettant d'avoir une vue exhaustive des moyens alloués / financements octroyés aux porteurs d'actions	x
R11	Pour les actions qui le requièrent, engager le PRSE dans une dynamique pluriannuelle de déploiement des actions et de financement	x

3. La labellisation des actions santé-environnement de la région

La labellisation des actions visait à répondre au besoin de valorisation et de promotion des actions mises en œuvre ou prévues (recommandations de l'évaluation du PRSE 2)

La labellisation des actions santé-environnement est assurée par une des instances du plan, la **commission de labellisation**. Sa création s'inscrit dans le cadre des enseignements de l'évaluation du PRSE 2 breton, qui préconisait de donner **plus de visibilité** et de **valoriser les actions de santé-environnement** menées sur le territoire.

La labellisation des actions avait pour **objectifs** de :

- Impulser des dynamiques et mobiliser les acteurs autour des objectifs du PRSE 3
- Garantir la qualité des actions mises en œuvre
- Rendre visible et valoriser les actions contribuant au plan
- Faire reconnaître et légitimer les acteurs, leur permettre d'intégrer le réseau des acteurs bretons en santé environnement

Une **charte de labellisation** a ainsi été élaborée, sur laquelle s'appuie la commission de labellisation pour valider ou non les demandes de labellisation. Cette commission est composée de certains membres du COFIL et du COTECH restreint du PRSE, ainsi que de partenaires choisis selon les thématiques traitées par l'action.

Pour pouvoir prétendre à la labellisation, les actions (financées ou non par le PRSE) devaient répondre à **trois principaux critères** :

- Être en adéquation avec les objectifs et les actions du PRSE3
- Concerner le territoire géographique de la Bretagne
- S'intégrer dans le calendrier du PRSE3 (2017-2021).



Lorsque la labellisation d'une **action était refusée**, la commission adresse une **réponse argumentée au porteur**, intégrant des recommandations visant à améliorer la qualité de l'action menée. A titre d'exemple, les **principaux motifs de refus / de report de la labellisation** sont les suivants :

- L'action n'est pas suffisamment avancée pour juger de sa qualité
- Le dossier n'apporte pas de garantie sur la qualité de l'action mise en œuvre
- Le travail partenarial de proximité est insuffisamment développé
- La qualité méthodologique du dossier est insuffisante
- Les modalités de mise en œuvre sont non pertinentes au regard des objectifs
- Le contenu du dossier est insuffisant
- L'action ne s'inscrit pas suffisamment dans les principes de promotion de la santé
- La démarche évaluative est trop peu développée

La plus-value de la labellisation pour les actions financées par le PRSE n'est pas évidente pour les acteurs : un manque de clarté autour des intérêts de la labellisation est constaté

Au cours du PRSE 3, **104 actions ont été labellisées sur les 180 actions menées**. Cette labellisation peut intervenir pour une action en cours définition, mais également pour une action déjà engagée voire achevée. Huit actions n'ont pas été labellisée du fait de leur état d'avancement.

Nombre d'actions labellisées par an				
2017	2018	2019	2020	2021
23	33	21	15	12

Source : Bilans annuels PRSE 3 de la Bretagne

Exemples d'actions labellisées :

Agir pour des environnements favorables à la santé dans l'écosystème de la petite enfance – LABEL VIE (2021)

Pour une alimentation saine et durable accessible à tous - MCE (2020)

Cycle de conférences en santé-environnement - CHU Rennes (2019)

Formation en ligne "Prévention et réduction des risques en milieu festif" - Collectif des festivals (2019)

Peu de porteurs d'actions ont été à l'**origine de la labellisation** de leur action. Dans la majorité des cas, seules les actions inscrites dans les feuilles de route étaient soumises à la commission. Cet élément est révélateur du **manque de connaissance de la démarche de labellisation** des acteurs.

Les avis quant à l'intérêt de cette labellisation sont contrastés.

Pour un grand nombre de porteurs d'action, la labellisation **assoit la légitimité de l'action** qui est menée dans le cadre de ce plan. De plus, elle traduit **une forme d'attente envers cette action**, ce qui renforce la mobilisation et l'engagement des personnes participant au projet en interne. Enfin, autre point fort de la démarche, **son ouverture aux actions non-financées par le PRSE** : des actions hors-champs du PRSE ont pu être labellisées. Cette démarche est intéressante dans la mesure où elle permet au PRSE de reconnaître des actions dont il n'a pas été à l'origine et / ou pour lesquelles il n'a pas participé au financement. Cet élément semble important à maintenir car il contribue à **étendre l'envergure du PRSE** qui devient le support régional de **valorisation des actions menées**.

“Le processus de labellisation est très efficace en l'état.”

Verbatim issu du questionnaire en ligne

En revanche, d'autres acteurs considèrent que la **plus-value de la labellisation n'est pas avérée, et s'interrogent** sur l'intérêt de poursuivre ce label. Malgré la mise en place de certaines actions spécifiques de communication autour des actions labellisées, comme la réalisation de vidéos, la majorité des personnes interrogées ont regretté que la labellisation n'ait pas entraîné une **valorisation plus importante** des actions. Ce constat est partagé par les porteurs d'actions.

De plus, le processus de labellisation n'engage pas les acteurs labellisés dans une démarche **de suivi régulier** afin de s'assurer du maintien des engagements de l'action.

“Communication très insuffisante en amont (appel à candidature) comme en aval (lauréats)”

“J'avoue ne pas cerner l'efficacité/l'intérêt de la labellisation.”

“Je ne pense pas que ce soit un outil efficace de distinction d'actions du PRSE : aujourd'hui quasi toutes les actions financées sont labellisées. Par ailleurs, nous n'avons pas pu en faire un outil de promotion des actions "hors PRSE" dans le réseau SE (objectif initial)”

Verbatims issus du questionnaire en ligne

Un autre point d'attention est le fait qu'a priori toutes les actions financées par le PRSE pouvaient prétendre à la labellisation, qui **ne fait pas l'objet d'un cadre d'éligibilité précis et exigeant**, indiquant toutes les caractéristiques à respecter pour qu'une action puisse prétendre à la labellisation. Cette dernière n'est donc **pas l'indicateur du respect d'un corpus d'exigences ou d'un certain niveau de qualité**, tel que cela pourrait être attendu d'une démarche de labellisation. A titre d'exemple, il pourrait être exigé que pour prétendre à une labellisation, l'action puisse passer à l'échelle régionale, présenter des actions spécifiques pour œuvrer en faveur des inégalités, etc.

Par ailleurs, cette labellisation génère **une forme de confusion entre le label PRSE 3 et le logo générique du PRSE 3 breton** qui est repris sur les documents d'actions financées par le PRSE.

Si la labellisation permet de fait de **s'assurer que les actions financées respectent les orientations du plan et démontrent une certaine efficacité**, l'intérêt pour les porteurs n'est ainsi pas vérifié. Certains acteurs **questionnent ainsi sa pertinence**, dans la mesure où le processus de labellisation représente une charge de travail importante pour la commission.

	Labellisation : Les points forts
BP5	Avoir une démarche de contrôle de la qualité et de la pertinence des actions financées

	Labellisation : Recommandations	Description
R12	Faire évoluer la Commission de Labellisation, qui pourrait prendre deux formes (voir ci-contre)	<p>Option 1 : Le maintien du processus de labellisation en renforçant le cadre d'éligibilité des actions</p> <p>Afin de mettre en place un véritable label, le cadre d'éligibilité doit être renforcé, et prévoir des exigences minimums à respecter, telles que par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi d'indicateurs de mises en œuvre - la capacité de l'action à œuvrer pour la réduction des inégalités territoriales et sociales <p>Comme actuellement, ce label s'adresse aux actions financées ou non par le PRSE.</p> <p>L'apport de valeur doit également être argumenté et clarifié pour encourager les porteurs d'actions à solliciter la labellisation.</p> <p>Option 2 : L'arrêt de la labellisation mais la définition d'un cadre de reconnaissance des actions de santé environnement non-financées par le PRSE</p> <p>Identifier un moyen de reconnaissance de toutes les actions entrant dans le champ de la santé-environnement déployées sur le territoire, afin qu'elles puissent être valorisées par le PRSE, par exemple en apposant son logo.</p> <p>Dans ce cadre, les porteurs d'actions pourraient solliciter, sur dossier, une reconnaissance de leur action par le PRSE. Cette demande serait instruite par une instance dédiée, qui pourrait remplacer la commission de labellisation, mais pourrait également se tenir directement au sein de chaque GO, via un vote anonymisé.</p>
R13	Travailler la communication autour de la labellisation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion du label afin qu'il soit mieux connu des porteurs d'actions - Définir une stratégie de valorisation des actions labellisées

R14	Assurer un suivi dans le temps des actions labellisées	Pour les actions pérennes et labellisées : - Organiser un suivi annuel des actions financées pour disposer d'une vision à long terme de ses impacts et s'assurer de la cohérence de l'évolution de l'action avec le cadre de labellisation
------------	--	---

A retenir

- Un PRSE à l'origine de 180 actions entre 2017 et 2021.
- Un dynamisme au sein des GO dépendant de la stratégie d'animation et du périmètre couvert.
- Des moyens financiers en constante augmentation, jugés suffisants par les porteurs. Le financement de petites actions questionne certains acteurs.
- Une volonté des acteurs d'inscrire le PRSE dans une dynamique de financement pluriannuel.
- Les moyens humains sont quant à eux perçus comme insuffisants pour asseoir la portée du PRSE et des actions qui en découlent.
- Une démarche de labellisation qui doit évoluer pour accroître son intérêt vis-à-vis des porteurs d'actions.

Axe 3 : L'adhésion et l'appropriation du plan par le public cible

Cette partie vise à évaluer l'adhésion et l'appropriation du plan par les acteurs, qui est essentielle, puisque le principal enjeu du PRSE 3 est l'**acculturation des publics à la SE**, afin d'entraîner une **prise de conscience** et dès lors une **modification des comportements**. Elle est aussi compliquée à objectiver car elle repose principalement sur les constats subjectifs.

Extrait du PRSE 3 breton : *“Compte tenu de la typologie des actions, les résultats attendus du PRSE 3 relèvent en grande partie de l'amélioration des connaissances et compétences de la population, des professionnels et des décideurs en santé environnement, ainsi que de la modification des modes de vie et des pratiques professionnelles.”*

1. Les typologies d'actions conduites par la PRSE 3

Le PRSE 3 : un plan reposant principalement sur des actions visant à acculturer les différents publics cibles à la santé-environnement

Les actions menées dans le cadre du PRSE 3 breton sont classées en 8 catégories :

- Des actions d'études/de recherche
- Des actions de diagnostic
- Des actions de de communication, sensibilisation, information
- Des actions d'éducation pour la santé, ou de consultations individualisées de prévention
- Des actions de production, analyse, valorisation d'outils
- Des actions de formation
- Des actions d'accompagnement/appui méthodologique
- Des actions de travail en réseau et de coordination locale

Le graphique ci-dessous montre que **la majorité des actions menées visait à sensibiliser les différents publics** (grand public, collectivités, professionnels, enfants, etc.) **aux enjeux de santé-environnement**, en communiquant, en formant, ou encore en accompagnant les différents types d'acteurs. Le PRSE 3 avait ainsi pour principale vocation **l'acculturation de la population à la santé-environnement**. Malgré une prise de conscience de plus en plus importante, il s'agit d'un domaine encore méconnu, sur lequel un travail de communication important doit être réalisé.



Source : Bilans annuels PRSE 3 de la Bretagne

Que cela soit l'organisation de formations à la SE pour les professionnels de santé ou la tenue de stands pour sensibiliser les consommateurs aux composants toxiques de certains produits, les actions visant à **faire connaître et vulgariser les enjeux des SE** sont primordiales pour **entraîner (ou accentuer) une prise de conscience de la population**, et ainsi faire évoluer les pratiques de chacun.

La nécessité de réaliser des actions ciblant différents types de publics

Les actions menées dans le cadre du PRSE 3 visaient **différents types de publics** :

- Tout public / grand public
- Les élus et les membres des collectivités locales
- Les jeunes
- Les professionnels de santé, du secteur du bâtiment et de l'urbanisme, l'éducation nationale, etc.

De fait, la santé-environnement **concerne l'ensemble de la population**. Afin de s'assurer de toucher le plus de personnes possibles, et ainsi d'avoir un impact sur les pratiques et les comportements, il convient de mettre en place des **actions spécifiques selon les publics** et de multiplier les modalités de sensibilisation.

Le travail d'évaluation a permis de montrer que les actions PRSE 3 **participent à la sensibilisation grandissante de la population aux enjeux de santé-environnement**. S'il est difficile d'isoler le rôle du plan au sein de ce phénomène plus global, notamment observé grâce aux travaux de l'ORS Bretagne, les actions menées entre 2017 et 2021 ont permis de toucher le grand public par différents moyens : stands et campagnes d'information, consultations de prévention, surveillance et communication sur les risques liés à certains indicateurs, etc.

Exemples d'actions à destination du grand public

GO8 : *Mesure citoyenne Îlots de fraîcheur - îlots de chaleur*. Porteur : MCE (2018)

GO8 : *Cycle de conférences "santé environnement"*. Porteur : CHU Rennes (2018)

GO3 : *Sensibiliser la population à la maladie de Lyme et aux mesures de prévention sur le Pays de Guingamp*. Porteur : Pays de Guingamp (2018)

GO5 : *Développer une campagne de mesure du radon sur le secteur de Lannion Trégor*. Porteur : Approche Ecohabitat (2020)

GO8 : *Réalisation d'une plaquette d'information grand public sur les nanomatériaux à partir des plaquettes spécialisées existantes*. Porteur : GO8 (2020)

GO2 : *Contribution aux politiques de santé et formation/sensibilisation concernant l'asthme et l'allergie*. Porteur : Capt'Air Bretagne (2021)

GO6 : *Sensibiliser le public au cycle de l'eau breton via des vidéos*. Porteur : MCE (2021)

GO7 : *Pour une alimentation saine et durable accessible à tous*. Porteur : MCE (2021)

Les jeunes ont également constitué le public-cible de plusieurs actions. L'enjeu est ici de favoriser la connaissance des enjeux de santé-environnement dès le plus jeune âge, en intervenant notamment en milieu scolaire.

Exemples d'actions à destination des jeunes

GO7 : *La Soupe aux Oreilles : spectacle pédagogique de prévention des risques auditifs*. Porteur : Les passeurs d'ondes (2020)

GO3 : *Réduire mes déchets, nourrir la terre*. Porteur : Passerelles info (2021)

GO3 : *Formation des enseignants à la SE (continuité du projet Prendre soin de soi, des autres et de la Terre)*. Porteur : REEB (2021)

GO6 : *Réadaptation du programme pédagogique Water Responsable aux problématiques bretonnes et diffusion auprès des établissements scolaires bretons*. Porteur : Du Flocon à la Vague (2021)

Dans le cadre des CLS, différentes actions menées dans le cadre du PRSE 3 breton avaient pour ambition de **sensibiliser spécifiquement les élus ainsi que leurs collaborateurs au sein des collectivités locales, afin de les inciter à mettre en œuvre des actions spécifiques à leurs territoires**. De nombreuses actions de **formation** ainsi que des réunions d'échanges départementales ont été proposées. En outre, des outils et un accompagnement méthodologique pour la mise en place de diagnostics locaux en santé environnement (DLSE) ont été financés.

“La santé-environnement apparaissait comme une clef d'entrée vers les élus locaux pour une prise en compte accrue de la santé dans leurs politiques publiques. Le plaidoyer pour la santé-environnement doit se poursuivre, être toujours plus approfondie pour qu'elle prenne tout son sens et toute sa place dans les objectifs d'actions publiques locales”

Verbatim issu du questionnaire en ligne

Exemples d'actions à destination des collectivités

GO2 : *Accompagnement à la réalisation des diagnostics locaux SE*. Porteur : ORSB (2019)

GO2 : *Sensibilisations-accompagnements territoriaux en santé-environnement*. Porteur : IREPS (2019)

GO2 : *Proposer aux collectivités bretonnes une formation aux enjeux santé-environnement*. Porteur : Région Bretagne (2020)

GO4 : *Module de formation sur l'urbanisme favorable à la santé à destination des élus et des agents*. Porteur : Syndicat mixte du Pays de Brocéliande (2021)

La **sensibilisation et la formation des professionnels** est également un prérequis pour entraîner des modifications dans les pratiques. Grâce au PRSE, différents secteurs ont pu bénéficier d'**actions de sensibilisation**, ou ont eu accès à des **modules de formation spécifiques** : le bâtiment, l'éducation nationale, les professionnels de santé, ou encore les acteurs du secteur de l'urbanisme. A minima, tous ces secteurs sont concernés par les enjeux de santé environnement.

Exemples d'actions à destination des professionnels

Professionnels de santé

GO5 : *Former les professionnels de santé à la Qualité de l'Air Intérieur dans le cadre de leur formation initiale.* Porteur : Capt'Air Bretagne (2020)

GO3 : *Former les professionnels de santé aux enjeux de SE - Développer une offre de service sanitaire dans le domaine santé environnement.* Porteur : ARS/Région Bretagne (2021)

GO3 : *Réalisation de dossiers pédagogiques pour la formation des futurs professionnels de la santé à la santé-environnement.* Porteur : IREPS (2021)

Professionnels du bâtiment

GO7 : *Pratiques de professionnels et particuliers en lien avec la qualité de l'air intérieur : développer l'information et la sensibilisation du grand public et de certains professionnels à la fois sur la réglementation en vigueur mais aussi sur les bonnes pratiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.* Porteur : MCE (2020)

GO4 : *Formation de diagnostiqueurs et réalisation de diagnostics dans le cadre des campagnes de mesure menées à Lorient Agglomération et Lannion Trégor.* Porteur : Approche Ecohabitat (2021)

GO4 : *Module de formation sur l'urbanisme favorable à la santé à destination des élus et des agents.* Porteur : Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande (2021)

GO6 : *Surveillance et lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques vecteurs de la leptospirose.* Porteur : FREDON (2021)

Une adhésion au PRSE 3 qui dépend encore fortement des sensibilités de départ des acteurs

L'appropriation du plan par les acteurs **dépend fortement de leur sensibilité initiale** à la thématique.

En particulier, l'évaluation a mis en évidence que le plan avait permis d'augmenter le niveau de connaissances des différents publics cibles sur ces thématiques.

A titre d'exemple, les échanges réalisés dans le cadre de l'évaluation ont mis en lumière que la **propension des élus à prendre des décisions** en faveur de la santé environnement dépendait largement de leur **sensibilité de départ** sur ce sujet. Aussi, les villes s'étant investies dans le plan sont principalement les villes disposant d'un Contrat Local de Santé, et donc disposant potentiellement déjà d'actions de sensibilisation sur la thématique, ou du moins de ressources pour les conduire (cf. axe 4 : ancrage territorial). De manière générale, les membres de GO se montrent déçus de la faible mobilisation des élus dans le cadre du plan. Les participants aux actions qui leur étaient destinées étaient souvent peu nombreux.

De la même manière, le site internet du PRSE 3, outil de communication principal du PRSE, est naturellement plutôt consulté par des personnes déjà sensibilisées à la santé-environnement, qui souhaitent accéder à des ressources pour mener des actions ou encore suivre l'avancée du plan et de la mise en œuvre des actions-cadres. Les entretiens ont également montré que les professionnels de santé étaient, comparativement aux acteurs travaillant sur des sujets environnementaux, moins sensibilisés à la santé-environnement, et donc moins représentés et moins mobilisés dans le cadre du PRSE 3.

	Appropriation : Les points forts
BP3	Poursuivre et accentuer les actions de sensibilisation / formation / communication ciblées (professionnels de santé notamment) et grand public via les acteurs de la santé-environnement.

	Appropriation : Recommandations	Description
R15	Mobiliser les fédérations et représentants des professionnels de santé dans l'élaboration et la diffusion de supports de sensibilisation et de formation	x

2. Un plan qui a permis d'investiguer et d'objectiver des enjeux de santé-environnement

Si le PRSE 3 a **contribué à renforcer la sensibilisation de la population** (tous publics confondus) en les touchant grâce aux actions menées, il a également permis d'**investiguer certaines thématiques**, en finançant des activités de recherche.

A titre d'exemple, les enjeux de santé liés à l'**ammoniac** sont encore **peu connus de la population**. Au cours du travail d'évaluation, plusieurs interlocuteurs ont fait part d'une grande satisfaction liée au fait que le PRSE 3 avait permis d'**objectiver cette problématique** et de **communiquer autour du sujet**, allant jusqu'à attirer l'attention des médias. De la même manière, le PRSE a mené des actions spécifiques sur l'exposition au **radon**, un enjeu spécifique pour la région.

“Thématique "Radon" ancienne mais démarche de campagne de mesures à grande échelle nouvelle sur le secteur”.

Verbatim issu du questionnaire en ligne

L'**eau et l'air** ont également été des thématiques importantes de ce PRSE, en réponse aux **forts enjeux régionaux sur ces deux thématiques**. Des campagnes de mesure de la qualité de l'air ont été initiées dans certaines villes afin d'objectiver l'exposition de la population aux pollens, à l'ammoniac, aux pesticides et autres facteurs d'exposition.

“Les sources de financement et cadres d'études et d'actions sur la qualité de l'air sont très restreints en Bretagne. Le PRSE est un élément important pour faire progresser les pratiques et la connaissance”.

Verbatim issu du questionnaire en ligne

Exemples d'actions d'étude/recherche

GO1 : Définition d'un indice de qualité environnementale et de profils de territoires. Porteur : ARS (2018)

GO5 : 3 sites de mesures pour les prélèvements et analyses de 80 molécules dont le glyphosate Porteur : AIR BREIZH (2018)

GO5 : Réaliser une campagne de mesures de pesticides dans l'air. Porteur : AIR BREIZH (2020)

GO5 : Poursuivre la surveillance des pollens dans l'air sur les 5 sites de la région Bretagne. Porteur : Capt'Air Bretagne (2020)

GO1 : ALADINS. Porteur : EHESP (2020)

GO1 : Faciliter le partage, l'accès et l'appropriation des données santé, environnementales et sociales sur le territoire breton. Porteur : ORS (2021)

Par ailleurs, le PRSE 3 a permis, grâce à ses actions de **diagnostics territoriaux**, notamment au travers des **Contrats Locaux de Santé dits de "Nouvelle Génération"**, d'**objectiver la nécessité de prendre en compte la santé-environnement** (en particulier dans les politiques locales) et de **légitimer les actions** portées par les différents acteurs.

De fait, par certains aspects, la santé-environnement reste un **sujet relativement clivant**, puisque cette thématique entraîne la prise de mesures dont la nécessité n'est pas partagée par tous (ex : agriculture). Il existe ainsi un véritable **enjeu d'objectivation du lien entre santé et environnement**, afin d'apporter la preuve scientifique, notamment aux élus, souvent peu familiers avec le sujet, de la nécessité de **prendre en compte cette thématique dans les politiques locales**, afin de modifier les pratiques et les modes de vie.

La **formation des professionnels de santé** doit quant à elle être accélérée car ils sont un **vecteur fort de sensibilisation et d'évolution des pratiques** de la population.

Par ses actions et la dynamique qu'il génère, le plan permet ainsi d'**apporter des données tangibles** sur lesquelles les acteurs peuvent s'appuyer pour **défendre leurs actions de santé environnement**, en particulier auprès des élus, qui seront dès lors plus à même de prendre en compte ces sujets dans leurs politiques publiques.

	Appropriation : Les points forts
BP6	Poursuivre les travaux de recherches sur des thématiques clés de la santé environnement
BP7	Encourager les territoires à mener des diagnostics territoriaux, en priorisant ceux qui ne sont pas déjà dotés d'un contrat local de santé

	Appropriation : Recommandations	Description
R16	Définir un corpus d'indicateurs clés d'un diagnostic territorial en santé environnement facilement accessibles quel que soit	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les indicateurs clés d'un diagnostic territorial SE- Définir les échelons territoriaux sur

	l'échelon territorial et le promouvoir sur les territoires	lesquels ils sont pertinents - Définir les moyens de collecte au regard des données accessibles
--	--	--

3. L'appropriation du plan par les différents acteurs se voit limitée du fait du manque d'opérationnalité du PRSE 3

L'évaluation a montré que l'**appropriation des objectifs du PRSE et de ses actions cadres**, par les acteurs sur les territoires est **parfois difficile**. Outre le fait qu'ils n'ont pas le même degré de sensibilité au sujet, cela vient également du **manque d'opérationnalité du plan**.

Dans sa qualité de plan institutionnel, il s'agit d'un plan large permettant d'intégrer un grand nombre d'actions et de pouvoir engager de nombreux acteurs dans sa mise en œuvre. Cependant, ce large périmètre et son caractère théorique rend compliqué, pour les acteurs de terrain, d'identifier comment il pourrait **se traduire en actions concrètes**. Il gagnerait ainsi à être rendu plus opérationnel pour **faciliter son appréhension** par les acteurs et les inciter à **entreprendre des actions** en faveur de ce plan.

Comme évoqué dans l'axe 2 "Efficacité/efficience", les acteurs sont en attente de **plus d'illustrations sur la manière dont ils pourraient contribuer au PRSE**, ce qu'ils pourraient initier sur leur territoire. Ces derniers **manquent d'informations et de ressources** qui pourraient leur permettre de connaître des exemples d'initiatives menées sur les autres territoires, de se mettre en contact avec des partenaires ou des experts régionaux sur certaines thématiques / méthodologie de travail. La boîte à outils présente sur le site internet du PRSE 3 est en ce sens une très bonne initiative, mais est encore peu connue et peu utilisée par les acteurs de terrain. Elle gagnerait à être complétée par d'autres ressources, comme une cartographie des actions menées. De fait, il conviendrait de **mieux capitaliser sur les initiatives déjà en cours et qui fonctionnent** et de les faire connaître aux autres acteurs de la santé-environnement.

	Appropriation : Recommandations	
R8	Compléter la boîte à outils disponible sur le site du PRSE et renforcer son identification et son utilisation par les acteurs	Ajouter à la boîte à outils des ressources opérationnelles permettant d'aider les acteurs à mettre en place des actions sur leur territoire. <i>Exemples de contenus :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Carte interactive des actions menées sur chaque territoire, et des personnes ressources associées • Annuaire des acteurs mobilisables par territoire • Démarches méthodologiques applicables et appui externes mobilisables • Kits et outils déjà réalisés

4. La stratégie de communication du PRSE et son impact sur l'adhésion et l'appropriation du plan par les publics cibles

Le site internet du PRSE est riche dans son contenu, et contient des ressources pédagogiques appréciées des acteurs. Il doit néanmoins gagner en visibilité et en ergonomie (communication interne et externe).

Le **site internet du PRSE**, mis à jour depuis le début du plan, a été l'un des principaux outils de communication externe. Il est essentiel dans la stratégie de communication du PRSE 3.

Le site concentre l'ensemble du contenu en lien avec le PRSE 3 : le plan dans son intégralité, sa gouvernance, ses modalités de suivi ainsi que des illustrations d'actions menées. Les enjeux de chaque Groupe Objectif sont détaillés. Pour chacune des actions-cadres, la feuille de route de l'année est communiquée ainsi que les dernières actualités régionales voire nationales en lien avec l'action-cadre.



Carte interactive des objectifs du PRSE 3 disponible sur le site

La communication autour des GO s'accompagne d'outils pédagogiques, permettant aux utilisateurs d'avoir une compréhension claire des orientations à donner aux actions et des enjeux à couvrir.

- Les **Groupes Objectifs** sont expliqués au travers d'une carte interactive, publiée sur le site en 2018, qui permet à l'utilisateur d'avoir le détail de chaque objectif en cliquant sur un des espaces de la ville.
- Des **vidéos pédagogiques** autour des enjeux de SE ont également été conçues. Le contenu des vidéos est intéressant et facile d'appropriation pour toutes les typologies de publics. Comme en témoignent les acteurs sollicités, ces vidéos sont appréciées et concrétisent la mise en œuvre du PRSE. Ce format de communication est à poursuivre pour le prochain plan et est pertinent pour mobiliser plus fortement les médias régionaux sur le PRSE. En revanche, ce format est coûteux, ainsi il doit être assuré d'un certain niveau d'audience avant d'être réalisé.
- Le site permet également de communiquer autour des dispositifs de financement, de la procédure de labellisation, des actualités en lien avec la SE, et contient une boîte à outils avec un certain nombre de ressources utiles : ressources pédagogiques pour se former en tant que professionnels de santé ou collectivités.

La fréquentation du site s'est accrue durant la période 2017 - 2021 : on comptait au démarrage en moyenne 300 visites uniques. **A la fin des 5 ans du plan, ce nombre a doublé pour atteindre les 600 visiteurs uniques par mois. Un allongement du temps de visite sur le site a également été constaté** au cours de la durée du plan.

En revanche, le site internet demeure insuffisamment utilisé par les porteurs d'actions notamment. Ils n'en ont pas un usage spontané pour suivre les actualités du plan et trouver des ressources : exemple d'actions, outils, etc.

Un certain nombre d'acteurs du PRSE ont partagé leur souhait d'un accès facile à **une carte interactive de la région** (à l'image de celle des objectifs du plan) qui présenterait sur tous les territoires les actions menées dans le cadre du PRSE tout en indiquant les personnes ressources à contacter pour disposer d'informations complémentaires. Cet outil existe mais il est peu connu des acteurs du PRSE.

Il en est de même pour l'outil **OSCARS**, qui recense les initiatives de prévention en France. Il reste encore méconnu et peu utilisé par les acteurs du plan. Malgré une forte demande de pouvoir avoir accès aux différentes actions menées sur le territoire, le manque de communication autour de cette plateforme et son utilisation jugée parfois peu intuitive n'ont pas permis de capitaliser sur cet outil.

Cette carte interactive serait complémentaire avec **la boîte à outils** enrichie régulièrement d'exemples d'actions, d'un annuaire des acteurs, des ressources pédagogiques (cf. recommandation en lien).

La communication autour du site, dont le contenu et le format ont été retravaillés pour le PRSE 3, mérite d'être renforcée afin de promouvoir le site et les ressources qu'il contient.

Des actions de communication engagées mais qui doivent être renforcées

Les acteurs du PRSE ont fait part **de leur souhait d'un nombre plus important d'événements en présentiel** (journée annuelle de la santé environnement, visite d'acteurs, etc.), afin de rencontrer et d'échanger avec d'autres personnes, structures, associations, municipalités participant au plan. Ces événements fédèrent et renforcent le réseau des acteurs régionaux de la santé-environnement. L'organisation de ce type d'événement prend du temps et nécessite de mobiliser des ressources dont le PRSE ne dispose pas nécessairement sur le volet communication. Par ailleurs, la crise sanitaire a mis un arrêt à ce type de rencontres. On peut néanmoins noter la tenue des rencontres régionales santé-environnement, ainsi que la participation aux Trophées du développement durable.

La mise en place de **webinaires**, ainsi que le recours à la **visioconférence** pour les réunions des différentes instances du PRSE ont été très appréciées des acteurs. Ils soulignent la praticité de ces modalités d'échange à distance qui facilitent la participation des acteurs éloignés géographiquement et/ou qui n'auraient pas le temps de se déplacer si l'événement était en présentiel. Les webinaires permettent de toucher un plus grand nombre d'acteurs et ce d'autant plus qu'ils peuvent être suivis de manière désynchronisée lorsqu'ils sont enregistrés.

Il convient également de noter qu'une **Newsletter PRSE 3 Bretagne** avait été initiée mais n'a pas pu être pérennisée car sa préparation était trop chronophage et redondante avec les actualités mises en ligne régulièrement.

La communication auprès du grand public pourrait être développée en sollicitant davantage les médias locaux

Le PRSE manque de visibilité grand public et à l'instar du PNSE il reste confidentiel, **sans relais des médias**.

Si la connaissance du plan en tant que telle n'a pas d'intérêt majeur pour le grand public, la **communication autour des actions menées est attendue** et pourrait être relayée sur les médias locaux

(chaîne TV et radio régionales, journaux, etc.) qui apparaissent comme des vecteurs efficaces pour informer et sensibiliser le grand public, tout comme le sont les acteurs de la SE eux-mêmes.

Communication : Les points forts	
BP8	Entretenir un site internet dédié au PRSE
BP9	Recourir à différents formats de communication pour s'adapter aux cibles : - vidéos de présentation des actions menées et des porteurs - webinaires thématiques - visioconférences pour favoriser la participation des acteurs du plan - carte interactive des objectifs du plan
BP10	Disposer d'un groupe de travail dédié à la communication autour du plan

	Appropriation : Recommandations	Description
R17	Assurer une mise à jour plus régulière du site internet afin que les visiteurs aient de la visibilité sur les actions terminées et en cours	x
R18	Améliorer l'ergonomie du site internet	x
R19	Accroître le nombre d'évènements en présentiel, internes et externes, autour de la santé environnement	x
R20	Développer la communication autour de la plateforme OSCAR afin qu'elle soit davantage utilisée par les acteurs pour connaître les initiatives en faveur de la SE sur le territoire breton	x
R21	Intégrer un volet communication de chaque action du PRSE et évaluer l'intérêt d'une sollicitation des médias locaux afin de communiquer autour des actions du PRSE	x

A retenir

- Un nombre important d'actions de sensibilisation, d'acculturation ou encore de formation des publics cibles à la santé-environnement appréciées des porteurs d'actions et des bénéficiaires.
- Un plan qui gagnerait à être rendu plus opérationnel afin de faciliter son appropriation et sa déclinaison en actions concrètes.
- Des actions de communication contraintes par le contexte sanitaire, qui doivent être renforcées afin d'accélérer la portée du plan et contribuer à son opérationnalité.

Axe 4 : Ancrage territorial

L'enjeu de ce 4ème axe est de mesurer l'impact du plan en termes de **mobilisation des territoires** sur les thématiques de santé-environnement et en termes de **mise en réseau des acteurs** investis sur ces questions. Cet axe vise également à analyser **la place du PRSE 3 breton au sein de l'écosystème des autres plans et stratégies en cours.**

1. La mise en réseau des acteurs de la santé environnement

L'évaluation menée a montré que le PRSE 3 a été un **vecteur de collaborations et de partenariats** entre les acteurs concernés par la santé-environnement, notamment au sein des GO. Il s'agit de l'un des points forts du plan, souligné par l'ensemble des acteurs.

Verbatims questionnaire en ligne

Selon-vous, quels ont été les principaux facteurs de succès dans la mise en œuvre/le suivi de votre action/vos actions ?

« Le lien avec les acteurs du social, l'animation partenariale au sens large (pour le repérage des situations de précarité énergétique notamment) »

« La qualité du partenariat avec les accompagnants techniques et financiers »

« Les réunions de GO sont un lieu de rencontre idéal pour découvrir ce que font les uns et les autres et pensez à eux plus facilement sur des besoins spécifiques ou des travaux partenariaux »

« L'effet stimulant de partenariats de nouvelle nature (champs de la santé et de l'environnement) »

« Des échanges de pratiques entre acteurs concernés par des initiatives semblables »

Cette mise en réseau se traduit également par une **sollicitation croissante des acteurs tels que l'EHESP, l'IREPS, Capt'Air par les collectivités**, qui souhaitent être accompagnées d'un point de vue méthodologique, et / ou bénéficier d'un apport scientifique. Ces collaborations sont encourageantes et montrent comment le PRSE permet de **mettre en lien les acteurs de terrain et le monde de la recherche** notamment.

Des exemples de collaborations établies grâce au PRSE 3

CPIE Belle-Ile (programme éducation/sensibilisation) et l'Association Water Family (programme éducation/sensibilisation)

L'Association Eaux et Rivières de Bretagne et la Mutualité Bretagne

L'EHESP et les collectivités territoriales

Capt'Air et plusieurs EPCI dans la réalisation de diagnostic Santé-Environnement dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de santé.

L'élaboration et la mise en œuvre du 3ème volet du PRSE breton a été **davantage ouverte aux professionnels de santé**. Ce point a été valorisé par les différentes personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation. De fait, les acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement sont plus sensibilisés aux questions de santé-environnement que les professionnels de santé. Le PRSE apparaît comme un outil intéressant pour engager de manière plus forte les professionnels de santé qui **restent plus difficilement mobilisables**.

	Mise en réseau des acteurs : Les points forts
BP11	Favoriser la diversité des acteurs au sein des instances du PRSE

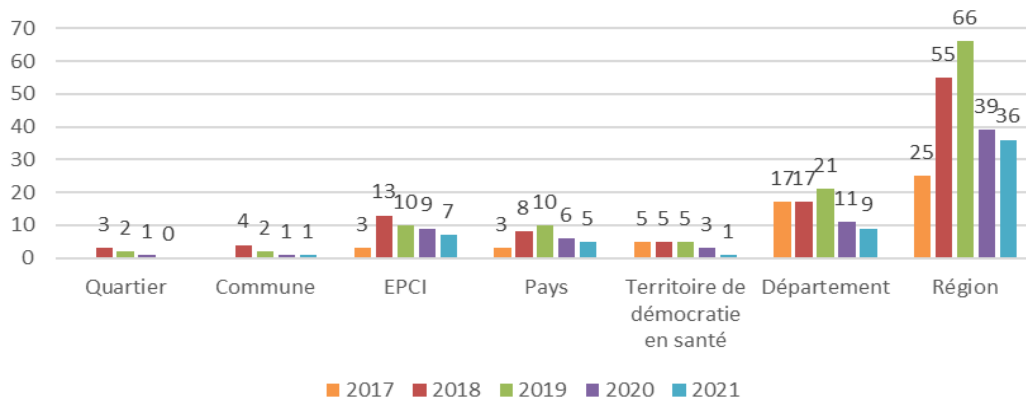
	Mise en réseau des acteurs : Recommandations	Description
R22	Identifier avec les représentants du secteur comment accroître l'implication des professionnels de santé	x

2. La déclinaison du plan par échelon territorial

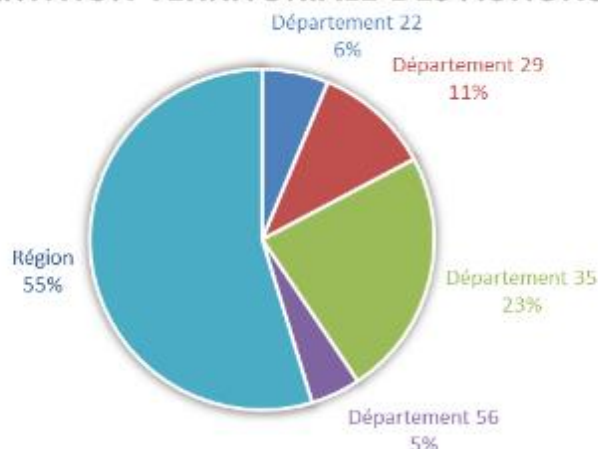
L'analyse de la mise en œuvre du PRSE 3 traduit la difficulté du plan à s'ancrer dans les territoires

Les deux graphiques ci-après apportent des éléments quant au degré de mobilisation des territoires dans le déploiement du PRSE.

Evolution de la répartition des actions par typologie de territoire



RÉPARTITION TERRITORIALE DES ACTIONS



Même si des biais existent au niveau de la fiabilité et de la complétude des indicateurs, 3 constats se dégagent :

- **La prépondérance des actions menées au niveau régional qui représentent 55% des actions menées** : Ce chiffre traduit l'enjeu de territorialiser de manière plus forte le plan pour qu'il trouve des déclinaisons locales et bénéficie d'une plus grande appropriation de la part des territoires. Ce constat renforce également le besoin de rendre le PRSE plus opérationnel et concret.
- **L'hétérogénéité de la mobilisation entre les 4 départements** : 23% des actions ont été menées sur le département de l'Ille-et-Vilaine quand le Morbihan et les Côtes-d'Armor sont respectivement à l'origine de 5% et 6% des actions menées. Le fait que l'Ille-et-Vilaine apparaisse plus dynamique dans le portage d'actions est très certainement lié à la présence de la métropole rennaise sur laquelle plusieurs actions ont été menées. Ce constat interroge, à l'aune du PRSE 4, sur la stratégie à adopter pour impliquer davantage les territoires dans la mise en œuvre du PRSE.
- **Les difficultés du PRSE à agir sur les inégalités territoriales** : Ces données témoignent à leur niveau de la difficulté du PRSE à engager des territoires au sein desquels aucune initiative relevant du champ de la santé-environnement n'a été initiée. Le PRSE soutient et renforce les acteurs déjà engagés mais peine à mobiliser les territoires moins matures. Cela démontre la nécessité pour le PRSE 4 d'engager des actions d'aller-vers ces territoires pour enrayer ces inégalités.

A ce stade plusieurs leviers d'accroissement de la mobilisation des territoires ont pu être identifiés :

- **Le portage politique** : le portage politique est primordial pour concrétiser des actions et démultiplier leur impact. Là où il est réel, des actions vont être menées car les acteurs se sentent soutenus et sécurisés dans le fait que leur projet sera effectif. Au-delà de l'impérieuse nécessité de poursuivre la sensibilisation des politiques et des acteurs au sein des collectivités, il apparaît également nécessaire de clarifier, au regard des échelons territoriaux, ce que chacun est en mesure de mettre en place pour ainsi faciliter les prises d'initiatives locales.
- **Les Contrats Locaux de Santé** : les entretiens menés et les réponses au questionnaire en ligne ont mis en évidence l'intérêt des Contrats Locaux de Santé dits "Nouvelle Génération" pour inciter les territoires à engager des actions relevant de la santé-environnement. Dans cette démarche, la phase de diagnostic semble être la plus porteuse dans la mesure où elle objective la situation du territoire et permet aux acteurs de s'emparer de leurs enjeux. Cette démarche apparaît plus forte lorsqu'elle est menée de manière concomitante à l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Lors des ateliers, les personnes en charge de l'animation de CLS ont également fait part de leur besoin d'être

appuyées pour identifier les actions pertinentes à mener mais également les acteurs à mobiliser sur leur territoire.

”Le CLS des îles du Ponant permet de prendre en compte des "trous dans la raquette" ”

Verbatim issu du questionnaire en ligne

- **La connaissance des acteurs mobilisables sur le territoire pour mener des actions** : la territorialisation du plan apparaît essentielle pour réussir à décupler l’impact du PRSE ou du moins des actions qu’il couvre. Un grand nombre d’acteurs agissent sur les thématiques de la santé-environnement (DDTM, ARS, acteurs des collectivités territoriales, bassins versants, etc.). Ils ne sont aujourd'hui pas directement impliqués dans le cadre du PRSE probablement car ils ne sont pas référencés. Un travail de cartographie de ces acteurs par territoire pourrait être réalisé pour faciliter ensuite leur mobilisation notamment par les personnes en charge des CLS.
- **La constitution d’une "boîte à outils" à destination des territoires** : cf. partie dédiée

Déclinaison du plan par échelon territorial : Les points forts	
BP12	Encourager, notamment au travers des CLS, la conduite de diagnostics territoriaux en matière de santé-environnement

	Mise en réseau des acteurs : Recommandations	Description
R8	Compléter la boîte à outils disponible sur le site du PRSE et renforcer son identification et son utilisation par les acteurs	Ajouter à la boîte à outils des ressources opérationnelles permettant d’aider les acteurs à mettre en place des actions sur leur territoire. A titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Carte interactive des actions menées sur chaque territoire, et des personnes ressources associées • Annuaire des acteurs mobilisables par territoire • Démarches méthodologiques applicables et appui externes mobilisables • Kits et outils déjà réalisés
R23	Cartographier les acteurs compétents sur la santé-environnement au sein des territoires afin de les mobiliser plus fortement dans la conduite d’actions	Exemple : création d’un annuaire SE par territoire

R24	Documenter et vulgariser les champs d'intervention possibles des élus en matière de santé environnement en tenant compte des compétences dévolues à leurs collectivités (région, département, EPCI, communes, etc.)	x
R25	Mettre en place des actions d'aller-vers les territoires / acteurs les moins sensibilisés / matures afin de les inciter à lancer des actions relatives à la santé-environnement	x

3. L'articulation du PRSE avec les autres plans, stratégies et gouvernances sur des thématiques de santé-environnement

L'articulation entre le PRSE 3 et les autres plans et stratégies en lien avec la santé-environnement n'est pas clairement définie, ce qui complexifie la compréhension de sa vocation et de son périmètre pour les acteurs

Tel que rappelé en introduction du PRSE 3, "la santé environnementale est une thématique transversale qui nécessite un décloisonnement des politiques publiques en région. L'Instruction du Gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement demande aux Préfets de région d'assurer une bonne articulation entre les actions déclinées dans le PRSE3 et celles menées en région dans le cadre"⁴.

Ainsi, le PRSE doit donc être à la manœuvre de l'articulation des différents plans régionaux en lien avec la santé-environnement.

Au cours de l'évaluation, les acteurs sollicités, ont fait part du besoin de rendre plus lisible les politiques en lien avec la santé-environnement menées sur le territoire. L'existence de nombreux autres plans thématiques à l'échelle nationale, régionale, départementale, et communale pose questions : Comment se positionne le PRSE parmi les autres plans et schémas du territoire ? Est-ce le document donnant les grandes lignes directrices en termes de santé-environnement ? Est-ce un plan reprenant les objectifs poursuivis dans le cadre des schémas et plans en cours et visant à sensibiliser les acteurs ?

⁴ Source : "PRSE3 - NOTRE ENVIRONNEMENT, C'EST NOTRE SANTÉ : MOBILISONS-NOUS !"

Tel que le montre le schéma ci-après, le PRSE est au carrefour d'un grand nombre de stratégies issues de différents niveaux territoriaux et disposant toutes d'une feuille de route opérationnelle :



La **nécessité d'une articulation plus étroite entre les différents plans et schémas régionaux** était déjà soulignée dans l'avis rendu en juin 2017 par le CESER à la suite de l'élaboration du PRSE 3. Le PRSE, en tant que plan de référence pour la santé-environnement en Bretagne, doit être une opportunité pour renforcer la coordination de l'ensemble des stratégies en cours sur le territoire. Le CESER propose notamment d'intégrer certains objectifs ou actions-cadres dans les autres plans et schémas bretons, comme dans le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), afin de donner une « portée incitative ou prescriptive » aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT), aux Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux (PLU-I) ou encore aux Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Il s'agit ainsi d'un aspect important à clarifier, afin d'assurer une meilleure compréhension du positionnement du PRSE vis-à-vis des plans et stratégies connexes, et de la manière de prendre en compte le PRSE dans ces plans et stratégies.

Le Groupe de Travail transverse sur l'articulation du PRSE 3 breton avec les plans, programmes et schémas régionaux prévu initialement ne s'est finalement pas tenu. Au regard de la présence au sein des GO et du COPIIL d'acteurs d'autres plans, il a été finalement décidé de favoriser les échanges via ces réunions.

Les actions menées dans le cadre du PRSE 3 doivent permettre d'investiguer des thématiques actuellement non couvertes par d'autres plans ou politiques en place et de traiter des sujets transverses.

Les échanges lors des entretiens et des ateliers menés ont montré que l'une des forces du PRSE était de traiter des sujets de SE encore peu connus, et/ ou non couverts par une stratégie nationale ou régionale (adaptation des modes de vie aux nouveaux enjeux climatiques, création d'un environnement favorable à la santé, etc.).

Les acteurs aspirent à ce que le PRSE continue à tenir ce rôle de plan « précurseur » sur des thématiques nouvelles, afin de les faire connaître et d'insuffler une dynamique sur le territoire.

Ainsi, les actions du PRSE ne devaient pas être redondantes avec celles d'autres plans mis en œuvre sur le territoire pour se concentrer sur ces thématiques à couvrir. En revanche, cela pose la question de la manière la plus appropriée pour que les orientations du PRSE puissent être reprises dans les plans qui lui sont connexes.

Par ailleurs, le PRSE traite des enjeux transverses aux différentes thématiques de SE notamment au travers de ses actions de sensibilisation et de formation à la santé environnement. Il est le seul plan à avoir la légitimité à porter ces actions et à aborder la santé dans son ensemble.

L'analyse présentée ci-avant dessine un nouveau format pour le PRSE 4 qui fait écho à celui du PNSE 4 :

- Des actions de **sensibilisation, formation, outils méthodologiques**, etc. transverses à toutes les thématiques couvertes par la santé-environnement
- Des actions ciblées et concrètes sur **des thématiques identifiées non-déjà couvertes** par un plan ou une stratégie régionale établie
- Pour les **plans connexes, la fourniture d'une contribution du PRSE** au moment de l'élaboration et la présence d'un représentant du PRSE dans les instances décisionnaires de ce plan ou au sein d'une instance régionale dédiée à l'articulation des différentes thématiques et plans.

	Articulation avec les autres plans et stratégies : Recommandations	Description
R5	Sur le modèle du PNSE 4, travailler la structuration du plan autour d'un fonctionnement matriciel selon la nature des thématiques	<p>Une approche par objectif concernant des thématiques très ciblées / facteurs d'expositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque groupe est constitué pour la durée du plan - Met en œuvre son plan d'actions sur les 5 années du PRSE 4 <p>Une approche par projet concernant les thématiques transversales / les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque projet est défini pour une durée variable selon sa finalité - Des projets sont constitués par publics ou thématiques et ciblent une action précise - Au sein de ces projets peuvent intervenir des membres des GO pour de l'apport d'expertise
R26	En tenant compte de la structure du plan définie et en articulation avec les autres plans, adapter les modalités d'actions du PRSE	<p>Différentes modalités d'actions peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de sensibilisation, formation, outils méthodologiques, etc. transverses à toutes les thématiques couvertes par la santé-environnement - Des actions ciblées et concrètes sur des thématiques identifiées non-déjà couvertes par un plan ou une stratégie régionale établie - Pour les plans connexes, la fourniture d'une contribution du PRSE au moment de l'élaboration et la présence d'un représentant du PRSE dans les instances décisionnaires de ce plan ou au sein d'une instance régionale dédiée à l'articulation des différentes thématiques et plans.
R27	Mettre en place un groupe de travail / une instance dédiée à l'articulation du PRSE avec les autres plans et stratégie afin d'assurer la cohérence du PRSE 4 avec leurs autres outils de programmation régionaux (SRADDET, PCAET, PPA, PLU, PAT, etc.) et notamment le PRS	

A retenir

- Un travail d'articulation avec les autres plans régionaux qui doit être poursuivi et renforcé pour éviter toute redondance d'action entre les plans.
- Un positionnement du PRSE à asseoir et à clarifier vis-à-vis de tous les autres plans connexes.

Axe 5 : Gouvernance et animation du PRSE 3

L'axe 5 a pour finalité d'évaluer la **pertinence de chaque instance de gouvernance** mise en place pour mener à bien le PRSE. L'analyse de cette gouvernance repose sur **la lisibilité** de cette gouvernance et **la manière dont elle est perçue** par les parties prenantes.

La deuxième partie de cet axe est dédiée à **la manière dont le plan est piloté** par les trois copilotes, en lien avec les suiveurs d'actions et les porteurs.

1. La gouvernance du PRSE 3 breton

Le PRSE 3 est le seul plan régional bénéficiant d'un portage décloisonné

Le PRSE 3 est copiloté par la Préfecture de Région, représentée par le SGAR et la DREAL, l'Agence Régionale de Santé et la Région Bretagne dont un élu est dédié à la santé.

La complémentarité des copilotes est saluée ainsi que leur disponibilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes du plan. Le PRSE est le seul plan régional porté de manière décloisonnée par trois acteurs et pourrait servir d'exemple à d'autres. Un fonctionnement fluide a été trouvé entre les trois porteurs, élément qui apparaît comme essentiel pour fédérer plus largement les acteurs de la santé environnement de la région autour de ce plan.

Du fait de la nature des porteurs, ce portage revêt un caractère normé dans son fonctionnement mais également politique.

Le PRSE breton comparativement aux autres régions :

Au sein de 17 régions, le PRSE est à minima co-porté par la DREAL et l'ARS.
Le portage tripartite tel que présent en Bretagne est présent sur 7 régions (Bretagne non-comprise). Enfin, sur d'autres régions, le portage du plan associe d'autres acteurs tels que les DRAAF, ADEME, Agence de l'eau.
Ces éléments montrent que le format de portage du plan est spécifique à chaque région.

Concernant le GRSE, deux principaux modes de fonctionnements sont observés sur les régions :

- **Un fonctionnement en collèges au sein du PRSE** : inspiré voire dans la continuité directe du fonctionnement en collège du Grenelle de l'environnement. Les thématiques de chaque collège varient d'une région à l'autre.
- **Un fonctionnement plus « ouvert »** tel que cela se passe en Bretagne soit un GRSE qui réunit un large panel d'acteurs de la région, compétents sur la santé-environnement, susceptible d'être sollicités sur un large spectre de thématiques.

En Bretagne, le GRSE a dans un premier temps fonctionné en collège puis à évoluer progressivement vers un format plus ouvert.

Source : Questionnaire auprès des copilotes des PRSE en région

De manière globale, la gouvernance du PRSE est très bien perçue, et la qualité du portage tripartite soulignée. En revanche, le désengagement de certains acteurs pose question

La gouvernance du PRSE dans son ensemble est bien perçue par les acteurs, les rôles et responsabilités semblent clairs pour les parties prenantes, tel qu'en témoignent les résultats du questionnaire en ligne :

- La gouvernance est perçue comme **Fédératrice** pour **56,9%** des répondants (NSP : 31,4%)
- La gouvernance est perçue comme **Réactive** pour **64,7%** des répondants (NSP : 27,4%)
- La gouvernance est perçue comme **Lisible** pour **58,8%** des répondants (NSP : 25,5%)
- La gouvernance est perçue comme **Représentative** pour **58,8%** des répondants (NSP : 29,4%)

“Une très bonne écoute et un soutien permanent des copilotes”

“Lien étroit et permanent avec notre relai à l'ARS”

“Merci pour le soutien de l'ARS et du CRB même si parfois le changement du personnel ne facilite pas le suivi (CRB)”

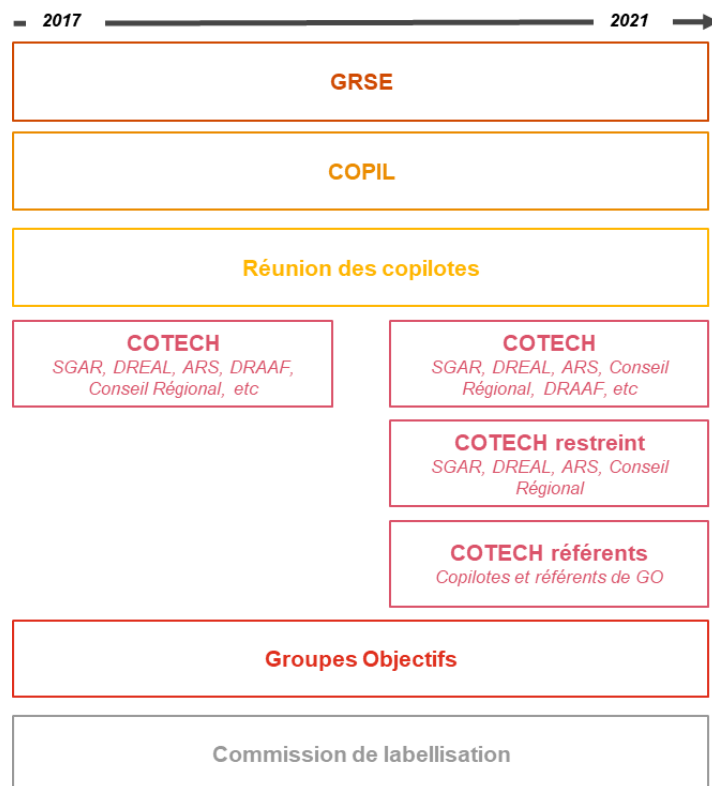
Verbatims issus du questionnaire en ligne

La gouvernance du PRSE 3 a évolué afin de s'adapter aux besoins des acteurs

En tenant compte de la capacité d'investissement réelle des institutions en charge du PRSE et afin de s'adapter aux besoins des membres des groupes objectifs, les copilotes ont fait le choix de faire évoluer la gouvernance opérationnelle du plan, en positionnant deux nouvelles instances :

- **Le COTECH restreint** réunissant les copilotes (DREAL, ARS et la Région Bretagne) ainsi que le SGAR
- **LE COTECH référent** réunissant les pilotes de chaque GO afin d'apporter de la transversalité entre les GO et de leur permettre d'avoir une vision d'ensemble des actions menées dans le cadre du PRSE.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la gouvernance du plan entre le début et la fin du PRSE :



Le Comité de Pilotage constitue une instance riche d'échanges et représentative des acteurs de la Santé-Environnement mais dont le caractère décisionnaire est questionné

Le **Comité de Pilotage** est l'instance décisionnaire du plan, chargé de la stratégie régionale en matière de santé-environnement et du suivi de la cohérence et de l'effectivité des actions. Il se réunit deux fois par an sur toute la durée du PRSE, soit 8 réunions entre 2017 et 2021.

Le Comité de Pilotage du PRSE 3 rassemble un large panel d'acteurs régionaux de la santé environnement représentatifs de toutes les parties prenantes au sujet : les copilotes, les professionnels de santé, collectivités territoriales, CESER, chercheurs et universitaires, associations, représentants du monde agricole, etc.

Les professionnels de santé libéraux sont représentés au travers des URPS. Cependant, les établissements de santé et médico-sociaux (tous statuts juridiques confondus) ne font pas partie des instances du PRSE. Les fédérations de ces structures (FHF, FHP, FEHAP, etc.) n'ont pas souhaité intégrer cette instance en 2017. Elles ne sont donc pas représentées, bien qu'elles pourraient être un vecteur intéressant pour engager plus fortement les structures et les professionnels de santé dans le PRSE.

=> Lors du Focus Group avec la Commission Santé-Environnement de la CRSA, la FHF a fait part de son souhait d'intégrer le COPIL du PRSE 4.

Les membres du COPIL reconnaissent la qualité des échanges lors de ces réunions. Les participants font le constat d'une volonté commune d'agir de la part des acteurs qui se traduit également sur le terrain par des actions concrètes.

En revanche, le caractère "décisionnaire" du COPIL est questionné dans la mesure où les échanges relèvent plutôt d'orientations à prendre que d'arbitrages, qui semblent déjà orientés en amont par les trois copilotes. Ce comité est plutôt perçu comme consultatif ou d'orientation que décisionnaire.

Le PRSE breton comparativement aux autres régions :

Quinze régions ont précisé le positionnement du Comité de Pilotage de leur plan. Deux situations sont observées :

- Des COPIL ayant un **rôle décisionnaire** vis-à-vis du plan et de ses déclinaisons territoriales
- Des COPIL ayant un **rôle consultatif** et d'orientation concernant le contenu du plan et la stratégie de mise en œuvre. Les arbitrages étant pris par ailleurs.

Le PRSE 3 breton disposait d'un comité de pilotage décisionnaire, et s'est orienté vers un statut plus consultatif en fin de plan.

COPIL ayant un statut DECISIONNAIRE	12 régions
COPIL ayant un statut CONSULTATIF, d'ORIENTATION	3 régions

Source : Questionnaire auprès des copilotes des PRSE en région

Le Comité technique, l'instance garante de l'effectivité du plan qui repose sur l'investissement des copilotes

Le **Comité technique** est l'instance de coordination et d'animation du plan.

La richesse des échanges au sein de ce comité est soulignée, tout comme la dynamique partenariale qui fédère les membres, principalement la DREAL, l'ARS et la Région Bretagne.

En effet, si initialement, le COTECH devait réunir d'autres services de l'Etat, notamment le SGAR et la DRAAF, par manque de disponibilité de certains acteurs, pour s'investir dans le déploiement du PRSE, le COTECH s'est vite recentré sur les trois copilotes. Cet élément témoigne de la difficulté des institutions concernées à dédier des ressources spécifiques pour le PRSE mais également du fait qu'aujourd'hui le PRSE ne fait pas partie des plans cadre des actions de ces institutions. Il s'ajoute à leurs tâches sans que les équipes disposent d'un temps dédié pour y contribuer. Le PRSE n'a pas de caractère contraignant, il ne s'impose pas aux acteurs, et reste dépendant du "bon vouloir" de chacun de s'y impliquer.

=> La Commission Santé-Environnement de la CRSA s'est alertée sur ces désengagements au sein du COTECH qui selon elle questionne immédiatement la légitimité du PRSE qui doit être porté par l'ensemble des services de l'Etat concernés au premier plan par la Santé Environnement.

Le Comité Technique des référents, mis en place au cours du plan

Cette instance a été créée en cours de PRSE afin de faire le lien entre les référents de GO. Animée par le COTECH, les objectifs sont de donner du sens à leurs actions (partage d'expérience, informations générales du PRSE) et de faciliter l'animation de leur GO et le suivi des actions. Cette instance est appréciée par les référents de GO car elle leur permet de se rencontrer, et de mieux appréhender l'ampleur de ce qui est porté dans le cadre du PRSE.

Sa redondance avec le Comité technique pose question dans son contenu. L'animation de cette instance demande un investissement en temps conséquent aux membres du COTECH. Cette nouvelle instance cherche encore sa place dans la gouvernance générale du plan. Elle pourrait renforcer son positionnement transverse et être à l'origine de nouvelles actions et collaborations entre GO et acteurs.

Les Groupes Objectifs, une instance essentielle du PRSE, dont la dynamique est très hétérogène d'un groupe à l'autre

Les groupes objectifs sont au nombre de 8 et sont chargés de mettre en œuvre les actions décidées et d'enrichir le portefeuille d'actions du groupe. Les référents coordonnent leur mise en œuvre.

Sur la période 2017 - 2021, le constat d'une hétérogénéité dans le fonctionnement des GO et le niveau d'investissement des acteurs est fait. Plusieurs facteurs d'explications ont été identifiés :

- **Plus la thématique du GO est transverse**, plus le champ des possibles en termes d'actions est vaste et va concerner des acteurs très variés, n'ayant pas forcément d'antériorité de collaboration. Cet élément ralentit la mise en place d'une dynamique de groupe et la prise d'initiatives. Les GO 7 et 8 avec des thématiques très larges pour l'un et restreintes pour l'autre, ont conduit moins d'actions que des GO très spécifiques comme les GO 5 et 6 traitants de l'air et de l'eau.
- En revanche **pour les GO traitant de thématiques très ciblées** (eau, air par exemple) l'identification d'actions à mener est "simplifiée" et les synergies plus évidentes entre les acteurs dont certains ont déjà une antériorité de collaboration.

- Par ailleurs, certains GO ont des **thématiques / périmètres d'actions proches les uns des autres**. Cela complexifie la conduite d'actions à la frontière de deux groupes. Les membres de GO ont fait part de la difficulté à mener des actions de manière transverse à plusieurs GO. A titre d'exemple, le radon pouvant être traité dans les GO 4 et 5, la proximité de certaines thématiques entre les GO 3 et 4, etc. Le découpage actuel du PRSE ne favorise pas ce type d'initiative.
- Enfin **l'existence d'autres plans traitant de la thématique** peut également freiner la conduite d'actions via le PRSE. Pour les thématiques faisant l'objet d'un plan au niveau régional et / ou national (biodiversité, pesticides, santé au travail, etc.), bien souvent les actions du PRSE viennent s'ajouter aux acteurs déjà mobilisés sur d'autres plans. Cet élément met en exergue la nécessité d'une articulation fine entre les actions menées par les différents plans afin de gagner en efficacité et garantir la cohérence d'ensemble. Il pose également la question de la pertinence du PRSE à conduire des actions sur ces thématiques.

D'autres facteurs influençant l'implication des acteurs et le dynamisme du GO sont identifiés :

- **La stabilité de la gouvernance des GO** : le dynamisme du groupe apparaît très dépendant de la / des personne(s) chargée(s) de son animation. Tout changement d'acteur perturbe la dynamique du GO voire met en pause les travaux.
- **La capacité à décider au sein des GO des actions à mener** : les plans d'actions précis n'ont pas été faits pour l'ensemble des GO. Au démarrage, certains membres ont dû décider de leurs actions. Ces temps de réflexions / choix d'actions sont propices à une meilleure implication des acteurs.
- **L'allocation de moyens notamment humains suffisants et pérennes** : les porteurs d'actions sont d'autant plus mobilisés qu'ils sont assurés que les moyens humains et financiers nécessaires à cette action seront effectifs. Le déploiement du PRSE s'appuie sur un grand nombre d'acteurs issus de toutes les parties prenantes de la santé environnement sur la région : collectivités territoriales, chercheurs, associations, etc. En revanche, ces acteurs n'ont pas tous un temps dévolu spécifique, dans le cadre de leur travail, à la mise en œuvre du PRSE. Ce dernier vient s'ajouter à leurs autres missions ce qui de fait limite le temps qu'ils peuvent allouer au PRSE et tant à démobiliser ces acteurs.
- **L'engagement et l'accompagnement sur la durée des financeurs** : l'investissement et la disponibilité des 3 porteurs est perçue comme un élément important d'engagement des acteurs. Ils témoignent de l'engagement opérationnel des porteurs pour ce plan.
- **Le portage politique** : bon nombre d'actions de santé environnement nécessitent un portage politique pour être déployées (diagnostic santé-environnement, actions portées par les collectivités territoriales, etc.). Le rayonnement du plan est très dépendant du portage politique et de la sensibilisation des acteurs à la santé-environnement.
- **La localisation des réunions** : Rennes est le principal endroit où se déroulent les réunions de GO. Il est parfois difficile pour les personnes des autres départements de venir assister aux réunions du fait du temps de trajet. Le recours "forcé" à la visioconférence du fait de la pandémie a facilité la participation de ces acteurs. L'organisation de réunions mobiles sur les différents départements pourrait également être proposée pour le prochain plan.

	La gouvernance du PRSE : Les points forts	
B13	Maintenir la diversité de la composition actuelle du comité de pilotage	
B14	Poursuivre sur un schéma de gouvernance similaire tout en questionnant le caractère décisionnaire du COFIL	
	Gouvernance du PRSE : Recommandations	Description
R1	Intégrer les professionnels de santé et les structures de soins et d'accompagnement dans l'élaboration du PRSE 4	Intégrer les fédérations représentatives de ces acteurs dans les instances du PRSE : COFIL, GO, etc.
R2	Etudier la faisabilité de la proposition du CESER d'intégrer la société civile dans la gouvernance du plan	Identifier les modalités de contribution possibles et d'identification des personnes
R28	Fixer un cadre précis d'implication des différents financeurs/co-pilotes afin de garantir leur mobilisation sur la durée du plan.	x
R5	Sur le modèle du PNSE 4, travailler la structuration du plan autour d'un fonctionnement matriciel selon nature des thématiques :	<p><i>Une approche par objectifs concernant des thématiques très ciblées / facteurs d'expositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque groupe est constitué pour la durée du plan - Met en œuvre son plan d'actions sur les 5 années du PRSE 4 <p><i>Une approche par projet concernant les thématiques transversales / les publics :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque projet est défini pour une durée variable selon sa finalité - Des projets sont constitués par publics ou thématiques et ciblent une action précise - Au sein de ces projets peuvent intervenir des membres des GO pour de l'apport d'expertise notamment. <p><i>L'élaboration de recommandations à destination des plans connexes</i></p>

2. L'animation et le pilotage du plan

L'ampleur du pilotage du plan appelle à la mise en place de ressources dédiées

Le nombre important de GO, 8, auxquels s'ajoutent le groupe de travail dédié à la communication autour du plan, le COTECH référent et les réunions entre copilotes impliquent un pilotage conséquent du plan réalisé par les copilotes.

Ce pilotage est de fait lourd à mener et chronophage sans ressources spécifiquement dédiées, le recours au consortium PwC / Agence Verte a permis de diminuer la charge de travail des copilotes.

Depuis septembre 2021, un suivi régulier des porteurs d'actions est mis en place via un questionnaire qu'ils doivent compléter afin de rendre compte de l'état d'avancement de leur action. Cet outil est apprécié des porteurs car il est l'occasion pour eux de faire un point d'avancement régulier de leur action tout en apportant aux copilotes les éléments nécessaires pour apprécier la mise en œuvre des actions.

L'intérêt de dédier des ressources au pilotage du plan est démontré et pourrait être pérennisé par le cofinancement par les porteurs d'une personne chargée de ces missions. Des besoins similaires sont perçus sur le volet communication.

La documentation des travaux des groupe objectifs, un axe d'amélioration pour faciliter la prise de fonction des nouveaux référents

Certains GO ont vu leurs référents changer en cours du plan sans qu'une passation soit systématiquement faite.

Plusieurs outils ont été mis en place pour les référents de GO :

- une plateforme d'échanges, Liamm, où sont répertoriés tous les comptes-rendus de réunion des différentes instances et les fichiers de suivi des actions
- des documents ressources : une plaquette dédiée aux nouveaux référents pour faciliter leur intégration dans leurs fonctions
- des réunions dédiées lors desquelles ils pouvaient échanger entre eux et interroger le COTECH.

Malgré cela, tous témoignent des difficultés qu'ils ont eu à avoir accès à l'historique des travaux, aux parties prenantes et aux comptes-rendus de réunions.

Ce point doit être amélioré afin de mettre en place une structure de pilotage moins dépendante des personnes qui l'incarnent et ainsi faciliter la prise de fonction de nouveaux intervenants.

	Animation du plan : Recommandations	Description
R9	Dédier au moins une ressource interne au pilotage opérationnel du plan et à l'accompagnement des porteurs d'actions, afin de maintenir une supervision régulière de l'avancée des travaux et d'identifier un interlocuteur unique pour les porteurs d'actions.	<p>A titre d'exemple, cette ressource pourrait porter les missions suivantes :</p> <p><i>Pilotage du déploiement du plan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi continu de l'avancée des actions - Gestion des processus d'appel à projet - Conduite de certaines actions notamment en lien avec l'outillage des acteurs <p><i>Appui des acteurs du PRSE, au sein des GO et des territoires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de porteurs d'actions - Conseil auprès des responsables de GO, concernant la rigueur à avoir sur la traçabilité des réunions et des décisions, l'animation des réunions, etc. - Appui / orientations des porteurs d'actions - Appui des référents de GO - Alimentation de la plateforme Liamm <p><i>Contribution et animation des instances du PRSE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du Comité Technique : préparation des réunions, suivi des décisions - Participation à la préparation des COPIL - Préparation et suivi de la Commission de Labellisation <p><i>Communication et valorisation du PRSE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'actions de communication / valorisation - Contribution aux événements en lien avec le PRSE
R29	Définir et faire connaître le socle documentaire minimum à alimenter de manière continue par les référents de GO	<p>A titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des réunions - Annuaire des contributeurs - Plan d'actions du GO

A retenir

- Une gouvernance reconnue par les acteurs, dont le format est en adéquation avec les besoins du plan
- Une animation du plan qui mobilise un nombre important de ressources, qui pourrait être renforcée par l'identification de ressources dédiées.
- Une documentation des travaux des GO à sécuriser afin de garantir une certaine fluidité lors de la transmission de rôle entre acteurs.

Axe 6 : Projection sur le prochain PRSE

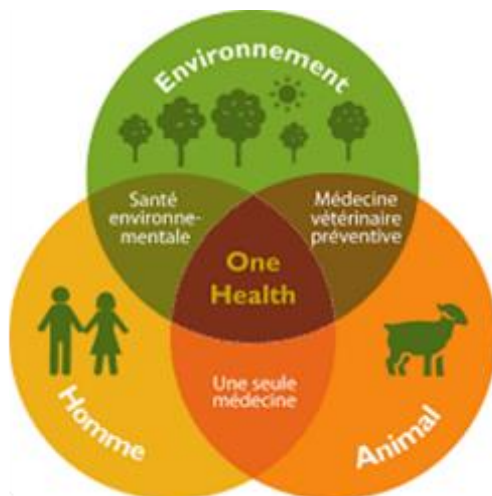
1. L'approche "Une seule santé" pour une vision intégrée de la santé

Né au début des années 2000, de l'observation d'une recrudescence de maladies infectieuses, à l'origine d'une prise de conscience des liens étroits entre la santé humaine, animale et environnementale, le concept "Une seule santé" (One Health) promeut une approche holistique de la santé.

Le concept "Une seule santé", porté par L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), encourage l'adoption d'une **approche pluridisciplinaire** des enjeux sanitaires dans la conception et la mise en œuvre de programmes et / ou de politiques ayant trait à la santé.

Toute action de santé doit être réfléchié considérant ce triptyque : **santé humaine, santé animale et environnement**. Ce préalable garantit la bonne prise en compte des interactions entre les milieux et renforce l'efficacité des mesures prises grâce à une déclinaison simultanée des actions sur l'homme, l'animal et l'environnement.

En décembre 2021, une nouvelle définition opérationnelle du principe a été adoptée par les experts consultatifs issus des 4 grandes organisations mondiales précitées. Ainsi le principe "Une seule santé" se définit comme :



Source : Le point sur ONE HEALTH, UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LA SANTÉ DE LA PLANÈTE – Rapport Agreenium

“Le principe « Une seule santé » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l’environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante.

L’approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fonder le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s’agit également de répondre au besoin collectif en eau

potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable.”

L'instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE) **prévoit que chaque région décline son PRSE selon le concept "Une seule santé", dans la droite ligne du PNSE 4.**

2. Le PRSE 4, une déclinaison régionale du cadre fixé par le PNSE 4

“Permettre à chacun d’être acteur de son environnement et de sa santé, c’est-à-dire de mieux comprendre et mieux connaître les risques auxquels il est exposé afin de mieux agir au quotidien par des actions concrètes et immédiates pour réduire son exposition et ses impacts sur les écosystèmes” - Extrait du PNSE 4

Le PNSE 4 publié en mai 2021 s’inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par le 3ème volet du plan, dans un **périmètre d’actions revu et plus restreint** pour ainsi éviter toute redondance avec les nombreux plans connexes.

Dans sa 4ème version, le PNSE se décline autour de quatre axes d’intervention :



Ainsi le PNSE 4 :

- met l’accent sur l’amélioration du niveau d’information et de connaissance de la population, sur les liens entre santé et environnement ;
- cible également les thématiques sur lesquelles il conduira des actions spécifiques en s’appuyant notamment sur les collectivités territoriales ;
- met l’accent sur la recherche et la connaissance des expositions et de leurs impacts sur la santé et l’environnement.

Le cadre de déclinaison régionale du PNSE 4 a été précisé dans l’instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE).

Pour cette quatrième génération de plan régionaux et nationaux, la volonté affichée est **“d’accélérer la mobilisation des acteurs dans les territoires en :**

- consacrant, pour la première fois, **un axe du plan national à l’accompagnement des territoires** pour la définition et la mise en œuvre de ces politiques ;
- créant, au niveau national, **un comité d’animation des territoires** composé d’associations, d’élus et de collectivités ainsi que de représentants d’ARS et de l’Etat pour :
 - proposer une rénovation de la gouvernance des futurs plans régionaux de santé environnement,
 - partager les bonnes pratiques et mettre à disposition des outils pour accompagner la mise en œuvre d’actions en santé environnement à toutes les échelles des territoires,

- **élargissant au niveau local le périmètre des acteurs à mobiliser**, intégrant davantage des acteurs économiques, des représentants de la société civile ou encore les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).⁵

Afin de traduire de manière concrète ces ambitions, et de garantir l'adéquation des plans régionaux avec le cadre national, l'instruction précise la manière dont les plans régionaux devront s'articuler avec le PNSE 4.

Cinq actions fixées par le cadre national devront être déclinées au niveau régional en tenant compte des spécificités locales :

- **la formation des professionnels de santé**, qui est une des mesures phares du PNSE 4 (action 5.1) : les ARS sont incitées à promouvoir le développement de formations en fonction des spécificités locales notamment. Un partage des initiatives nationales via le Rese devra permettre d'éviter les doublons
- **la prévention des maladies vectorielles** transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.1)
- **la prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques** envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.3)
- **l'amélioration de la qualité de l'air intérieur** des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment (action 14.4)
- **la surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses**, mesure phare du PNSE 4 (action 20).⁶

L'instruction précise également que l'élaboration du PRSE 4 devra se faire **en « articulation [...] avec les autres outils de programmation [...] »**. Ainsi, les PRSE 4 devront être cohérents avec d'autres outils de programmation définis localement (SRADDET, PRS, PCAET, PPA, PLU, PAT, etc.). **En particulier, leur construction devra être coordonnée avec les travaux menés pour le renouvellement des projets régionaux de santé [...]**. Ils pourront émettre des recommandations d'évolution ultérieure des autres outils locaux de programmation afin qu'ils intègrent le principe « Une seule santé ». «

Elle réaffirme également le portage tripartite Etat - ARS – Région en précisant la manière dont chaque PRSE devra être gouverné en région.

Compte tenu de la forte transversalité de la politique de santé environnement, la préparation, le suivi, l'animation et l'évaluation du PRSE 4 devraient s'appuyer sur une large concertation des acteurs locaux, dans le cadre du Groupe régional santé environnement (GRSE) ou de toute structure équivalente en fonction des pratiques et des retours d'expérience locaux.

A cette fin et dans une approche transversale « Une seule santé » :

- **Le Secrétariat général des affaires régionales (SGAR)**, dans le cadre de sa mission de coordination de l'action des services régionaux de l'Etat devrait veiller à une implication large des

⁵ INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE)

⁶ INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE)

services déconcentrés de l'Etat pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions du PRSE incluant :

- *les DREAL qui pourront apporter leur expertise métier en santé environnement nécessaire au pilotage opérationnel des PRSE*
 - *les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)*
 - *les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*
 - *les directions interrégionales de la mer (DIRM)*
 - *les représentants des DDT,*
 - *des directions départementales en charge de la protection des populations (DDecPP),*
 - *l'Office français de la biodiversité (OFB),*
 - *l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),*
 - *les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*
-
- **La Région Bretagne** devrait, pour sa part, **contribuer à veiller à la participation des représentants des départements, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes**
 - **Le Conseil économique social et environnemental régional (CESER)** pourrait contribuer à **assurer une représentation équilibrée des différents acteurs de la société civile.**
 - **Le comité d'animation des territoires** pourra formuler des recommandations de bonne pratique en ce sens.⁷

⁷ INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE)

3. Les thématiques et modalités d'actions qui se dégagent pour le PRSE 4

Le travail d'évaluation et les contributions des acteurs mobilisés ont permis de dégager les modalités d'actions à poursuivre et intensifier :

- **Les actions de sensibilisation, de formation et de communication** grand public et ciblées pour améliorer la connaissance des enjeux, inciter les bretons à faire évoluer leurs pratiques et leurs habitudes et valoriser les initiatives déjà en place
- **La conduite de diagnostics locaux en matière de santé environnement** ainsi que toutes **les actions qui contribuent à objectiver la situation des territoires** en termes de qualité de l'air, de l'eau etc. (campagne de mesure, webinaires de prévention, etc.)
- **La constitution d'outils et de démarches méthodologiques « clé en main »** pour faciliter la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

De la même manière des **thématiques qui pourraient prendre un caractère prioritaire dans PRSE 4 breton ont été identifiées** (non classées par priorité) :

Les pesticides et les métabolites
Les zoonoses
Les ondes électromagnétiques
Le radon
Le bruit et impacts sur la santé mentale
Les problématiques liées à la pratiques agricole : pesticides, pollution de l'air et de l'eau, etc.
L'urbanisme et les aménagements (intérieurs et extérieurs) favorables à la santé
L'adaptation des modes de vie au réchauffement climatique
Les perturbateurs endocriniens & problèmes hormonaux
La santé-environnement dans le contexte de l'évolution démographique de la région et ses implications sur la disponibilité des ressources
La formation et l'intégration de la SE dans les métiers

Le choix de ces items a été validé par la **Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)**, lors de l'atelier de travail du 25 avril 2022. Les participants ont par ailleurs insisté sur la nécessité de :

- **Inciter voire obliger les EPCI à réaliser un diagnostic de santé-environnement** (en cas d'absence de CLS notamment) qui aident à la prise de conscience des problématiques et à la mise en œuvre d'actions
- **Poursuivre et accroître les actions de sensibilisation des élus** pour la prise en compte des sujets de santé-environnement dans les politiques publiques
- **Exiger une prise en compte systématique de la réduction des inégalités sociales et territoriales** dans les actions mises en œuvre
 - Accroître la communication / sensibilisation autour
 - des initiatives mises en œuvre
 - des indicateurs temps réels sur la qualité de l'air et de l'eau notamment
 - des coûts évités par la mise en place de politiques favorables à la santé et l'environnement

4. Projection sur le PRSE 4 breton

Les travaux d'évaluation témoignent du **dynamisme fort en Bretagne autour des sujets en lien avec la santé-environnement**, mais également de la capacité des acteurs, en mesure d'œuvrer pour ces sujets, à **se mobiliser** et **concrétiser les ambitions fixées**. Cette volonté commune d'agir doit être soulignée, car elle est caractéristique de la communauté santé-environnement bretonne.

Cette volonté est grandement soutenue par les **trois copilotes de ce plan, le Préfet de Région, l'Agence Régionale de Santé et la Région Bretagne**. Leur investissement est reconnu par tous les acteurs sollicités.

Comme les travaux d'évaluation l'ont montré, le PRSE, ou du moins les actions engagées pour la santé-environnement, **doivent encore gagner en visibilité**, être mieux appréhendées par les Bretons au sens large. La **démarche d'acculturation et de sensibilisation** est nécessairement longue, mais tend à s'accélérer du fait d'une **prise de conscience généralisée de la population**. Les actions visant à accroître la connaissance de l'ensemble des publics concernés (jeunesse, professionnels de santé, élus, membres des collectivités, éducation nationale, etc.) sur la santé-environnement et les enjeux qu'elle couvre doivent être poursuivies, accentuées en s'appuyant sur l'ensemble des relais et moyens de communication disponibles et adaptés.

Afin d'amplifier son action, le PRSE doit réussir à **s'ancrer plus fortement sur les territoires**. La prise en compte de la santé-environnement reste encore **très liée à la sensibilité des acteurs**, notamment politiques pour ces sujets. Les **collectivités territoriales**, quel que soit l'échelon territorial, sont **des leviers évidents à mobiliser**. Cela nécessite également de **connaître de manière précise l'ensemble des acteurs qui œuvrent déjà pour la santé-environnement** et qui pourraient contribuer à déployer des actions du PRSE 4 : au sein des collectivités, des associations, etc. Ce travail d'identification des

acteurs de la santé-environnement permettrait de **favoriser les prises de contact**, et donc l'instauration d'un **cadre propice aux synergies, aux collaborations et aux partages d'expériences**.

De la même manière, **l'opérationnalité du plan est un axe d'amélioration de ce PRSE 3**. De prime abord, il reste complexe à appréhender pour les acteurs, l'identification d'actions concrètes à déployer n'est pas évidente. La boîte à outils à disposition sur le site internet devrait être diversifiée et surtout mieux portée à la connaissance des acteurs.

L'instruction Interministérielle du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE) **corrobore les recommandations issues de l'évaluation à plusieurs niveaux** :

- L'élaboration du PRSE 4 selon le principe « Une Seule Santé » ;
- Le contenu et le périmètre du PRSE 4, son articulation avec les plans connexes qui est un enjeu important du prochain plan afin d'accélérer la dynamique. Des réflexions seront à mener sur le périmètre du prochain plan, en tenant compte de toutes les stratégies régionales et nationales avec lesquelles il est en lien, et les acteurs qui les portent.

Tout comme le PRSE 3, l'élaboration puis la mise en œuvre du PRSE 4 seront l'affaire de l'ensemble des services de l'Etat concernés dont l'investissement est attendu sur toute la durée du plan pour asseoir et pérenniser la légitimité des travaux menés.

IV. Synthèse des points forts et des recommandations

Les deux tableaux ci-après présentent une vue d'ensemble des points forts identifiés durant l'évaluation et à maintenir pour le PRSE 4, complétées des recommandations élaborées grâce aux différents constats et propositions formulées par les personnes sollicitées.

A ces éléments s'ajoutent les **prérogatives de l'instruction interministérielle** qui a été précédemment décrite : principe d'élaboration, contenu socle du PNSE devant être décliné regionalement, modalités de gouvernance, etc.

Les points forts du PRSE 3 à conserver		
#	Axe	Point forts
BP1	Pertinence et cohérence	Coconstruire le PRSE avec l'ensemble des acteurs concernés : détermination des objectifs, choix des thématiques, préfiguration des actions, etc.
BP2	Pertinence et cohérence	S'appuyer sur un diagnostic chiffré et objectif des besoins du territoire et notamment sur le baromètre santé-environnement dans les travaux d'élaboration, qui donne une bonne vision des perceptions des bretons concernant les thèmes de santé-environnement
BP3	Pertinence et cohérence Efficacité	Poursuivre et accentuer les actions de sensibilisation / formation / communication ciblées et grand public via les acteurs de la santé-environnement.
BP4	Efficacité	Fonctionner par groupes de travail / groupes thématiques, afin d'engager les acteurs et de favoriser les synergies tout au long du plan
BP5	Efficacité	Avoir une démarche de contrôle de la qualité et de la pertinence des actions financées
BP6	Appropriation	Poursuivre les travaux de recherches sur des thématiques clés de la santé environnement
BP7	Appropriation	Encourager les territoires à mener des diagnostics territoriaux, en priorisant ceux qui ne sont pas déjà dotés d'un contrat local de santé

BP8	Appropriation	Entretenir un site internet dédié au PRSE
BP9	Appropriation	Recourir à différents formats de communication pour s'adapter aux cibles : - vidéos de présentation des actions menées et des porteurs - webinaires thématiques - visioconférences pour favoriser la participation des acteurs du plan - carte interactive des objectifs du plan
BP10	Appropriation	Disposer d'un groupe de travail dédié à la communication autour du plan
BP11	Appropriation	Favoriser la diversité des acteurs au sein des instances du PRSE
BP12	Appropriation	Encourager, notamment au travers des CLS, la conduite de diagnostics territoriaux en matière de santé-environnement
BP13	Gouvernance	Maintenir la diversité de la composition actuelle du comité de pilotage
BP14	Gouvernance	Poursuivre sur un schéma de gouvernance similaire tout en questionnant le caractère décisionnaire du COFIL

Recommandations d'évolutions pour le PRSE 4 breton			
#	Axe	Recommandation	Description
R1	Pertinence et cohérence Gouvernance et animation	Intégrer les professionnels de santé et les structures de soins et d'accompagnement dans l'élaboration du PRSE 4	Intégrer les fédérations représentatives de ces acteurs dans les instances du PRSE : COFIL, GO, etc.
R2	Pertinence et cohérence Gouvernance et animation	Etudier la faisabilité de la proposition du CESER d'intégrer la société civile dans la gouvernance du plan	Identifier les modalités de contribution possibles Définir les modalités d'identification des personnes
R3	Pertinence et cohérence	Systematiser une tenue des réunions sur les départements pour encourager la participation de tous les territoires au plan	x
R4	Pertinence et cohérence	Elaborer le PRSE 4 selon le principe « Une Seule Santé »	x
R5	Pertinence et cohérence Ancrage territorial Gouvernance et animation	Sur le modèle du PNSE 4, travailler la structuration du plan autour d'un fonctionnement matriciel selon nature des thématiques :	<p><u>Une approche par objectifs concernant des thématiques très ciblées / facteurs d'expositions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque groupe est constitué pour la durée du plan - Met en œuvre son plan d'actions sur les 5 années du PRSE 4 <p><u>Une approche par projet concernant les thématiques transversales / les publics :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque projet est défini pour une durée variable selon sa finalité - Des projets sont constitués par publics ou thématiques et ciblent une action précise <p>Au sein de ces projets peuvent intervenir des membres des GO pour de l'apport d'expertise notamment.</p> <p><u>L'élaboration de recommandations à destination des plans connexes</u></p>
R6	Pertinence et cohérence	Étudier de manière systématique le caractère généralisable des actions, et pour celles qui le permettent engager le passage à l'échelle auprès porteurs	x
R7	Efficacité	Pour les actions qui s'y prêtent, mettre en place systématiquement des indicateurs permettant d'apprécier l'impact des actions menées afin d'objectiver l'impact du PRSE	x

R8	Efficacité Adhésion et appropriation Ancrage territorial	Compléter la boîte à outils disponible sur le site du PRSE et renforcer son identification et son utilisation par les acteurs	Ajouter à la boîte à outils des ressources opérationnelles permettant d'aider les acteurs à mettre en place des actions sur leur territoire. Exemples de contenus : <ul style="list-style-type: none"> • Carte interactive des actions menées sur chaque territoire, et des personnes ressources associées • Annuaire des acteurs mobilisables par territoire • Démarches méthodologiques applicables et appui externes mobilisables • Kits et outils déjà réalisés
R9	Efficacité	Dédier au moins une ressource interne au pilotage opérationnel du plan et à l'accompagnement des porteurs d'actions, afin de maintenir une supervision régulière de l'avancée des travaux et d'identifier un interlocuteur unique pour les porteurs d'actions. A titre d'exemple, cette ressource pourrait porter les missions suivantes :	<u>Animation, mise en œuvre du plan et pilotage :</u> Suivi continu de l'avancée des actions Gestion des processus d'appel à projet Conduite de certaines actions notamment en lien avec l'outillage des acteurs <u>Appui des acteurs, au sein des GO et des territoires :</u> Suivi de porteurs d'actions Conseil auprès des responsables de GO dans la rigueur à avoir sur la traçabilité des réunions et des décisions, l'animation des réunions, etc. Appui / orientations des porteurs d'actions Appui des référents de GO Alimentation de la plateforme Liamm <u>Contribution et animation des instances du PRSE :</u> Animation du Comité Technique : préparation des réunions, suivi des décisions Participation à la préparation des COPIL Préparation et suivi de la Commission de Labellisation <u>Communication et valorisation du PRSE :</u> Conduite d'actions de communication / valorisation Contribution aux événements en lien avec le PRSE
R10	Efficacité	Mettre en place un outil de suivi budgétaire pluriannuel du plan permettant d'avoir une vue exhaustive des moyens alloués et des financements octroyés aux porteurs d'actions	x
R11	Efficacité	Pour les actions qui le requièrent, engager le PRSE dans une dynamique pluriannuelle de déploiement des actions et de financement	x

R12	Efficacité	Faire évoluer la Commission de Labellisation, qui pourrait prendre deux formes	<p><u>Option 1 : Le maintien du processus de labellisation en renforçant le cadre d'éligibilité des actions</u> Afin de mettre en place un véritable label, le cadre d'éligibilité doit être renforcé, et prévoir des exigences minimums à respecter, telles que par exemple : - le suivi d'indicateurs de mises en œuvre</p> <p>- la capacité de l'action à œuvrer pour la réduction des inégalités territoriales et sociales</p> <p>Comme actuellement, ce label s'adresse aux actions financées ou non par le PRSE. L'apport de valeur doit également être argumenté et clarifié pour encourager les porteurs d'actions à solliciter la labellisation.</p> <p><u>Option 2 : L'arrêt de la labellisation mais la définition d'un cadre de reconnaissance des actions de santé environnement non-financées par le PRSE</u></p> <p>Identifier un moyen de reconnaissance de toutes les actions entrant dans le champ de la santé-environnement déployées sur le territoire, afin qu'elles puissent être valorisées par le PRSE, par exemple en apposant son logo. Dans ce cadre, les porteurs d'actions pourraient solliciter, sur dossier, une reconnaissance de leur action par le PRSE. Cette demande serait instruite par une instance dédiée, qui pourrait remplacer la commission de labellisation, mais pourrait également se tenir directement au sein de chaque GO, via un vote anonymisé.</p>
R13	Efficacité	Travailler la communication autour de la labellisation	Faire la promotion du label afin qu'il soit mieux connu des porteurs d'actions Définir une stratégie de valorisation des actions labellisées
R14	Efficacité	Assurer un suivi dans le temps des actions labellisées	Pour les actions pérennes et labellisées : - Organiser un suivi annuel des actions financées pour disposer d'une vision à long terme de ses impacts et s'assurer de la cohérence de l'évolution de l'action avec le cadre de labellisation
R15	Appropriation	Mobiliser les fédérations et représentants des professionnels de santé dans l'élaboration et la diffusion de supports de sensibilisation et de formation	x

R16	Appropriation	Définir un corpus d'indicateurs clés en santé environnement facilement accessibles quel que soit l'échelon territorial et le promouvoir sur les territoires	x
R17	Appropriation	Assurer une mise à jour plus régulière du site internet (ex : Feuilles de route), afin que les visiteurs aient de la visibilité sur les actions terminées et en cours.	x
R18	Appropriation	Améliorer l'ergonomie du site internet	x
R19	Appropriation	Accroître le nombre d'évènements en présentiel, internes et externes, autour de la santé environnement	x
R20	Appropriation	Développer la communication autour de la plateforme OSCAR afin qu'elle soit davantage utilisée par les acteurs pour connaître les initiatives en faveur de la SE sur le territoire breton	x
R21	Appropriation	Intégrer un volet communication de chaque action du PRSE et évaluer l'intérêt d'une sollicitation des médias locaux afin de communiquer autour des actions du PRSE	x
R22	Appropriation	Identifier avec les représentants du secteur comment accroître l'implication des professionnels de santé	x
R23	Appropriation	Cartographier les acteurs compétents sur la santé-environnement au sein des territoires afin de les mobiliser plus fortement dans la conduite d'actions	Exemple : création d'un annuaire SE par territoire
R24	Appropriation	Documenter et vulgariser les champs d'intervention possibles des élus en matière de santé environnement en tenant compte des compétences dévolues à leurs collectivités (région, département, EPCI, communes, etc.)	x

R25	Appropriation	Mettre en place des actions d'aller-vers les territoires / acteurs les moins sensibilisés / matures afin de les inciter à lancer des actions relatives à la santé-environnement	x
R26	Efficacité et appropriation	En tenant compte de la structure du plan définie et en articulation avec les autres plans, adapter les modalités d'actions du PRSE	Différentes modalités d'actions peuvent être envisagées : - Des actions de sensibilisation, formation et outils méthodologiques transverses à toutes les thématiques couvertes par la santé-environnement - Des actions ciblées et concrètes sur des thématiques identifiées non-déjà couvertes par un plan ou une stratégie régionale établie - Pour les plans connexes, la fourniture d'une contribution du PRSE au moment de l'élaboration et la présence d'un représentant du PRSE dans les instances décisionnaires de ce plan ou au sein d'une instance régionale dédiée à l'articulation des différentes thématiques et plans.
R27	Ancrage territorial	Mettre en place un groupe de travail / une instance dédiée à l'articulation du PRSE avec les autres plans et stratégie afin d'assurer la cohérence du PRSE 4 avec leurs autres outils de programmation régionaux (SRADDET, PCAET, PPA, PLU, PAT, etc.) et notamment le PRS	
R28	Gouvernance et animation	Fixer un cadre précis d'implication des différents financeurs/co-pilotes afin de garantir leur mobilisation sur la durée du plan.	x
R29	Gouvernance	Définir et faire connaître le socle documentaire minimum à alimenter de manière continue par les référents de GO	A titre d'exemples : - Comptes-rendus des réunions - Annuaire des contributeurs - Plan d'actions du GO

Annexes

1. Le protocole d'évaluation

Axe descriptif	Indicateurs
Quels étaient les objectifs du plan, les besoins couverts, les thématiques ciblées et les déterminants de santé concernés ainsi que la couverture territoriale prévue ?	Rappel des objectifs du plan, description de la méthodologie d'identification des thématiques ciblées. Rappel des déterminants de santé concernés par le plan et des indicateurs suivis (niveau de indicateurs au lancement du PRSE3) Rappel des principes de couverture territoriale
Comment fonctionnaient la gouvernance et le suivi ?	Typologies d'instances et nombre d'occurrences annuelles Description du modèle de gouvernance et de pilotage (rôles et responsabilités des différents acteurs)
Quels sont les moyens humains, financiers et matériels mis en œuvre ?	Nombre d'ETP mobilisés Moyens financiers mobilisés Matériaux mis à disposition (des porteurs d'actions et de la gouvernance)
Axe 1 : Pertinence et cohérence	Indicateurs
Dans quelle mesure les objectifs des actions mises en place dans le cadre du PRSE3 sont-ils cohérents et en adéquation avec les grandes orientations nationales en termes de santé environnementale ?	Nombre d'items du PNSE retrouvés dans le PRSE Nombre d'actions du PRSE que l'on retrouve dans le PNSE (taux de couverture des items du PNSE par le PRSE3)
Dans quelle mesure les objectifs des actions mises en place dans le cadre du PRSE3 sont-ils cohérents et en adéquation avec les enjeux de santé publique/à des besoins du territoire breton ?	Niveau d'adéquation des actions mises en œuvre avec les besoins du territoire
Dans quelle mesure les actions menées dans le cadre du PRSE3 apportent-elles une réponse qui n'existait pas ?	Niveau de réponse des actions mises en œuvre
Dans quelle mesure les modalités d'élaboration du PRSE (choix des thématiques, association de l'écosystème de la SE et des potentiels porteurs d'actions) étaient-elles en adéquation avec les besoins du territoire ?	Niveau d'adéquation des modalités d'élaboration du PRSE 3 avec les besoins du territoire
Dans quelle mesure l'élaboration du PRSE 3 a été influencée par l'évaluation du PRSE 2 ?	Taux de couverture des recommandations du PRSE2 par les thématiques et actions du PRSE3
Axe 2 : Efficacité et efficience	Indicateurs
Combien d'actions sont menées ou ont été menées dans le cadre du PRSE ? Quel est le niveau de réalisation des actions ?	Nombre d'actions cadres par an, par objectif, et évolution depuis 2017
Quelle est la typologie des actions en fonction des territoires et des publics cibles ?	Nombre d'actions/typologie/ territoire / public cible
Combien de personnes/entités/structures ont pu bénéficier/ont été touchées par les différentes actions du PRSE ? (par typologie de bénéficiaires)	Nombre d'entités touchées par le PRSE (par typologie) Nombre de bénéficiaires touchés par les différentes actions Taux de la population bretonne touchée

Les dépenses sont-elles optimisées et justifiées au regard des différents coûts du projet (coûts de fonctionnement, de déploiement, etc.) ?	Budget total consacré au PRSE3 par an et évolution
Quels sont les moyens humains mobilisés pour mettre en œuvre les actions cadres (par typologie d'acteurs) ?	Nb d'ETP / action et par profil
Dans quelle mesure les ressources mobilisées pour le PRSE 3 et leur modalité d'attribution sont-elles pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre à venir du PRSE 4 ?	Analyse d'écart vision du besoin et réalité de la réponse
Dans quelle mesure les divers acteurs ont-ils pu s'investir et s'investir de manière pérenne dans la réalisation et l'animation du PRSE ?	Analyse SWOT de l'investissement des acteurs
Dans quelle mesure les actions mises en œuvre ont-elles été couronnées de succès ? (points forts et difficultés de mise en œuvre)	Nombre total d'actions engagées
Axe 3 : Adhésion et appropriation par le public cible	Indicateurs
Les territoires touchés par les actions correspondent-ils aux territoires cibles ?	
Les personnes touchées par les actions correspondent-elles aux publics cibles identifiés lors des travaux préparatoires ?	
Les expositions aux facteurs environnementaux, notamment décrits dans les objectifs du PRSE 3 ont-elles diminué sur le territoire ? Les pathologies liées à ces expositions ont-elles diminué depuis le PRSE 1 ?	Evolution de la prévalence des pathologies ciblées
L'appropriation des enjeux santé environnement par la population s'est-elle améliorée et traduite par des changements de pratiques ?	Analyse de la perception de l'appropriation et des changements de pratiques de la population / du grand public
Le PRSE a-t-il permis une meilleure prise en compte des enjeux santé environnement dans les politiques territoriales ?	Analyse de la perception de l'évolution des modalités d'élaboration et d'animation des politiques territoriales
Le PRSE a-t-il permis d'améliorer les connaissances des décideurs en santé environnementale et apporter une aide à la décision ?	
Le PRSE a-t-il permis d'améliorer les compétences professionnelles pour promouvoir la santé environnementale et conduire à des changements de pratiques ?	Typologie et nombre de personnes formées Analyse de la perception de l'appropriation et des changements de pratiques des professionnels
Dans quelle mesure la labellisation des actions a-t-elle permis l'amélioration de la qualité et de la pertinence des actions, leur pérennisation et l'augmentation de leur impact ?	SWOT de la labellisation des actions
Le PRSE 3 a-t-il permis d'apporter des réponses transversales, au-delà des axes définis, là où elles étaient pertinentes ? Dans quelle mesure la transversalité peut-elle être renforcée et par quels moyens ? Parallèlement, les réponses ont-elles pu mobiliser de manière transversale les 3 acteurs du COTECH du PRSE 3 ?	Analyse de la perception de l'amélioration de la transversalité dans l'animation des politiques territoriales et du PRSE 3
Le PRSE3 répond-t-il aux attentes des bénéficiaires ?	Analyse d'écart entre les attentes et la perception de la réponse aux attentes

Quel est le niveau de connaissance du plan sur le territoire breton ? Quel est le niveau de compréhension des enjeux globaux portés par les actions des bénéficiaires ?	
Quels sont les moyens mobilisés pour faire connaître le plan et ses actions cadres auprès des publics cibles ? auprès des entités intervenant dans le domaine de la santé environnementale ?	
Le PRSE3 a-t-il eu des externalités négatives ?	
Le PRSE3 a-t-il eu des externalités positives hors baisse des expositions aux facteurs environnementaux et baisse des pathologies associées ?	
Quelle a été la perception de la transition du PRSE2 au PRSE 3 pour les acteurs du plan précédent ? Quels enseignements peuvent-être tirés de la période transitoire afin d'aménager au mieux la charnière entre PRSE 3 et PRSE 4 (maintien de la mobilisation des acteurs, participation aux réflexions, etc.) ?	Analyse de la perception des acteurs sur le passage du PRSE2 au PRSE3
Axe 4 : Ancrage territorial	Indicateurs
Quels plans sont connexes ou partiellement en parallèle avec le PRSE 3 ? Ces autres plans ont-ils été pris en compte dans l'élaboration et la conduite du PRSE 3 ? Inversement, le PRSE 3 au cours de son élaboration et durant sa mise en place a-t-il été pris en compte par les autres plans en place sur le territoire ? Existe-t-il des instances réunissant les acteurs des différents plans ?	Plans connexes au PRSE SWOT des articulations
Le PRSE a-t-il contribué à structurer un réseau régional d'acteurs en santé environnement ? Quelle est la typologie des partenaires contribuant à la mise en œuvre des actions et dispositifs du plan ?	SWOT du réseau régional intégrant la couverture territoriale, les typologies de partenaires, la dynamique de partenariat, de participation aux travaux et de relais du PRSE
Axe 5 : Gouvernance et suivi	Indicateurs
La gouvernance du PRSE3 (instances (COPIL, réunion des copilotes, COTECH, GRSE, GO, GTcom) était-elle adaptée aux enjeux du PRSE 3 ? A-t-elle permis la construction de réponses transversales aux enjeux inscrits ? (ex GO3/4 et GO et GTcom)	Satisfaction du mode de gouvernance des différentes parties prenantes du plan
Le rôles et responsabilités des porteurs/suiveurs/référents d'actions sont-ils clairement définis et connus des différentes parties prenantes ?	SWOT de la gouvernance du PRSE 3
Le mode de gouvernance est-il suffisamment agile pour intégrer les évolutions en cours de mise en œuvre du PRSE (actualités et nouveaux enjeux des territoires) ?	
Les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre et le suivi des actions se montrent-ils satisfaits du mode de gouvernance du plan ? Quelle a été la dynamique dans le suivi et la mise en œuvre du plan et des actions, entre son initialisation et sa fin ? Y a-t-il eu un investissement continu des mêmes acteurs ?	Taux de satisfaction des acteurs Taux de mobilisation des acteurs
Des indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action et son efficacité vis-à-vis de ses objectifs fixés ont-ils été prévus, mis en place et effectivement mesurés ?	SWOT de la supervision

Axe 6 : Scalabilité et projection sur le prochain PRSE	Indicateurs
Dans quelle mesure les actions/ actions cadres pourraient-elles être reproduites sur d'autres sites bretons ? Pérennisées à l'échelle de la région ?	Analyse de la perception de la pérennisation des actions au niveau régional
Dans quelle mesure une capitalisation et pérennisation d'actions bretonnes pourrait être envisagée au niveau national ?	Analyse de la perception de la pérennisation des actions au niveau national
Dans quelle mesure l'organisation et la gouvernance choisies doivent-elles être reproduites ?	Analyse prospective du SWOT de la gouvernance du PRSE
Quelles suites donner en vue du prochain PRSE 4 ?	Analyse prospective de la vision du PRSE 4 et des attentes des acteurs

2. Les acteurs sollicités dans le cadre de l'évaluation

Entretiens menés

NOM	Prénom	Structure	Fonction
BILLON	Maud	DREAL	COTECH
DAMBRE	Damien	DREAL	Suiveur d'actions
CHARBONNEL	Julien	ARS Bretagne	Suiveur d'actions
TOLLEC	Laurine	ARS Bretagne	COTECH
RENAUD	Anne-France	ARS Bretagne	Copilote
LE FORMAL	Nathalie	ARS Bretagne	Copilote
VIDY	Anne	ARS Bretagne	Suiveur
LENAIN	Mathilde	Région Bretagne	COTECH
RAMARD	Dominique	Région Bretagne	Copilote
VALETTE	Béatrice	Région Bretagne	Suiveur d'actions
GIRE	Côme	Région Bretagne	Suiveur d'actions
FONDRILLON	Philippe	DRAAF	Porteurs d'actions
SOITEUR	Françoise	DREETS	Porteurs d'actions
FRAIN	Sophie	Capt'Air	Porteurs d'actions
LE LETTY	Jacques	MCE	Porteurs d'actions
STRILKA	Hervé	IREPS	Porteurs d'actions
LE TERTRE	Alain	SPF	Membre de l'écosystème de la SE
VIEL	Jean-François	Université R1	COFIL
LE CANN	Pierre	EHESP	Membre de l'écosystème de la SE
BRISSOT	Fabien	CESER	COFIL
GAILLARD	Bernard	CESER	COFIL
RODARY	Almaïde	Autorité de Sûreté Nucléaire	Membre de l'écosystème de la SE
FAVREAU		Lorient Agglo (56)	Porteurs d'actions
MARTIN	Audrey	Ville de Rennes (35)	Porteurs d'actions
VAN MEEUWEN	Antoine	Guingamp (22)	Porteurs d'actions
GUERRE	Jean-Noël	Ademe	Membre de l'écosystème de la SE

Destinataires du questionnaire en ligne

Instance	Nom	Prénom
ARS - DD22	CHERUEL	Carole
CR	RAULT	Mathieu
ARS - siège	THEZE	Murielle
DREAL	LEROUX	Virginie
ARS DD35	CHAMPENOIS	Benoit
ARS - DD56	BEILLON	Myriam
ARS - DD35	DI GUARDIA	Chrystèle
ARS - DD22	ROBERT	Cécile
DREAL	HALLAIRE	Clément
ARS - DD 29	LAGADEC	Gaëlle
ARS - DD56	LEFEUVRE DEJONGHE	Jocelyne
ARS - DD22	PRUDHOMME	Sylvain
ARS - DD 29	GEIGER	Yoann
ARS - DD35	BACON	Brigitte
Pays de Fougères - Marches de Bretagne	LOYZANCE	Valérie
Redon Agglomération Bretagne Sud	GAUDEL	
Pays de Brest	CANN	Thierry
Lannion Trégor Communauté	MARTY	Morgane
Pontivy Communauté	GUILLAUME	Typhaine
Saint-Brieuc Armor Agglomération	RIBEAUX	Mathilde
Pays de Morlaix	FALQUERHO	Elodie
Dinan Agglomération	LECOLLINET	
Loudéac Communauté	DAUCE	Marjorie
URCPIE	KUANG	Suzanne
MCE	MACHKOURI	Françoise
Passerelles infos	CESERINI	Pierre
LABEL Vie	KAYSER	Margaux
Ville de Brest	NOHE	Esther
EHESP	DELOLY	Clément
Abibois	MOREL	Adeline
Coeur Emeraude	LALLIER	Carine
Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande	AMOURET	Céline
Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande	LECOFFRE	Simon
Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande	CROIXMARIE	Sylma
Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande	DONET	Béatrice

PAYS DE SAINT MALO	LEMOINE	M
PAYS DE SAINT MALO		
PAYS DE SAINT MALO	DAVD	M
PAYS DE SAINT MALO	COURBOT	D
Polyclinique St Laurent	EL MEKAOUI	Cécile
Pays de Fougères - Marches de Bretagne	MARCHAND	Frédéric
Pays de Fougères - Marches de Bretagne	LEROY	Emilie
CPIE Val de Vilaine	COSSON	Guillaume
Bar à eaux	BOULCH	Valérie
Bar à eaux	HUARD	Frédérique
Bar à eaux	HELIGON	Solène
Coeur Emeraude	GESLAIN	Charlotte
DU FLOCON A LA VAGUE	MERAT	Eldrine
Ville de Brest	KERROS	Sabine
FRAB	CHANEL	Elsa
Département du Finistère	HAUSHALTER	Sandra
Les passeurs d'ondes	GRIEU	Françoise
Audition Solidarité	SREY	Aline
Ville de Brest	CRAPEAU	Cassandra
Fredon	Angoujard	Gérard
URPS Dentiste	Aulnette	Carline
CPIE	Bassoulet	Thomas
EHESP	Baures	Estelle
Région	Alexandre	Delphine
Quimperlé communauté	Benaich	Imane
Rennes	Blanchard	Olivier
Quimper Cornouaille	Bodeven	Anne-Maëlle
Rennes	Boissel	F
RBBB	Boscher	Rémi
Ils du Ponant	Bredin	Denis
Région	Brissot	Fabien
CESER	Brissot	Fabien
Dinan Agglo	Brochard	A
JSCS	Brun	Isabelle
DREAL	Buhot	Caroline
Les landes	Caillot	Dominique
Brocéliande	Camouret	

Finistère	Cann	Florence
DREAL	Cardon	Jean-Maurice
MCE	Chapelain	Julien
Région	Cheffils	Cedric
DRAAF	Chevin	Claire
Université Rennes	Chevrier	Cecile
DREAL	Cloarec	Anne-Laure
DREAL	Coderoch	Sophie
Chambre d'agriculture	Coic	M aëva
REEB	Cottureau	Dominique
Chambre d'agriculture	David	Charles
AEH	Debaize	Patrick
DREAL	Dechamps	Amélie
Région	Degouys	Amaud
Région	Delestre	Rejane
Association environnement, ERB	Deleume	Jean-François
Bretagne Mutualité	Diabonda	Véronique
MCE	Dubois	Cécile
IREPS	Dupe	Sandrine
Lorient	Evano	Sabine
Pays de Morlaix	Falquerho	Elodie
DRAAF	Fernandez	Florence
DREETS	Moro	Stephane
CARSAT	Fougeres	Jean-Michel
CESER	Gaillard	Bernard
CHU Rennes	Garlantezec	Ronan
MCE	GOUGER	Manon
ARS	Gautier-Grall	Béatrice
Bretagne Mutualité	Goizet	Sandrine
Région	Gouerou	Gaelle
IFREMER	Goumelon	Michele
Aric	Guesdon	J
IFPEK	Guichoux	JF
ARS, SPF	Guillois	Yvonnick
Région	Hamard	Sébastien
Eau du bassin rennais	Helle	Daniel
Eau Loire Bretagne	Hurvois	Yvan
Saint-Brieuc	Inizian	Laetitia
Eau du Morbihan	Jehanno	Françoise
Pays de Brest	Kermagoret	Lucie
SGAR	Kieffer	Françoise
Ille et Vilaine	Lacourt	Alain
Ville de Rennes	Laurans	Amaud
Pays de Ploermel	Le Bodic	Lydiane
Centre ouest bretagne	Le Gal	I
Eau et rivières	Le Goux	Dominique
ARS	Le Mauff	Sylvie

Air Breizh	Le Mehaute	Karine
DREAL	Le Roux	Virginie
Air Breizh	Le Feuvre	Gaël
Eau et rivières	Legoux	Dominique
ATBVB	Leguenic	Charlotte
Clinique Saint Laurant	Lizarraga	Jacqueline
OEB	Lucas	Ronan
BRGM	Lucassou	Flora
	Mamdy	Marie
Pays Ploemel	Marcandella	Nolwenn
Belle Ile Nature	Marie	Celine
France Assos Santé	Marie	V
MCE	Martin	Régine
Ville de Saint Malo	Mercier	F
Région	Mével-Vianney	Stephane
Rennes	Mordelet	Pauline
MSA	Monan	Patrick
CP IE	Monan	Valérie
Lorient	Nicolas	Emmanuelle
MCE	Nicolas	Cécile
ARS	Noyon	Claudine
Bio Bretagne	Oillic	Goulven
France Assos Santé	Penguilly	Joël
EHESP	Pereira Barbosa	Hiago
	Person	Marie
Géobretagne	Phung	Fabrice
DRAAF	Plaze	Eric
CCA	Potier	Alexandra
IREPS	Prestel	Thierry
Chambre d'agriculture	Quenard	Charlotte
DREAL	Raffray	Anne-Françoise
Rennes	Ralaivao	Martine
ARS	Richard	Benjamin
Pays de Brest	Rios	Laura
IREPS	Riou	Anne-Sophie
DREETS	Rocher	Benoît
Bretagne Mutualité	Rohou	Sabrina
EHESP	Roue Le Gall	Anne
Cidb	Rozec	Valérie
	Savelli	Emmanuele
ARS	Serre	Anne
Ecole Nicolas Hulot	Siourd	Karine
ASN Nantes	Terfiska	Yoann
EHESP	Thomas	Marie-Florence
ARS	Christophe	VALNET
DREAL	Tournay	Florence
ORS	Tron	Isabelle
DREAL	Turbiez-Miquel	Marion
DREAL	Vincent	Sylvie
Région	Yerles	Catherine
Lorient	Christien	Morgane
Centre ouest bretagne		ATS
SGAR	Louis	Yves

Participants aux ateliers de travail

NOM	Prénom	Structure	Date et thématique de l'atelier
Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande	KUANG	Suzanne	21/03/2022 Atelier : Intégration de la SE dans les politiques territoriales et le cadre de vie
Agglomération de Lorient	Le Calloch	Alan	
Pays de Brest	RIOS	Laura	
DD ARS 22	Cheruel	Carole	
ARS Bretagne	Vidy	Anne	
Ville de Rennes	Martin	Audrey	
Région Bretagne	Lenain	Mathilde	
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	Monier	Katy	
IREPS	STRILKA	Hervé	
Capt'Air	Frain	Sophie	
Capt'Air	Frain	Sophie	22/03/2022 Atelier : Qualité de l'eau et qualité de l'air
MCE	Le Letty	Jacques	
ERB	Legoux	Dominique	
Région Bretagne	Gire	Côme	
ARS Bretagne	Theze	Murielle	
ARS Bretagne	Serre	Anne	
DDTM 29 - Eau, nature et paysage	Hoeffler	Guillaume	
CRAB	QUENARD	Charlotte	
PAYS DE SAINT MALO	Tardivel	Yoann	
Ville de Rennes	Mordelet	Pauline	
Air Breizh	LEFEUVRE	Gaël	

Agglomération de Guingamp - Paimpol	VAN MEEUWEN	Antoine	22/03/2022 Atelier : Modes de vie et nouveaux enjeux
Association Fredon	Angoujard	Gérard	
Association Supermab	PION	Julien	
DREETS	SOITEUR	Françoise	
ORS	TRON	Isabelle	
ARS DD 29	Charbonnel	Julien	
DREAL	Raffray	Anne-Françoise	
DREAL	Marchand	Caroline	
DREAL	Noyau	Clémence	
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	Katy	Monier	
DDTM 56	Chauvet	Jean-François	
SPF	LE TERTRE	Alain	
	Frain	Sophie	22/03/2022 Atelier : Commission Santé Environnement de la CRSA
	ROYER	Pascal	
	LOISEL	Pierre	
	CONNAN	Nathalie	
	SIMON	Bernard	



19 mai 2016

CRSA Bretagne Propositions et priorités des enjeux et des actions en vue de l'élaboration du PRSE3

Dès octobre 2014, la CRSA Bretagne s'est proposée d'engager une réflexion collective pour l'élaboration de propositions pour le futur PRSE3. Elle a constitué un groupe de travail, a auditionné des acteurs, a réalisé un questionnaire auprès de ses membres, a consulté les Conférences de Territoires en santé.

La territorialisation est un des enjeux dans l'élaboration du PRSE 3. Le questionnaire envoyé aux présidents des conférences de territoire comportait deux grandes questions :

Question 1 : faire émerger les objectifs et les réalisations du PRS2 au niveau de chaque territoire

Question 2 : Connaître les déterminants de santé de chaque territoire.

Le faible nombre de réponses de Conférences de Territoires a rendu l'analyse difficile.

Par contre, un autre questionnaire envoyé à l'ensemble des membres de la CRSA Bretagne a produit 40 réponses exploitables. Cela a permis au groupe de travail d'élaborer des propositions.

Au regard des discussions du groupe « Santé Environnement » et de l'étude du questionnaire envoyé aux membres de la CRSA, il est proposé comme enjeux prioritaires à inscrire dans le futur PRSE 3

1 - Construire une culture Santé-Environnement :

- Définir puis faire un lien entre « santé » et « environnement » (construire un langage commun),
- S'appuyer sur les territoires et les CLS, être au plus proche des besoins de la population, mener des actions locales,

2 - Pour construire une culture Santé-Environnement, il faut informer, éduquer et sensibiliser :

- Inclure dans les formations initiales les notions de Santé-Environnement (Personnels de santé, profession du bâtiment ...),
- Sensibiliser les enfants, futurs ambassadeurs et acteurs de la culture Santé-Environnement, en milieu scolaire en associant le monde associatif, la médecine scolaire, les enseignants ...,
- Construire des supports grand public,
- Soutenir les recherches cliniques et épidémiologiques : exemple des liens entre polluants et pathologies

3 - Faire des liens (décloisonner) entre les différents plans (PRS, PRSE, PRST ...).

4. Avis Eau et Rivières de Bretagne (avril 2017)



Affaire suivie par : Mission pesticides et santé
Personne chargée du dossier : Dominique LE GOUX
Tél. : 02.96.21.14.70 - Courriel : pesticides@eau-et-rivieres.asso.fr

Agence régionale de santé (ARS) Bretagne

Guingamp, le 19 avril 2017

Objet : Observation sur le projet de PRSE 3

Madame, Monsieur,

Notre association a étudié avec attention le document projet validé par le comité de pilotage le 27 janvier 2017. Nous avons d'ailleurs participé aux différentes rencontres qui avaient permis l'élaboration de ce document.

À la lecture de ce plan régional santé environnement 3, il nous semble que certaines priorités ont peu ou pas été prises en compte :

- L'accès à une eau de qualité :
 - Des eaux brutes de qualité pour une eau potable de qualité : il est nécessaire que les eaux brutes respectent pour des paramètres tels que les pesticides ou les nitrates les seuils eau potable. En cas de défaillance du traitement, cela limiterait l'exposition de la population à une eau non-potable ;
 - Une meilleure connaissance de la présence de polluants émergents comme les résidus médicamenteux dans les eaux brutes comme dans l'eau potable ;
 - Des eaux brutes de qualité pour des eaux de loisirs nautiques, de pêche récréative ou de baignade sans danger : tendre vers le « zéro rejet direct » au milieu naturel pour les installations d'assainissement collectif et atteindre le « zéro rejet direct » au milieu naturel pour les installations d'assainissement individuel ;
- L'accès à un air sain et la connaissance des expositions humaines :
 - La surveillance de la qualité de l'air sur les paramètres pesticides et ammoniac apparaît dans ce projet. Néanmoins, un protocole de suivi devrait être mis en place afin de connaître l'exposition de la population à ces polluants selon des zones témoignant d'activités variées (zones légumières, zones de grandes cultures, milieu urbain, milieu rural...) ;
 - Un protocole de suivi plus particulier pour le centre Bretagne doit être réfléchi pour mesurer les concentrations en particules fines de cette zone d'élevages intensifs.

D'une manière générale, il est indispensable de réduire l'exposition de la population aux toxiques quels qu'ils soient. Des mesures spécifiques pour les personnes vulnérables sont nécessaires : jeunes enfants, femmes enceintes. La prévention doit être au cœur de ce nouveau plan régional de santé. La recherche et notamment la mesure des expositions aux polluants doit s'accroître.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

La chargée de mission pesticides et santé,
Dominique LE GOUX.

5. Avis Chambre d'Agriculture Bretagne (avril 2017)

	Projet de Plan Régional Santé Environnement 3 (2017-2021)	Observations 20 avril 2017
		Contact : Charlotte QUENARD charlotte.quenard@bretagne.chambagri.fr 02 96 79 22 07

Le projet de PRSE 2017-2021 concerne des enjeux importants pour l'agriculture : lutte contre les pollutions diffuses pour améliorer la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable (azote, phosphore, phytosanitaires), usages des phytosanitaires et impact sur la qualité de l'air, émissions d'ammoniac (air extérieur et air intérieur), sécurité alimentaire, biodiversité, amélioration des connaissances sur les substances émergentes (médicaments notamment).

Les Chambres d'agriculture de Bretagne ont participé à l'élaboration du PRSE. Le projet qui leur est soumis amène des observations et est aussi une occasion de porter à connaissance des travaux auxquels elles contribuent, dont certains pourront prétendre à la labellisation proposée dans le cadre du PRSE

Observations

Projet de document	Observation de la Chambre d'agriculture
Lanceurs d'alerte 1. « réel enjeu à ce que la population puisse alerter, identifier et hiérarchiser les risques en santé environnement, pour faire ses propres choix, notamment dans l'application du principe de précaution, et forger son opinion, en fonction de sa conception de la vie et de la société » 2. « Force est de constater que la nécessaire réglementation ne suffit pas toujours, d'où la nécessité de travailler avec les lanceurs d'alerte, la société civile, les chercheurs et celle de développer les approches participatives et locales à l'échelle des territoires. »	Le rôle joué par les lanceurs d'alerte dans notre société ne peut être remis en question. Toutefois, il paraît dangereux de mettre sur le même plan les préoccupations légitimes de la société civile et ses demandes sur la thématique « Environnement et santé » et les compétences scientifiques qui demandent expertise, expérience et méthodologie. Ces compétences sont indispensables pour objectiver et hiérarchiser les risques. Cette rédaction n'est donc pas adaptée pour des actions visant à « informer, éduquer et former... ».
Sécurité alimentaire 1. « développement encore mesuré d'une agriculture raisonnée, biologique, des circuits courts, la diversification de l'offre, plus favorables à la santé et réduisant les impacts sur l'environnement. [...] une	La rédaction proposée fait un amalgame entre sécurité alimentaire et impact des pratiques agricoles sur l'environnement voire entre sécurité alimentaire et mode de commercialisation. L'agriculture conventionnelle et en circuits longs répond aujourd'hui pleinement à l'impératif de sécurité alimentaire. On peut même rappeler que l'utilisation de certains phytosanitaires et médicaments
Projet de document région fortement agricole, qui constitue autant une ressource qu'une fragilité, tant les modes de production ont des conséquences directes sur la qualité des milieux et des aliments produits. » 2. « Afin de réduire l'exposition aux substances (phytosanitaires, antibiotiques, etc...), il convient de faire évoluer les modes de production, d'informer davantage et mieux sur les impacts des produits de traitement et sur les bénéfices d'une alimentation favorable à la santé, diversifiée et durable. Il est nécessaire de faire plus de lien entre les consommateurs et les producteurs. » 3. « Développer une démarche d'amélioration de la qualité de l'alimentation dans tous les restaurants collectifs : organiser des cycles de rencontres «favoriser le bio local à la cantine» avec la réalisation d'un document de mutualisation d'expériences à destination des élus locaux ; formation des élus et des agents de collectivités aux enjeux de l'alimentation biologique locale de qualité en terme de santé/environnement »	Observation de la Chambre d'agriculture vétérinaires a justement pour objectif de l'assurer [mycotoxines, maladies transmissible de l'animal à l'homme]. De plus, les LMR des médicaments dans les denrées d'origine animales sont toutes publiques et établies au niveau Européen par l'Agence Européenne du Médicament et publiées au JO de l'Union Européenne ¹ . Par ailleurs, les analyses conduites par les pouvoirs publics sur les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires montrent que le risque pour le consommateur est faible ² . C'est pourquoi nous réfutons cet amalgame et proposons les rédactions suivantes : 1. « une région fortement agricole qui s'appuie sur une agriculture de filière, de plus en plus raisonnée avec une évolution continue des pratiques. Un développement régulier de l'agriculture biologique (4% des agriculteurs bretons) et des circuits courts (10% des agriculteurs bretons). L'ensemble est favorable à la réduction des impacts sur l'environnement. [...] » 2. « Afin de réduire l'exposition aux substances (phytosanitaires, antibiotiques, etc...), il convient de continuer à faire évoluer les modes de production dans le sens de l'agro-écologie, à informer sur les impacts des produits de traitement et sur les bénéfices d'une alimentation favorable à la santé, diversifiée et durable. Il est nécessaire de poursuivre la mise en lien des consommateurs avec les producteurs et des acheteurs avec les producteurs et d'encourager la consommation de fruits et légumes de saison. » 3. « Développer une démarche d'amélioration de la qualité de l'alimentation dans tous les restaurants collectifs : organiser des rencontres pour développer l'approvisionnement de proximité, avec valorisation de documents de mutualisation d'expériences à destination des élus locaux ; formation des élus et des agents de collectivités aux enjeux de l'alimentation de qualité et de proximité en terme de santé/environnement et de développement territorial »
Eau potable 1. « Les eaux brutes restent en effet de qualité médiocre, [...] ceci expose l'eau potable au risque de défaillance du traitement [...] ou à des phénomènes émergents (trihalométhanes, résidus de médicaments, nanomatériaux etc...) [...] cela entraîne des impacts sanitaires [...] par d'autres voies d'exposition : [...] prolifération d'algues vertes provoquant une pollution de l'air des plages par des gaz toxiques, pollution des eaux douces par des toxines de cyanobactéries. »	1. Il est avancé que les eaux brutes sont de qualité médiocre. Cette affirmation générale et non argumentée ne correspond pas aux constats tirés du suivi de la qualité des eaux brutes en Bretagne. Dans le cas où la qualité « médiocre » évoquée se rapporterait au paramètre nitrates, rappelons que les concentrations en nitrates dans les eaux superficielles bretonnes sont en constante baisse depuis les années 2000. Cette tendance baissière générale, cohabitait parfois avec des situations locales dégradées, se traduit par une concentration moyenne de 33,6 mg/l (en 2015). Cette concentration correspond au bon état d'après les seuils édictés par la Directive-cadre sur l'eau ³ . Le qualificatif « médiocre » correspond en réalité à l'application de la nomenclature SEQ-Eau, qui n'a pas de valeur réglementaire et qui prévoit des seuils de classe plus exigeants que ceux édictés par la DCE. Les algues

¹ http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/medicines/indiana/vet_mrl_search.jsp&mid=WC0b01ac058006488e

² A l'échelle de l'UE : <https://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/161026>

En France : <http://www.economie.gouv.fr/dccr/residus-pesticides-dans-denrees-dorigine-vegetale>

³ Source : <http://www.observatoire-eau-bretagne.fr/Media/Donnees/Donnees/Evolution-des-concentrations-en-nitrates-dans-les-cours-d-eau-bretons/categorie/29080>

Projet de document	Observation de la Chambre d'agriculture
<p>2. « Pour ces raisons, l'amélioration de la qualité des eaux douces et littorales représente un enjeu sanitaire important [...] au regard : des rejets agricoles et industriels, et des impacts potentiels sur l'homme [...] ; des atouts de la Bretagne : forte activité touristique et économique autour du littoral. »</p> <p>3. « les eaux brutes sont de qualité médiocre et ce n'est qu'au prix d'abandons de ressources polluées, de traitements complexes et onéreux et d'une grande vigilance dans l'exploitation de ces traitements, que l'eau de consommation est de bonne qualité en Bretagne pour l'ensemble des paramètres contrôlés dans le cadre du contrôle sanitaire (pesticides et nitrates y compris) »</p> <p>4. « améliorer l'information du consommateur sur la qualité de l'eau du robinet »</p>	<p>vertes ne constituent pas en elles-mêmes un risque sanitaire. C'est la putréfaction des algues échouées en masse qui présente un risque sanitaire par dégagement d'hydrogène sulfuré. Il convient donc de distinguer leur prolifération du risque sanitaire relatif au phénomène de putréfaction qui s'engage dès lors que les algues s'accumulent et ne sont pas ramassées⁴.</p> <p>2. Mettre dos à dos les rejets agricoles et industriels et les atouts du littoral est tout à fait subjectif. En effet, l'agriculture et l'industrie sont également des atouts économiques de la Bretagne. Et sur la bande littorale, l'augmentation exponentielle des rejets d'eaux usées en période estivale, à laquelle certaines installations d'assainissement peinent à faire face, est une source non négligeable de pollution bactériologique.</p> <p>3. Si des fermetures de captages ou de prises d'eau ont eu lieu dans le passé, la tendance actuelle est plutôt à la réouverture de sites d'exploitation. Avec le retour à la conformité et la baisse importante des concentrations en nitrates depuis quelques années, l'exploitation de sites abandonnés ou concernés par des mesures de gestion drastiques est réévaluée. La levée des mesures prises consécutivement au contentieux européen « eaux brutes » sur 5 prises d'eau des Côtes d'Armor et du Finistère en 2015 en est une preuve de cette reconquête de la qualité des eaux brutes⁵.</p> <p>4. L'information des consommateurs sur les paramètres qui font l'objet d'un suivi est satisfaisante. Concernant les résidus médicamenteux, le PNRM 2011-2015 a permis la production de références pour l'analyse des résidus et l'évaluation de leurs impacts sanitaires, recherches qui doivent être poursuivies et consolidées. Ces substances émergentes ne peuvent donc, à ce stade, être placées sur un même plan que les paramètres pour lesquels les connaissances sont bien assises et le suivi routinier comme les nitrates ou les phytosanitaires⁶.</p>
<p>Air : phytosanitaires et ammoniac</p> <p>« Une surveillance des émissions des activités agricoles (ammoniac et pesticides) ainsi que des molécules naturelles allergisantes a été sollicitée. »</p>	<p>La présence d'ammoniac et de résidus de pesticides dans l'air est très majoritairement d'origine agricole. La connaissance de ces émissions est indispensable à la mise en œuvre d'actions pertinentes. Il ne faut toutefois pas introduire de confusion entre la connaissance des émissions et l'exposition / les risques qui y sont liés, notamment en distinguant l'exposition aiguë de l'exposition chronique.</p>

⁴ Sources : Anses : <https://www.anses.fr/fr/content/algues-vertes-risques-pour-les-populations-avoisinant-les-promeneurs-et-les-travailleurs>

⁵ <http://www.bretagne-environnement.org/Media/Breves/Production-d-eau-potable-levée-du-content-eaux-europeen-pour-cinq-bassins-versants-bretons/categorie/20022>

⁶ PNMR : <http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnrm1115.pdf>

6. Avis du CESER (juin 2017)

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »
Rapporteur : M. Bernard GAILLARD

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan régional santé-environnement Bretagne 2017-2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le troisième Plan régional santé-environnement (PRSE 3) couvrira la période 2017-2021. Copiloté en Bretagne par l'Agence régionale de santé (ARS), la Préfecture de région et le Conseil régional, son élaboration est le fruit d'une forte dynamique partenariale.

Le PRSE 3 vise à agir en Bretagne pour un environnement favorable à la santé à travers deux ambitions principales : réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ainsi qu'améliorer la visibilité et la territorialisation des actions. Il se décline en 8 objectifs et 24 actions-cadres :

- 1) Observer, améliorer les connaissances, s'appropriier les données, pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires
- 2) Agir pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans les politiques territoriales
- 3) Agir pour l'appropriation des enjeux en santé environnement par les Breton.ne.s
- 4) Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé
- 5) Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur et intérieur
- 6) Agir pour une meilleure qualité de l'eau (eau d'alimentation, de la ressource au robinet, eau de loisirs)
- 7) Agir pour des modes de vie et des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et favorables à la santé
- 8) Répondre aux nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux

Dans son bordereau, le Président du Conseil régional rappelle les enjeux forts pour la Bretagne de la santé environnement et présente la feuille de route fédératrice du PRSE 3. Il y affirme son engagement à mobiliser, en transversalité, l'ensemble des politiques régionales pour sa mise en œuvre. *In fine*, il propose d'approuver le PRSE 3 et sollicite, auprès de l'assemblée élue, l'autorisation de le signer.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique, les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Cette définition, qui insiste autant sur la nécessité de réduire les nuisances que de maximiser les bénéfices de l'environnement sur la santé, est au fondement du troisième Plan *régional* santé environnement (PRSE3) de la Bretagne, déclinaison et adaptation régionales du troisième Plan *national* santé environnement (PNSE3). Mais alors que ce dernier est davantage focalisé sur les risques sanitaires liés à l'environnement, le plan breton accorde une égale importance à ses impacts positifs et négatifs, ce dont le CESER se félicite.

De longue date et jusqu'à ses travaux les plus récents, le CESER encourage le Conseil régional et ses partenaires à se mobiliser et à agir, de manière volontariste et coordonnée, en anticipant et en prenant mieux en compte l'influence de l'environnement sur la santé humaine : mer et littoral, qualité des eaux, de l'air, du sol, habitat et espaces publics, changement climatique, transition écologique et énergétique, aménagement du territoire et urbanisme, transports, déchets, innovation et activités économiques, conditions de travail, recherche et enseignement supérieur, appropriation sociale des sciences, éducation et formation, activités physiques et sportives... Le CESER ne peut donc que partager l'idée selon laquelle *« le PRSE revêt une importance stratégique pour le Conseil régional de Bretagne au vu des liens multiples entre ses objectifs et les compétences et interventions de la Région »*.

Le CESER, qui est membre du Comité de pilotage du PRSE, tient à souligner la très forte dynamique partenariale, consultative et contributive qui a véritablement permis de co-construire le document du PRSE 3 : co-évaluation du PRSE 2, réunions du Groupe régional santé environnement, organisation d'ateliers thématiques participatifs avec prise en compte des actions proposées, appel très large à des contributions en ligne, enquête d'opinion auprès des Breton.ne.s, etc. La Bretagne démontre encore ici sa capacité d'innovation et de mobilisation collective pour co-définir l'intérêt régional, ce qui devrait favoriser la mise en œuvre partenariale et territoriale du PRSE 3.

D'une manière générale, le CESER approuve les 8 objectifs et les 24 actions-cadres structurant le PRSE 3. Il souligne leur interdépendance ainsi que l'effort de synthèse et de priorisation réalisé, alors que le PNSE 3 décline quant à lui 107 actions, rendant sa lecture plus complexe. Cet effort de clarification ne se retrouve toutefois pas entièrement dans les modalités de suivi et d'évaluation du PRSE 3, en raison notamment d'indicateurs très nombreux et qui seront probablement à simplifier et prioriser chemin faisant, le document restant évolutif. Le suivi des actions peut permettre de repérer les efforts réalisés par les multiples acteurs publics et privés dans les territoires.

Par sa nature très transversale, le PRSE 3 implique, pour sa mise en œuvre, une coordination renforcée des politiques publiques en Bretagne. A cet effet, le CESER suggère au Conseil régional d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), la coordination de l'action publique en Bretagne pour mettre en œuvre le PRSE 3, en y associant étroitement ses autres copilotes, à savoir l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne et la Préfecture de région. La CTAP pourrait aussi, à cette occasion, envisager la création d'un groupe de travail permanent sur le sujet.

Comme l'observe le Président du Conseil régional, cette coordination renforcée de l'action publique en faveur de la santé environnement est également nécessaire en interne à la Région. Elle implique une articulation plus étroite sur ce champ entre les différentes politiques régionales, ses plans et schémas, ses directions et services, etc. Le CESER souligne d'ailleurs l'opportunité de l'élaboration actuelle et de la mise en œuvre future du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de la COP régionale et du nouveau « grand projet de territoire », pour y intégrer les objectifs du PRSE 3. La reprise, dans le SRADDET, de certains objectifs ou d'actions-cadres du PRSE 3, pourrait éventuellement leur donner, sur des périmètres bien définis, une portée incitative ou prescriptive pour les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), les Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU-I), les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), etc. En ce sens, si le CESER approuve l'importance donnée dans le PRSE 3 au champ de l'urbanisme favorable à la santé, il aurait souhaité que les actions-cadres afférentes soient davantage développées et précisées (Objectifs 4 et 7 notamment).



Contribution du CESER à l'évaluation du troisième Plan régional santé environnement (PRSE3) *Contribution adoptée en bureau le 7 mars 2022*

Par mail du 18 janvier 2022, les services de l'Agence régionale de santé (ARS) et la DREAL Bretagne ont sollicité, au nom des copilotes du Plan régional santé environnement de Bretagne (Etat et Région), une contribution du CESER à l'évaluation, en cours, du troisième PRSE couvrant la période 2017-2021¹.

1. Le contexte de la contribution du CESER à l'évaluation du PRSE 3

Le CESER de Bretagne qui, dans son rôle d'assemblée régionale consultative représentant la société civile organisée, participe au comité de pilotage (COPIL) du PRSE, **tient à saluer la démarche d'évaluation en cours** dont le principe et le cadre ont été posés dès l'élaboration initiale du PRSE 3. Il se réjouit également de la sollicitation qui lui est adressée d'apporter sa contribution à l'évaluation d'une politique publique régionale copilotée par l'Etat (Préfecture de région et ARS) et la Région en Bretagne, ce qui entre dans ses missions légales.

Le CESER rappelle que le PRSE 3 visait à **agir pour un environnement favorable à la santé** à travers deux ambitions principales : réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ainsi qu'améliorer la visibilité et la territorialisation des actions. Il se déclinait en **8 grands objectifs** se traduisant en 24 actions-cadres :

1. « Observer, améliorer les connaissances, s'appropriier les données, pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires »
2. Agir pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans les politiques territoriales
3. Agir pour l'appropriation des enjeux en santé-environnement par les Breton-nes
4. Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé
5. Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur et intérieur
6. Agir pour une meilleure qualité de l'eau (eau d'alimentation, de la ressource au robinet, eau de loisirs)
7. Agir pour des modes de vie et des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et favorables à la santé
8. Répondre aux nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux² »

Le CESER note que la réalisation de l'évaluation du PRSE 3 a été confiée à un prestataire externe, le cabinet PwC, qui a élaboré une grille de questionnements déclinée en 6 axes. Ceux-ci ne reprennent pas spécifiquement chacun des 8 grands objectifs du PRSE 3, mais leur sont plutôt transversaux : « pertinence et cohérence ; efficacité et efficience ; impact, adhésion et appropriation par le public cible ; ancrage territorial ; gouvernance et suivi ; scalabilité³ et projection sur le prochain PRSE ».

Si le CESER comprend l'importance de chacun de ces axes évaluatifs, il ne peut y répondre de manière exhaustive, d'autant qu'il ne dispose pas, à son niveau, de l'ensemble des indicateurs détaillés ou autres éléments d'information et d'expertise nécessaires pour mesurer, avec objectivité, l'atteinte des objectifs du PRSE. **Cette évaluation est par ailleurs très complexe du fait de la transversalité du PRSE et de sa mise en œuvre essentiellement partenariale et territoriale.** Ainsi, il semble difficile au CESER de se prononcer, par exemple, sur la pertinence du PRSE, sa cohérence,

¹ Le PRSE 3 est consultable sur le site web du PRSE de Bretagne : <http://www.bretagne.prse.fr/>

² Source : PRSE 3 Bretagne, p 16

³ Notion proche de celle d'adaptabilité, de capacité à changer d'échelle

son efficacité, son efficience, son impact, l'adhésion et l'appropriation par le public cible ou l'effectivité de son ancrage territorial.

Le CESER prendra toutefois connaissance avec grand intérêt de l'intégralité des réponses apportées à ces axes d'évaluation dans le rapport final qui sera présenté au COPIL par le cabinet PwC en juin 2022. **Ce travail d'évaluation et ses enseignements seront très utiles à l'élaboration du futur PRSE 4, prévue d'ici la fin de l'année, ainsi qu'aux futurs avis et travaux du CESER sur le sujet.**

Le CESER **souhaite cependant contribuer, dans son rôle, à l'évaluation du PRSE 3 en se plaçant aussi dans la perspective d'élaboration du futur PRSE 4.** Il souhaite en particulier attirer l'attention des copilotes du PRSE et de son évaluation sur quelques points de vigilance, enjeu ou questionnements importants à ses yeux, dans l'évaluation en cours comme la préparation du prochain PRSE.

La présente contribution du CESER à l'évaluation du PRSE 3 s'appuie notamment sur son avis initial de juin 2017, complété par ses avis et travaux ultérieurs abordant certains enjeux de santé-environnement ainsi que par les éléments d'information, le plus souvent illustratifs et synthétiques, présentés en COPIL du PRSE depuis lors.

2. L'évaluation du PRSE 3 au regard de l'avis initial du CESER de juin 2017

Dans son avis de juin 2017 sur le PRSE 3, le CESER soulignait **l'importance des modalités de suivi, d'évaluation et de communication sur les objectifs et les actions-cadres du PRSE.** Il serait sans doute utile, à l'avenir, pour améliorer sa connaissance et son appropriation, que les données publiques accessibles en ligne, par exemple sur le site web du PRSE, présentent et valorisent, de manière encore plus visible et détaillée, l'ensemble des actions mises en œuvre pour chacun des grands objectifs du plan. Le CESER observe que de nombreux efforts pédagogiques, de communication et de transparence vont déjà en ce sens. Ainsi, il apprécie particulièrement la réalisation de la carte interactive du PRSE 3 et les vidéos déjà mises en ligne ainsi que le recueil d'initiatives « Santé environnement : les territoires bretons s'engagent » réalisé en lien avec l'objectif 2 du PRSE 3 « Agir pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans les politiques territoriales ». Le CESER salue aussi, à cet égard, la publication du Tableau de bord santé environnement ainsi que du Baromètre santé environnement. Si ce dernier comporte déjà quelques données et analyses sexuées, le CESER souligne l'intérêt, dans le cadre des objectifs 1 et 2 du PRSE 3 et du futur PRSE 4, d'intégrer plus systématiquement ces dernières pour améliorer le suivi et l'évaluation du PRSE, en lien avec les politiques de l'Etat en région et du Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes en Bretagne. **D'une manière générale, le CESER souhaite que l'évaluation en cours permette, par sa dimension participative, de mesurer les progrès réalisés depuis 2017 pour une meilleure appropriation du PRSE par toute la population, sur tous les territoires en Bretagne.**

Le CESER se réjouissait, dans son avis initial, de la très forte **dynamique partenariale** déployée pour l'élaboration du PRSE 3. Il indiquait que *« la Bretagne démontre encore ici sa capacité d'innovation et de mobilisation collective pour co-définir l'intérêt régional, ce qui devrait favoriser la mise en œuvre partenariale et territoriale du PRSE 3 »*. **Il est essentiel que l'évaluation en cours permette d'apprécier les réalisations concrètes de cette dynamique de coopération depuis 2017.** Le CESER regrette que sa préconisation d'impliquer davantage la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) dans la mise en œuvre coordonnée du PRSE 3 n'ait pas encore été mise en œuvre. Cette mobilisation et cette coordination collectives sont pourtant essentielles en raison de la transversalité des enjeux de santé-environnement. Dans ses avis sur le SRADDET et la Breizh COP, le CESER a régulièrement exprimé le souhait que le PRSE 3 soit davantage intégré de manière transversale dans l'ensemble des plans et schémas régionaux et territoriaux, ce qui n'a été fait qu'assez partiellement. Il s'agissait pourtant d'une opportunité importante pour mieux faire prendre en compte les enjeux de santé-environnement, en particulier ceux de l'aménagement et de l'urbanisme favorable à la santé dans les territoires en Bretagne, notamment *via* les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanismes (PLU-I), les Plan climat air-énergie territoriaux (PCAET)... **L'évaluation du PRSE 3 pourrait permettre de repérer des freins et des leviers en ce sens qui seront autant d'enseignements à tirer pour le futur PRSE 4.**

Le CESER soulignait aussi en 2017 que si l'objectif 2 du PRSE 3 relatif à sa **territorialisation** était fondamental, celui-ci était inséparable de son premier objectif concernant **l'amélioration de la connaissance et de l'observation territorialisées** de la santé-environnement. Il se félicite donc que plusieurs actions aient été menées et soutenues – y compris sous la forme de labellisation - en ce sens en Bretagne telles que, par exemple, l'accompagnement de territoires pour réaliser des diagnostics locaux de santé-environnement dans le cadre des Contrats locaux de santé, la mise à disposition d'outils et de guides à destination des acteurs locaux comme par exemple des dispositifs de formation en ligne, l'intégration d'un Trophée en santé-environnement dans l'événement annuel des Trophées du développement durable... Les rencontres régionales et territoriales organisées depuis 2017 ont également permis de mieux diffuser les enjeux de santé-environnement en Bretagne (ex : Rencontres régionales santé environnement du 22 septembre 2020 à Lorient). De même, la réalisation, par l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB), du Tableau de bord santé environnement, ainsi que le partenariat avec GéoBretagne, favorisent l'intégration des données et des questions de santé-environnement par les territoires. Pour le CESER, cet effort de territorialisation de la connaissance en santé-environnement devra encore être approfondi et rendu plus facilement accessible pour les acteurs locaux, notamment à l'échelle des EPCI. **Il est essentiel que l'évaluation du PRSE 3 permette là aussi de tirer des enseignements pour améliorer encore l'ancrage territorial du PRSE, la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs locaux** : collectivités territoriales et leurs groupements (élus, agents), services territoriaux de l'Etat, acteurs de la société civile (ex : Conseils de développement) et de la démocratie territoriale en santé, citoyen·nes...

Si le développement de la recherche et l'amélioration de la connaissance en santé-environnement sont fondamentaux et devront continuer à être fortement soutenus dans le PRSE 4, **leur appropriation collective par les acteurs locaux et la population** est tout aussi importante. Dans son avis de 2017, le CESER soulignait en ce sens la nécessité, pour atteindre les objectifs du PRSE 3, de faire progresser **l'éducation et la formation à la santé-environnement** partout en Bretagne, de même que la culture scientifique et technique des acteurs locaux et des citoyen·nes. Il renvoie ici en particulier aux préconisations de ses travaux sur l'orientation, l'éducation et la formation, notamment à son rapport « [Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne](#) » (2017). Il note avec satisfaction que de nombreuses actions ont été menées en ce sens dans le cadre du PRSE 3 grâce au soutien et à la mobilisation d'une diversité de partenaires telles que, par exemple, la mise en place de supports pédagogiques pour la formation initiale en santé-environnement des étudiants en filières paramédicales (web-séries), la réalisation par des lycéens de boîtes pédagogiques santé-environnement en lien avec le Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne, des ateliers de sensibilisation à l'environnement intérieur à destination des futurs parents et parents de jeunes enfants, la réalisation d'un colloque en 2021 avec le Rectorat pour les acteurs de l'éducation sur le thème du développement durable et de la santé-environnement... Les webinaires grand-public expérimentés sur les risques émergents sont aussi une excellente initiative à pérenniser dans le PRSE 4. **Il serait intéressant que l'évaluation du PRSE 3 réalise un focus sur ces actions d'appropriation sociale, d'éducation et de formation à la santé-environnement et celles impliquant directement les jeunes en lien avec le Plan régional de mobilisation pour les jeunes qui est aussi copiloté par l'Etat et la Région.** En ce sens, il pourrait être utile, par exemple, de recenser les projets et initiatives en santé-environnement dans les établissements scolaires (collèges, lycées) et les Centres de formation d'apprentis (CFA) en Bretagne, ce qui permettrait notamment de mieux évaluer leurs besoins en soutien et en ingénierie à prévoir dans le PRSE 4.

Le CESER, en 2017, demandait **l'intégration des objectifs et actions-cadres du PRSE3 dans le futur Plan régional de santé (PRS)**, plus global. Dans son avis de juin 2018 sur le Projet régional de santé (PRS), il constatait avec satisfaction que le PRSE 3 était « *intégré de manière transversale dans le futur PRS* » et insistait pour qu'il mobilise « *l'ensemble de l'action publique en région avec des moyens humains, financiers et organisationnels pérennes et réellement à la hauteur des enjeux de qualité de vie en Bretagne pour les générations actuelles comme futures* ». **L'évaluation du PRSE 3 pourrait chercher à mettre en lumière comment ses 8 grands objectifs et ses 24 actions-cadres ont été intégrés dans la mise en œuvre du PRS 2018-2022, ainsi que dans celle du Plan régional santé travail (PRST).**

Toujours en 2017, le CESER saluait l'effort réalisé dans le PRSE 3 pour **développer une approche positive de la santé-environnement**, valorisant la promotion de la santé, alors qu'elle est le plus souvent présentée sous l'angle

anxiogène des menaces et des risques. Dans ses rapports « [Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne](#) » (2016) et « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » (2020), le CESER a par exemple mis en avant l'importance des nombreux bienfaits de la relation à la nature dans les environnements de vie quotidiens. **Il serait éclairant que l'évaluation puisse présenter et analyser les actions réalisées en ce sens dans les territoires, afin d'en tirer des enseignements pour leur démultiplication future en Bretagne, via le PRSE 4.**

Dans son avis de 2017, le CESER s'inquiétait fortement des **moyens humains et financiers dédiés à la mise en œuvre du PRSE 3** afin que celui-ci ne demeure pas « *un simple document d'intention* ». Le budget annuel d'environ 800 000 € du PRSE 3, ne lui semble toujours pas à la hauteur des enjeux, ambitions et objectifs de ce dernier. Le CESER souhaite que l'évaluation du PRSE 3 permette d'éclairer l'impact, l'efficacité et l'efficacités des actions mises en œuvre. Il rappelle qu'il préconisait en 2017 qu'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens soit conclu entre les copilotes du PRSE. Ce souhait reste d'actualité pour le futur PRSE 4. Au vu des enjeux essentiels de la santé-environnement en Bretagne, une augmentation très conséquente du budget pluriannuel de ce dernier lui semblerait entièrement justifiée. Le CESER attire aussi l'attention des copilotes du PRSE sur l'intérêt d'évaluer, non seulement l'efficacité des moyens mais également l'impact des modalités de financement des actions soutenues, notamment par le biais de l'appel à projets ou à candidatures. En effet, comme il l'a montré notamment dans ses rapports « [Les défis de la vie associative en Bretagne](#) » (2017) ou « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » (2020), un financement trop important par appel à projets peut précariser durablement les porteurs d'action, réduire leur autonomie de fonctionnement et leur capacité d'innovation pour répondre aux nouveaux besoins émergents dans les territoires.

Cette augmentation des moyens financiers et humains de l'Etat et de la Région dédiés à la mise en œuvre du PRSE est nécessaire mais non suffisante. En effet, comme le CESER le soulignait dans son avis de 2017, « *la réussite du PRSE ne relève pas uniquement des champs de la santé et de l'environnement. Elle soulève également des enjeux éducatifs, scientifiques, culturels, sociaux, économiques, territoriaux et démocratiques. Elle engage la qualité de vie des générations actuelles et futures, voire parfois leur survie* ». Le CESER a également insisté sur ces grands enjeux en lien avec la santé-environnement dans ses contributions à l'élaboration du SRADDET « [Vers un projet partagé de développement durable](#) » (2017), au Grand débat national « [\(Re\)-faire société](#) » (2019) ou dans son rapport « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » (2020). Ainsi, dans son rapport « [\(Re\)-faire société](#) » il soulignait que « *la relation entre la santé et l'environnement est un autre enjeu majeur de l'action publique en région et un sujet de préoccupation grandissant dans la population : enjeux de l'accès à une eau, un air et des sols de qualité, impacts sanitaires actuels et futurs du dérèglement climatique, alimentation et habitat sains, qualité du cadre de vie, effets des ondes électromagnétiques, des nanomatériaux, autres risques émergents, etc.* ». L'importance de cette relation santé-société-environnement en Bretagne est également soulignée par le CESER dans ses travaux sur la mer et le littoral, par exemple dans son rapport « [Milieux côtiers, ressources marines et société](#) » (2011) ou plus récemment dans « [La Bretagne et la mer à l'horizon 2040](#) » (2017, voir notamment le scénario « *Health-sea* »). Elle est également abordée dans de nombreux travaux prospectifs du CESER, notamment dans ses rapports « [Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition](#) » (2015) ; « [Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 : contribution pour l'élaboration du Plan breton pour l'eau](#) » (2016) ; ou, plus récemment, « [L'alimentation en Bretagne à l'Horizon 2050](#) » (2021) ...

Le PRSE est donc au carrefour d'une multitude d'enjeux, d'acteurs et de politiques publiques. Plus que jamais, une meilleure coordination et évaluation de l'action publique en Bretagne est nécessaire pour progresser dans le sens d'une réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé. Pour y parvenir, l'ensemble de la société en Bretagne doit se mobiliser plus fortement et en bonne intelligence : les acteurs publics régionaux et territoriaux, la société civile organisée et les citoyen-nes, en y associant les enfants et les jeunes. **Il serait intéressant que l'évaluation du PRSE 3 puisse aborder les freins et leviers à cette mobilisation systémique et sociétale, en prenant en compte les spécificités régionales bretonnes.** Les enseignements tirés pourraient éclairer utilement l'élaboration et la mise en œuvre du futur PRSE4.

3. La gouvernance du PRSE 3 et la projection sur le prochain PRSE

Le CESER est interrogé sur la gouvernance du PRSE 3 et sur les suites à donner à ce dernier dans le PRSE 4.

3.1. La gouvernance du PRSE 3

Tout d'abord, le CESER apprécie fortement d'être associé à la gouvernance du PRSE en tant que membre permanent de son COPIL. Cela lui permet, en tant qu'acteur consultatif, de suivre le cheminement du PRSE, de son élaboration à sa mise en œuvre, puis à son évaluation. Il souligne d'ailleurs l'attention portée par les pilotes du PRSE 3 à ses travaux. Il a par exemple été invité à présenter son rapport « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » au COPIL d'avril 2021, en particulier ses réflexions et préconisations sur la relation vitale entre biodiversité et santé et l'intérêt de développer l'approche *One Health* (« Un monde, une santé »). Les copilotes du PRSE ont également rapidement relayé les informations sur ce rapport via le site web du PRSE, ce dont le CESER leur sait gré. Sur recommandation des copilotes du PRSE, le CESER a également été invité à participer à une instance nationale de suivi et de mise en œuvre du quatrième Plan national santé environnement (PNSE 4) : le Comité d'animation des territoires, présidée par la députée Elisabeth Toutut-Picard. Cette participation régulière lui permet de suivre les enjeux et les outils nationaux mis en œuvre pour la territorialisation du PNSE 4 et sa future déclinaison dans le PRSE 4 en Bretagne. Enfin, la participation du CESER au COPIL permet à ses représentants de mieux relayer le PRSE et, plus globalement, les enjeux de la santé-environnement en Bretagne, dans les avis, travaux et instances du CESER, et plus largement dans les réseaux associatifs, professionnels, syndicaux, consulaires auxquels ses membres appartiennent. **Le CESER souhaite pouvoir continuer à suivre les travaux du PRSE 4, dans son rôle consultatif, au sein de son COPIL.**

S'agissant des autres aspects de la gouvernance du PRSE 3, le CESER ne dispose pas d'une connaissance suffisante du fonctionnement de l'ensemble des instances du PRSE 3 et de leurs parties-prenantes pour formuler un avis éclairé. Il peut toutefois témoigner de la forte dynamique participative du PRSE et de l'engagement très actif et volontariste de ses copilotes et des équipes qui les accompagnent. Il souhaite que cette dynamique d'action soit maintenue, voire amplifiée, lors du prochain PRSE 4 avec des moyens financiers et humains renforcés et pérennes, à la hauteur de l'importance vitale du PRSE 4 pour l'avenir de la Bretagne, la santé de sa population et son développement durable. Un axe d'amélioration pourrait être d'élargir encore la gouvernance du PRSE à de nouveaux acteurs des territoires et de la société civile, incluant l'expérimentation d'une forme de participation citoyenne, notamment d'enfants et de jeunes. Il lui paraît également très important d'approfondir encore la dynamique de territorialisation du PRSE en y associant notamment les instances régionales et territoriales de la démocratie en santé, ainsi que les Conseils de développement à l'échelle intercommunale.

L'évaluation du PRSE 3 devrait permettre d'éclairer ces enjeux de gouvernance en tirant des enseignements de sa mise en œuvre depuis 2017. Il serait intéressant qu'elle puisse déjà avancer quelques pistes pour son élargissement éventuel.

3.2. La projection sur le prochain PRSE 4

Les éléments présentés dans les points précédents proposent déjà quelques pistes susceptibles d'être intégrées dans le PRSE 4. D'une manière générale, le CESER encourage la poursuite des grands objectifs et des actions-cadres du PRSE 3 dans le futur PRSE 4. Il souligne l'intérêt d'encourager les travaux participatifs et les projets innovants initiés par les groupes d'objectifs du PRSE, dont certains sont en cours et doivent pouvoir être menés à bien au-delà du PRSE 3.

Un autre enjeu incontournable du PRSE 4 sera de réussir à décliner en Bretagne, les nouveaux objectifs nationaux du PNSE 4 « Un environnement, une santé », tout en les adaptant aux spécificités régionales, notamment l'approche structurante *One Health* (« Un monde, une santé »), dont le CESER a déjà souligné le grand intérêt dans son rapport « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) », notamment dans le contexte pandémique et post-pandémique de la COVID-19, ce dernier ayant révélé de manière fulgurante et dramatique

l'interdépendance de la santé humaine, de la santé animale et des autres éléments de l'environnement, ce à toutes les échelles territoriales. Ainsi, le PRSE 4 devra intégrer les quatre grands objectifs du PNSE 4 :

- S'informer, se former et informer sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes

A la lumière de l'évaluation du PRSE 3, le PRSE 4 de la Bretagne, copiloté par l'Etat et la Région, doit pouvoir continuer à progresser, à s'ouvrir et à co-innover, avec des moyens à la hauteur – y compris dans le champ de la recherche, de l'observation et de la connaissance –, en élargissant ses partenariats et parties-prenantes avec les acteurs publics, la société civile organisée et les citoyen·nes dans tous les territoires. L'ARS devra prendre toute sa place pour renforcer la dynamique santé-environnement.

Compte-tenu de ces observations, **le CESER suivra particulièrement les points suivants** au cours des prochains mois, en lien avec les copilotes du PRSE :

- les résultats de l'évaluation finale du PRSE 3, en particulier celle des actions mises en œuvre pour l'atteinte de chacun de ses 8 grands objectifs ;
- la consolidation, dans le PRSE 4, du soutien à la recherche, à la connaissance et à l'observation en santé-environnement, ainsi qu'à leur territorialisation ; incluant les bénéfices et les risques émergents en santé-environnement.
- le développement, dans le PRSE 4, des actions d'éducation, de formation, de culture et de communication en santé-environnement envers de nouveaux publics, femmes et hommes ;
- la poursuite et l'élargissement de la dynamique mobilisatrice et participative des précédents PRSE dans le PRSE 4, en particulier l'expérimentation de l'association de citoyen·nes – dont des enfants et des jeunes – à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du PRSE 4 ;
- l'approfondissement de la territorialisation des objectifs et des actions-cadres du PRSE 4 en y associant, en particulier les acteurs de la démocratie en santé ;
- le renforcement de la coordination de l'action publique dans le champ de la santé-environnement en Bretagne, en particulier au sein de la CTAP ;
- l'augmentation significative des moyens humains, financiers et organisationnels dédiés à la mise en œuvre pluriannuelle et territorialisée du PRSE 4 en Bretagne.

8. Tableau présentant les thématiques du PNSE 3 reprises dans le PRSE 3 breton

	PNSE 3	
Répondre aux enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement	1. Mieux comprendre et prévenir les cancers en relation avec des expositions environnementales	
	Réduire les cancers liés à l'amiante	
	Mieux prendre en compte le risque radon dans les bâtiments	
	2. Prévenir les effets sanitaires liés à l'exposition à certaines espèces végétales ou animales	
	3. Mieux prendre en compte le rôle des expositions environnementales dans l'augmentation de certaines maladies (maladies métaboliques, maladies reproductives, obésité...)	
	Mettre en œuvre la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens	
	Comprendre et agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux impliqués dans les maladies métaboliques et l'obésité	
	Prévenir les risques reprotoxiques liés aux expositions environnementales et mieux les comprendre	
	Prévenir les risques neurotoxiques et les déficits du développement neurocomportemental liés à des polluants environnementaux et mieux les comprendre	
	Prévenir les risques liés à l'exposition aux métaux lourds (plomb, mercure et cadmium)	
	Mieux appréhender l'hypersensibilité	
	Mieux prendre en compte les risques accrus d'épidémies de maladies transmises par des vecteurs dans un contexte de changement climatique...	

<i>Les enjeux de connaissance des expositions, de leurs effets et les leviers d'action</i>	<i>1. Etablir le lien entre la contamination des milieux, les biomarqueurs d'exposition et les données de santé</i>	
	Améliorer la connaissance des expositions dans la population via l'exploitation des données de biosurveillance	
	Mesurer les pesticides dans l'air, documenter les expositions et usages dans l'objectif de réaliser des évaluations de risques sanitaires	
	Améliorer les connaissances quant aux substances émergentes dans l'eau	
	<i>2. Etablir le corpus d'indicateurs permettant d'obtenir une vision globale et intégrée de l'historique des expositions aux agents chimiques, physiques et infectieux (EXPOSOME)</i>	
	<i>3. Caractériser les expositions à l'échelle des territoires en tenant compte des inégalités de vulnérabilité des populations</i>	
	Protéger la santé des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes)	
	Mieux caractériser les inégalités environnementales et territoriales de santé	
	<i>4. Rendre accessibles et utilisables les données en santé environnement et mieux détecter les émergences</i>	
	<i>5. Agir pour une meilleure qualité de l'environnement</i>	
	Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur	
	Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur	
	Agir pour une meilleure qualité de l'eau	
	Réduire les expositions liées aux contaminations environnementales des sols	
	Protéger la population en matière de nuisances sonores	
	Protéger la population contre les risques liés à l'usage des pesticides dans les outre-mer	
	Protéger la population les substances nocives contenues dans les produits de consommation	
	<i>6. Mieux connaître et gérer les risques dans un contexte d'incertitude</i>	
	Contribuer à promouvoir une réglementation européenne adaptée aux risques à fortes incertitudes	NC
	Améliorer les connaissances en termes de traçabilité et d'exposition aux nanomatériaux et poursuivre la recherche sur les liens entre santé et nanomatériaux en favorisant la pluridisciplinarité	
Mieux connaître les expositions liées aux radiofréquences et mettre en œuvre les recommandations du COPIC ondes		
Améliorer les connaissances et réduire l'exposition des riverains aux ondes électromagnétiques issues des lignes HT et THT		
<i>Renforcer la dynamique en santé environnement dans les territoires, l'information, la communication et la formation</i>	<i>1. Promouvoir et accompagner les initiatives locales de santé environnement en cohérence avec le PNSE</i>	
	<i>2. Animer des débats publics et promouvoir la démocratie sanitaire sur les enjeux de santé environnement</i>	
	<i>3. Promotion de la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les déclinaisons locales des politiques publiques</i>	
	Favoriser l'intégration de la santé environnement dans les politiques locales	
	Mieux intégrer les enjeux de santé environnement dans l'aménagement et la planification urbaine...	
	Soutenir l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement	
	Améliorer l'environnement sonore	
	<i>4. Renforcer l'information, la communication et la formation</i>	

9. Relevé des conclusions du Focus Group CRSA - 25 avril 2022

Personnes présentes :

- Sophie FRAIN
- Pascal ROYER
- Pierre LOISEL
- Nathalie CONAN
- Bernard SIMON
- Capucine MAYOL (PwC)
- Amélie LE JANNE (PwC)

Contenu des échanges :

Concernant le PRSE 3 :

Le PRSE fait le lien entre les autres plans et stratégies en place touchant à des sujets de santé-environnement, et permet d'avoir une vision globale des enjeux. Le PRSE 3 a gagné en facilité d'appropriation grâce à une structuration plus lisible (organisation autour d'objectifs clairs).

⇒ **Cependant, il apparaît nécessaire d'améliorer la connaissance par les porteurs des acteurs au sein des territoires qui travaillent sur les sujets en lien avec le PRSE.**

En revanche, **il est encore peu connu**, et notamment des professionnels de santé, même s'il a gagné en visibilité comparativement au PRSE 2.

⇒ La FHF fait part pour elle et les autres représentants des structures de soins et d'accompagnement de :

- Sa difficulté à trouver sa place vis-à-vis de ce plan
- Sa volonté que les fédérations hospitalières deviennent des partenaires du plan en intégrant le COPIL, afin de mieux toucher les professionnels de santé et les structures sanitaires et médico-sociales, et ainsi de mieux les sensibiliser aux sujets de santé-environnement.

S'agissant du suivi et des exigences concernant les actions financées :

- Il apparaît important de mettre en place un suivi des actions sur le long terme afin de s'assurer de la qualité et de l'efficacité des initiatives financées sur le territoire.
- La mise en place d'une démarche de financement pluriannuel des actions apparaît nécessaire pour accroître la portée du plan et l'ambition des actions menées
- Enfin, il semble nécessaire d'exiger des porteurs d'actions qu'ils soient rigoureux dans la manière de rendre compte du travail réalisé grâce notamment aux financements perçus du PRSE.

Concernant la labellisation :

Il est proposé que **parmi les critères d'éligibilité** soit **intégrer la possibilité de répliquer et généraliser** l'action à d'autres endroits du territoire. Un point de vigilance est à noter, celui **de veiller à ce que les exigences du label soient respectées** telles qu'elles doivent l'être pour que **le label garde une forme de légitimité** dans le temps.

Par ailleurs, il semble plus approprié de parler de dérèglement climatique et / ou de changement climatique plutôt que de réchauffement qui peut être réducteur comparativement aux effets déjà observés.

Concernant sa gouvernance :

Le désengagement progressif de la DRAAF dans le pilotage du plan inquiète les membres de la commission. Il met en question la légitimité du plan et pose la question de la sécurisation des ressources (humaines et financières) autour du PRSE pour garantir l'implication des acteurs institutionnels tout au long du plan.

Concernant les thématiques à traiter :

Les thématiques présentées aux participants ont été perçues comme pertinentes, d'autres ont émergés :

- Traiter de manière plus forte les problématiques liées à l'agriculture dans le prochain plan, dont découlent de nombreux enjeux déjà présents dans le plan. Ce point est une spécificité bretonne.
- Intégrer l'enjeu de l'évolution démographique de la Bretagne dans le prochain plan afin d'anticiper son impact sur l'accès aux ressources naturelles et notamment l'eau
- Inciter voire obliger les EPCI à réaliser un diagnostic de santé -environnement (en cas d'absence de CLS notamment) qui aide à la prise de conscience des problématiques et à la mise en œuvre d'actions.
- Poursuivre et accroître les actions de sensibilisation des élus pour la prise en compte des sujets de santé-environnement dans les politiques publiques
- Exiger une prise en compte systématique de la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les actions mises en œuvre
- Accroître la communication / sensibilisation autour
 - o des initiatives mises en œuvre
 - o des indicateurs temps réels sur la qualité de l'air et de l'eau notamment
 - o des coûts évités par la mise en place de politiques favorables à la santé et l'environnement

Concernant le positionnement de la CRSA dans le cadre du PRSE 4 :

La commission Santé Environnement de la CRSA a fait part de sa volonté d'être un membre actif au service du PRSE, qui pourrait se matérialiser par :

- Sa participation à l'élaboration du PRSE 4
- Sa participation au COPIL afin de donner son avis sur les actions mises en œuvre mais également de relayer des initiatives en cours sur les territoires et les difficultés rencontrées par les élus
- Le suivi régulier du déploiement du plan
- La promotion / démocratisation du plan auprès des membres de la CRSA, des élus
- Le rendu d'avis concernant le PRSE / les actions mises en œuvre

10. Liste des actions labellisées

Intitulé de l'action	Statut
Màj du tableau de bord annuel 10 indicateurs en santé environnement	Labellisée
Nouvelle édition du Baromètre santé environnement	Labellisée
Identifier et répertorier les initiatives santé-environnement en Bretagne "recueil des initiatives des collectivités en santé-environnement"	Labellisée
Intégration de la thématique santé environnementale dans l'élaboration des PCAET	Labellisée
Accompagnement à la réalisation des diagnostics locaux SE	Labellisée
Accompagner les territoires dans la réalisation de leur diagnostic santé-environnement	Labellisée
Réalisation d'un diagnostic Santé-environnement sur le territoire du Ploërmel	Labellisée
Réalisation d'un tableau de bord Santé-environnement sur le territoire de Lorient Agglomération	Labellisée
Réalisation d'un diagnostic Santé-environnement sur le territoire du Pays de Guingamp	Labellisée
Sensibilisation des élus et des professionnels du territoire à la santé environnement	Labellisée
Sensibilisations-accompagnements territoriaux en santé-environnement	Labellisée
Accompagnement des territoires pour l'élaboration d'un plan d'actions santé/environnement dans le cadre de leur CLS	Labellisée
Proposer aux collectivités bretonnes une formation aux enjeux santé-environnement	Labellisée
Contribution aux politiques de santé et formation/sensibilisation concernant l'asthme et l'allergie (Mission 3 : contribution aux politiques de santé et formation/sensibilisations concernant l'asthme et l'allergie)	Labellisée
Valorisation des connaissances en santé - environnement et contributions au PRSE Bretagne	Labellisée
Promouvoir et accompagner le développement des mesures citoyennes	Labellisée
Information du grand public sur les risques liés à la maladie de Lyme dans la fréquentation des espaces naturels	Labellisée
Former les professionnels de santé et paramédicaux aux enjeux de SE - Mutualiser et échanger sur les bonnes pratiques en matière de formation en SE des étudiants d'instituts de formations médicales et paramédicales (Infirmiers, ergo, kiné, podologues et aides)	Labellisée
Formation à l'attention des professionnels de la périnatalité et de la petite enfance. "Polluants environnementaux : mieux connaître pour limiter l'exposition de la femme enceinte et du jeune enfant".	Labellisée
Réduire mes déchets, nourrir la terre	Labellisée
Favoriser et accompagner l'intégration des enjeux SE en milieu scolaire - Mobiliser les enseignants des écoles primaires, les animateurs des centres de loisirs (avec ou sans hébergement) et les relais locaux, afin, par leur biais, d'éduquer à la prévention solaire	Labellisée
Agir pour des environnements favorables à la santé dans l'écosystème de la petite enfance en Bretagne	Labellisée
Prendre soin de soi, des autres et de la Terre. (Mise en oeuvre de la convention avec le Rectorat)	Labellisée
Colloque pour acteurs éducation sur le thème du développement durable, en 2021 : thème santé environnement (14 avril 2021)	Labellisée

Ateliers Nesting (outil d'éducation à la santé environnementale) sur le territoire de Brest	Labellisée
Ateliers de sensibilisation à l'environnement intérieur à destination des futurs parents et parents de jeunes enfants (ateliers Nesting et Ma maison change d'air I)	Labellisée
Recenser l'ensemble des formations disponibles en ligne, dédiées à la santé-environnement et identifier celles d'intérêt	Labellisée
<i>Parcours de naissance, environnement et santé (PNES)</i>	Labellisée
Identifier les leviers pour aboutir à une approche intégrée des enjeux de santé dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation	Labellisée
Intégrer la santé et ses déterminants dans le projet d'aménagement public "Confluences 2030"	Labellisée
Organiser un cycle de visites « bâtiments durables favorables à la santé » à destination des élus locaux et diffuser les retours d'expérience	Labellisée
Elaboration d'un module de formation en ligne "urbanisme opérationnel favorable à la santé" à destination des collectivités et de tout acteur impliqué dans les opérations d'aménagement	Labellisée
Formation de diagnostiqueurs et réalisation de diagnostics dans le cadre des campagnes de mesure menées sur Lorient Agglomération et Lannion Trégor	Labellisée
Elaboration de supports de communication et de formation (2021: réalisation site internet)	Labellisée
Soutien aux campagnes locales de mesure du radon	Labellisée
Formation/sensibilisation des bailleurs sociaux et des conseillers des espaces info énergie	Labellisée
Incitation des collectivités à la prise en compte du radon dans les OPAH	Labellisée
Surveillance, prévention et lutte contre les espèces animales et végétales impactant la santé humaine	Labellisée
Mise en œuvre d'un plan de prévention, de surveillance et de lutte contre le <i>Datura stramoine</i> en Vallée de la Rance Côte d'Émeraude.	Labellisée
Proposer une stratégie de surveillance de l'ammoniac dans l'air ambiant	Labellisée
Mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur les pollens (Mission 1 : Surveillance et informations des pollens et moisissures)	Labellisée
Mise en œuvre du programme asthme, allergies et environnement intérieur (Mission 2 : Mise en œuvre du programme asthme allergie et environnement intérieur)	Labellisée
Développer sur 1 site la reconnaissance et le comptage des moisissures (Mission 1 : Surveillance et informations des pollens et moisissures)	Labellisée
Former les professionnels de santé à la QAI dans le cadre de leur formation initiale (Mission 2 : Mise en œuvre du programme asthme allergie et environnement intérieur)	Labellisée
Faire connaître l'outil SQAIE développé par l'association Capt'Air Bretagne destiné aux professionnels de santé afin de les aider à diagnostiquer des pathologies en lien avec la qualité de l'air intérieur	Labellisée
Ambassadeur d'air : une démarche de sensibilisation des rennais à la qualité de l'air	Labellisée
Poursuivre les activités de CMEI développées par Capt'Air Bretagne (Mission 2 : Mise en œuvre du programme asthme allergie et environnement intérieur)	Labellisée
Précarité énergétique et santé environnementale	Labellisée
Sensibiliser les élus et le grand public sur les risques sanitaires liés au brûlage des déchets	Labellisée

Développer une campagne de mesure du radon sur le secteur de Lannion Trégor	Labellisée
Prévention et conseil en matière d'allergie à domicile	Labellisée
Former les professionnels du bâtiment à la réalisation de diagnostics radon et à la réalisation de constructions adaptées à ce risque	Labellisée
Former les professionnels du bâtiment	Labellisée
Défi 100 familles sans précarité énergétique	Labellisée
La mer commence ici: conscientisation du grand public aux problématiques de pollution des eaux récréatives littorales apportée par les eaux pluviales.	Labellisée
BELLE ILE EN EAU, n'en perdons pas une goutte	Labellisée
Développement des actions éducatives sur la ressource eau avec du Flocon à la vague. ANCIENNEMENT Water Responsible	Labellisée
Surveillance et lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques vecteurs de la leptospirose	Labellisée
Etude du transfert du diuron et de la terbutryne dans les eaux pluviales – année complémentaire de suivi	Labellisée
Entretien sainement son logement en étant vigilant à l'égard de produits chimiques et des poussières	Labellisée
Entretien sainement son logement en étant vigilant à l'égard des produits chimiques et poussières	Labellisée
Acheter sans toxiques et indésirables	Labellisée
EtamineS	Labellisée
Défi temtoire sans pesticides : réduire l'utilisation des pesticides par les collectivités, lycées agricoles et jardiniers amateurs	Labellisée
Favoriser le bio local à la cantine	Labellisée
Développer l'alimentation bio dans les services de restauration collective (écoles primaires et secondaires)	Labellisée
Ateliers parents-enfants alimentation-santé "du jardin à l'assiette" : pour un bien vivre alimentaire en famille.	Labellisée
Cultiver son bien être -TERR'ALIM. Accompagner le changement des pratiques alimentaires par l'éducation des enfants et des jeunes.	Labellisée
Défi famille à alimentation positive	Labellisée
Pour une alimentation saine et durable accessible à tous	Labellisée
Communiquer auprès des collectivités bretonnes sur les leviers à leur disposition pour développer l'agriculture biologique sur le territoire	Labellisée
Ecole éco mobile : je marche, tu roules en vélo	Labellisée
Peace and Lobe : mise en place en Bretagne de concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs	Labellisée
La Soupe aux Oreilles : spectacle pédagogique de prévention des risques auditifs	Labellisée
Action de prévention auditive dans deux conservatoires de musique en Bretagne	Labellisée
De la crèche à l'école primaire : comment créer un environnement sonore de qualité pour nos enfants	Labellisée
De la crèche à l'école primaire : comment créer un environnement sonore de qualité pour nos enfants	Labellisée
Formation à l'outil d'animation de prévention des risques auditifs	Labellisée
Défi canicule	Labellisée
Cycle de conférences "santé environnement"	Labellisée
Centre PRE²B	Labellisée